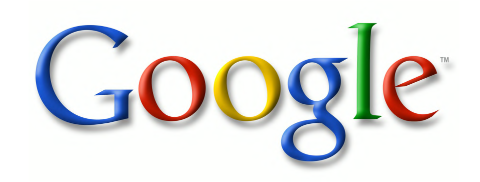
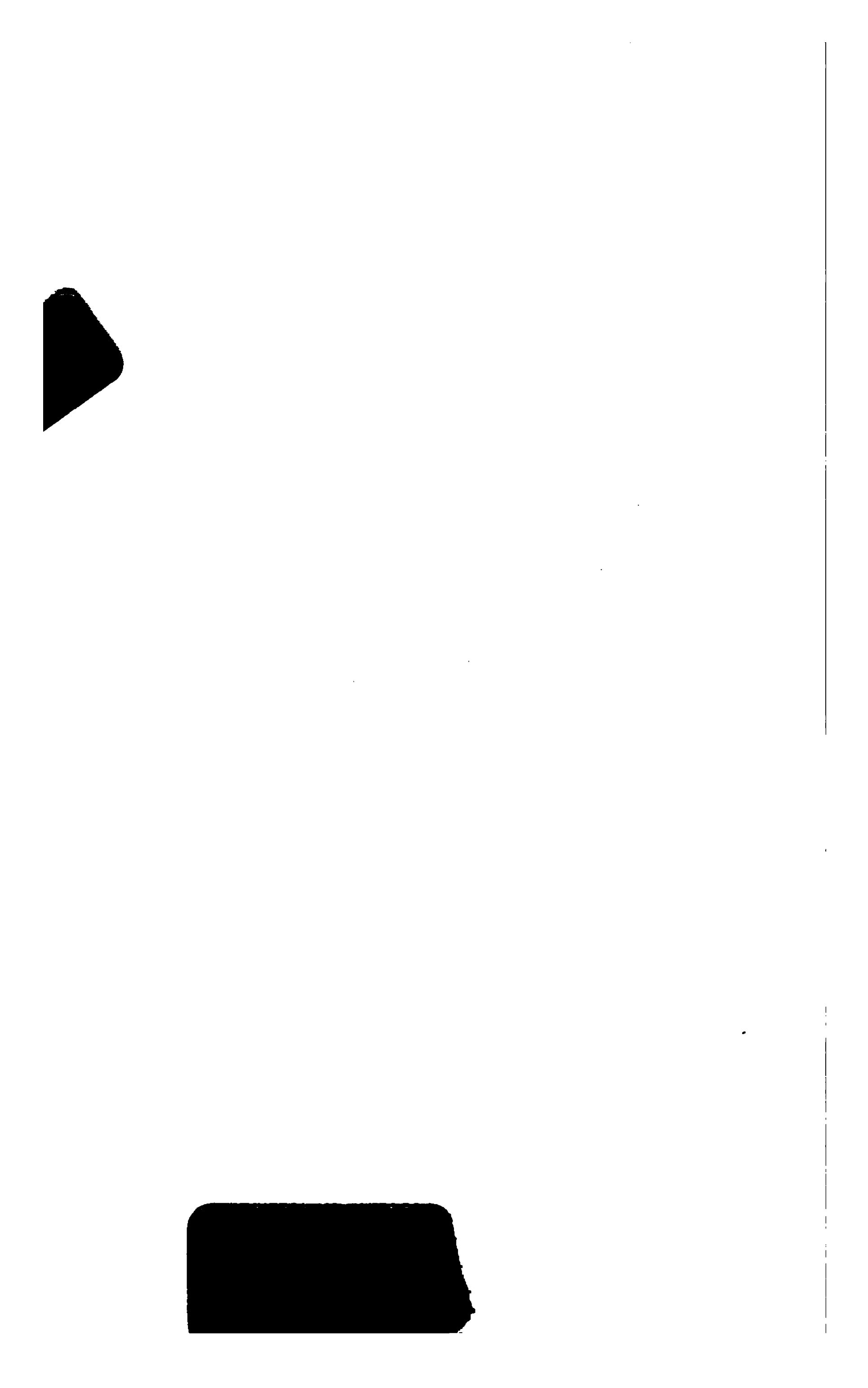
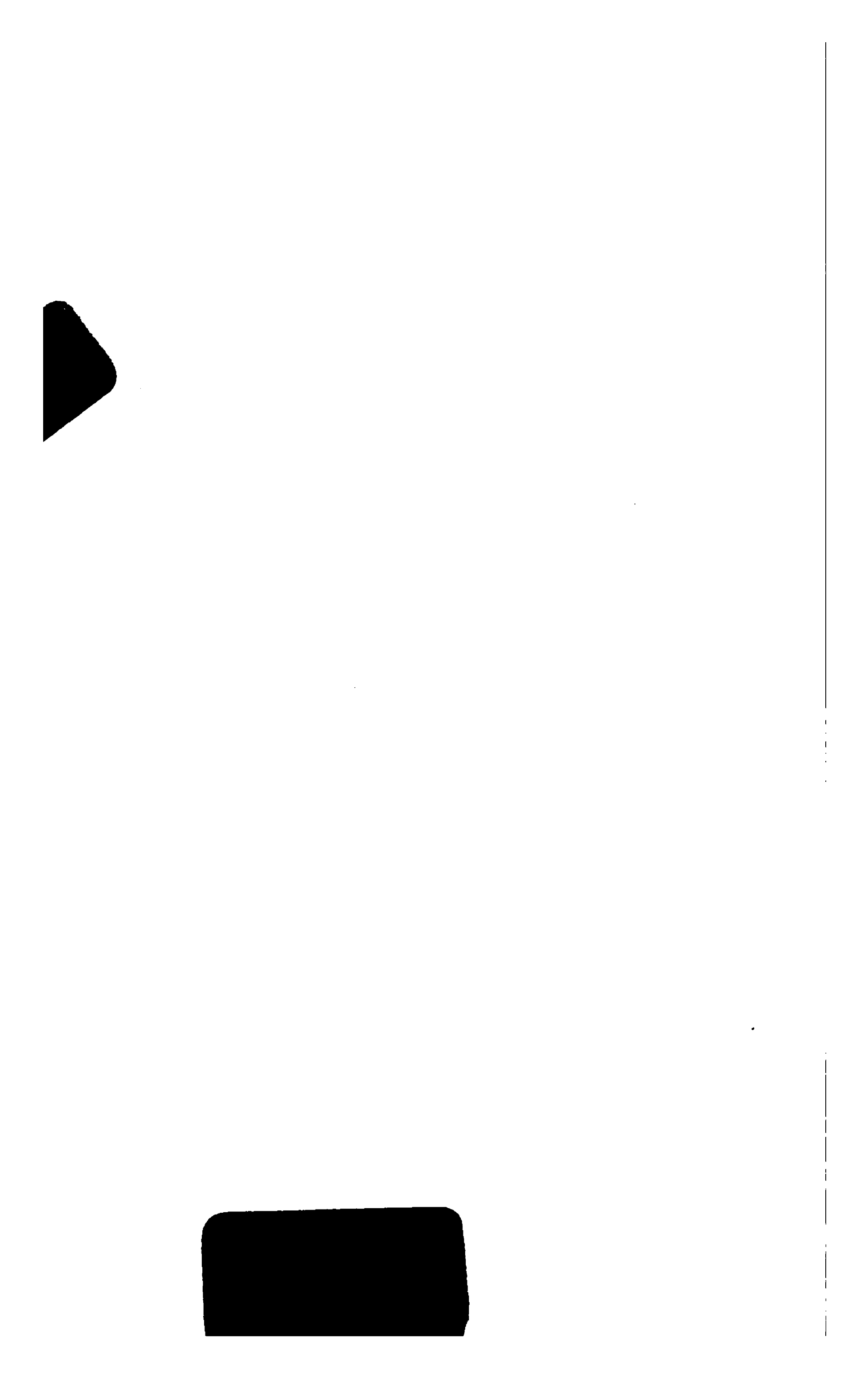
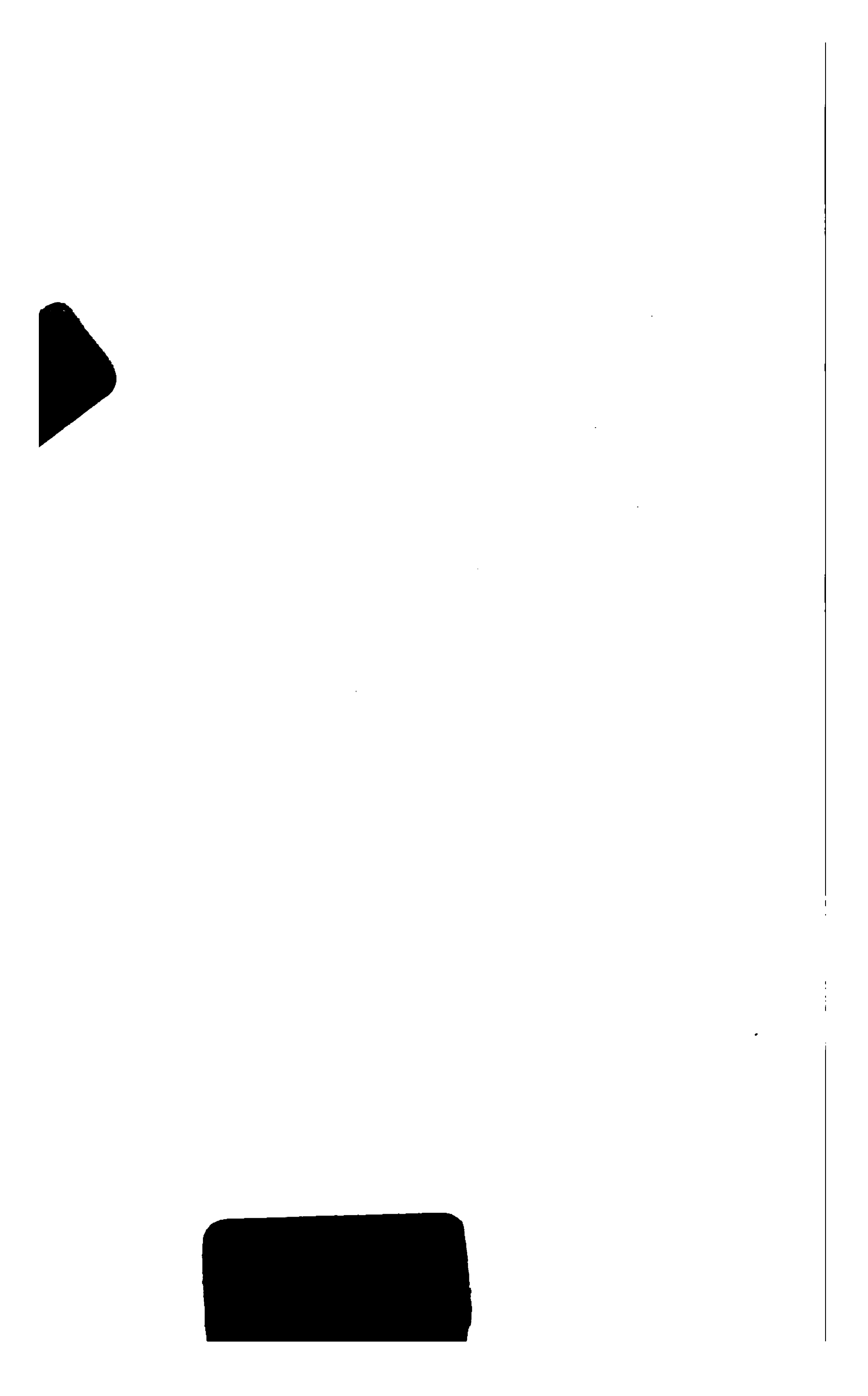












HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

TOME ONZIEME.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DE FRANCE;

PRÉCÉDÉE de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable.

PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ.

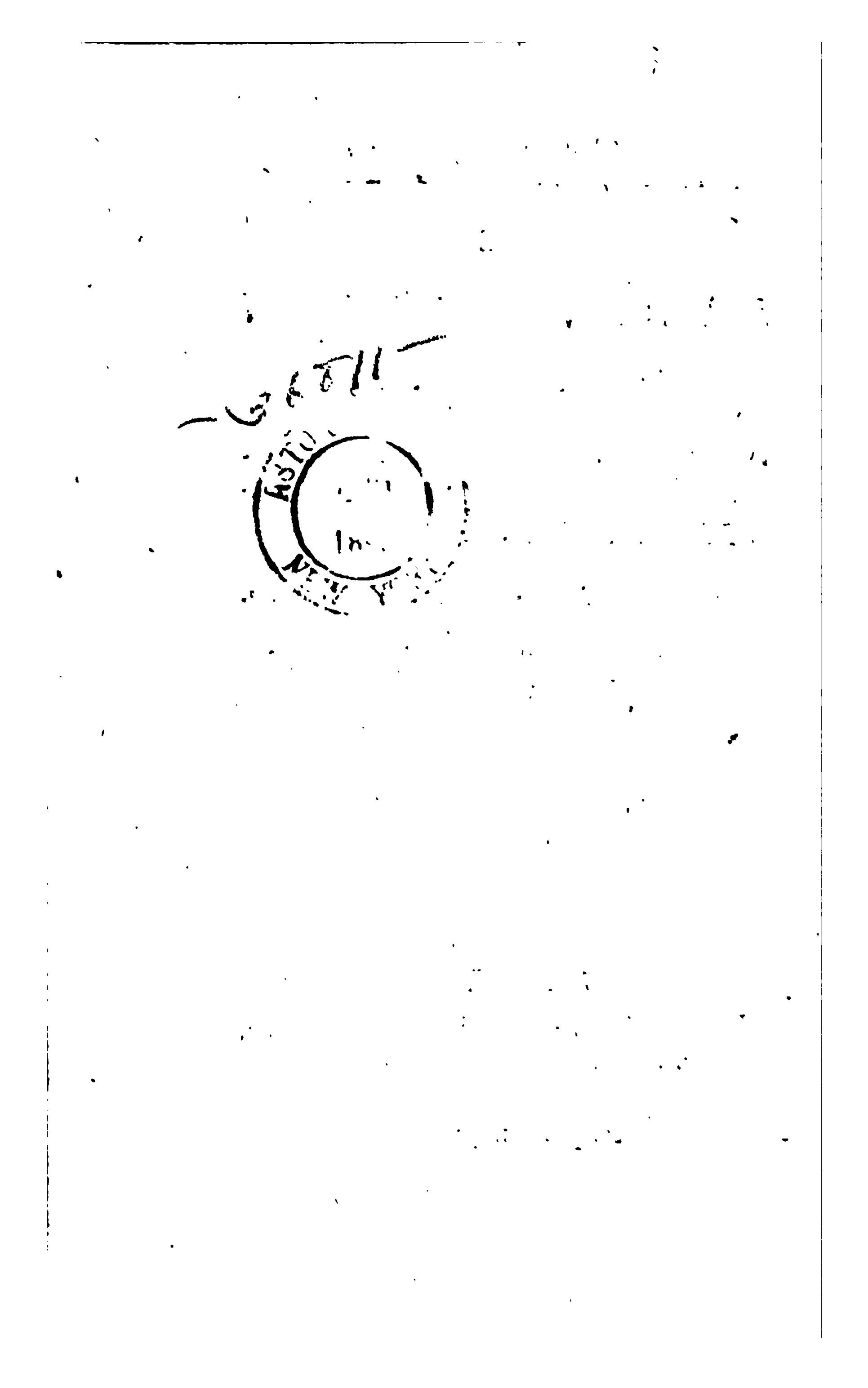
TOME ONZIEME.



A PARIS,

Chez BIDAULT, Libraire, rue Haute-feuille, n°. 10, au coin de la rue Serpente.

An sixième (1798).





HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION DE FRANCE.

TROISIÈME PARTIE.

SECONDE EPOQUE.

Proposition d'un nouveau plan de gouvernement. Sur Roland & sa femme. Amnistie accordée aux égorgeurs du 2 septembre. Projets des niveleurs. Pillage organisé par Marat ; son objet. Complot contre la représentation nationale ; il échoue. Nouvelle tentative pour introduire une nouvelle forme de gouvernement ; Laréveil-

lère-Lépaux fait avorter ce projet. Efforts de Vergniaux pour prévenir l'anarchie. Assassinat de Léonard Bourdon. Adresses de proscription contre la Gironde. Suspects. Autorité usurpatrice de la commune de Paris. Guerre de la Vendée ; son origine, celle des Chouans ; effets monstrueux de cette guerre, occasionnée par le fanatisme sacerdotal, l'orgueil nobiliaire, la rapine des contre-bandiers, les mesures des factieux, & la perfidie des Anglais. Appel de 300,000 hommes. Mises hors la loi. Décrets contre les émigrés. Mesures rigoureuses. Tribunal révolutionnaire. Des prêtres sermentés & insermentés. De Saint-Domingue ; sa population avant la révolution ; son état florissant ; ses désastres : de la traite des noirs. Situation terrible de la France au moment où la convention a pris les rênes du gouvernement. Un conventionnel à ses détracteurs. Tentatives contre la Hollande. Désordres dans la Belgique : Ba-

taille de Nerwinde. Trahison de Dumourier. Arrestation de d'Orléans : sur lui & sa conjuration. Triomphe de Marat. Audace de la commune. Sur Chaumette, Hébert & Henriot. Machinations pour perdre la Gironde & la totalité de la représentation nationale. Commission des douze. Journées des 31 mai & 2 juin 1793. Du fédéralisme. Protestation des 73 députés. Agitation dans les départements. Déroute du Calvados. Assassinat de Marat : supplice de Charlotte Corday.

L'HISTORIEN fidèle éprouve un sentiment bien pénible, lorsque, forcé par la nature de son travail, il est obligé de raconter une longue suite de faits affligeans & de vérités alarmantes. Cette tâche est encore bien plus douloureuse, quand l'écrivain n'a constamment sous les yeux qu'un tableau déchirant de toutes les passions humaines mises en action, dont il ne peut se dispenser de décrire les effets & les fureurs.

Cependant dans ce cahos d'intérêts particuliers, qui se heurtent sans ménagement, il n'est pas que nous ne trouvions par fois des actes d'un patriotisme désintéressé, d'un républicanisme sans tache; oh! qu'avec plaisir notre ame se reposera sur ces tableaux consolans; qu'il est doux de rencontrer un ami de la liberté; un amant de son pays, qui, fier de le voir libre du joug des rois & de la servitude des grands, ne demande pour prix de ses travaux que la gloire, la prospérité de sa patrie & le bonheur de ses concitoyens.

La nouvelle de la sentence de mort prononcée par la convention contre Louis XVI, fut répandue à Londres le 21 janvier; le 23 on y apprit son exécution. Elle fit une grande sensation sur un peuple qui rétablit la royauté, douze ans après la mort de Charles Stuard, qu'il croit devoir expier tous les ans par un jeûne en mémoire de son martyre; car c'est ainsi qu'il caractérise le supplice qui fut trouvé juste par ses ancêtres.

Dans la Belgique, un cri presqu'unanime d'indignation & de pitié se fit entendre de toutes parts; les troupes françaises y parurent un moment pénétrées des mêmes sentimens.

Dans l'intérieur de la France, la douleur, quoique concentrée, ne fut pas moins vive. Un journaliste fut dénoncé au corps législatif pour s'être exprimé ainsi, à cet égard:

« Il est inutile de le dissimuler, Paris est plongé dans la stupeur; la douleur muette, pour nous servir d'une expression de Tacite, se promène dans les rues, & la terreur qui enchaîne l'expression de tous les sentimens, se lit gravée sur le front des citoyens. Le roi est mort; l'anarchie est-elle aux abois? les factieux sont-ils terrassés? la sûreté individuelle des citoyens est-elle respectée? l'assassin qui me poignardoit est-il enchaîné? Hélas! jamais l'émigration ne fut plus active, elle devient même effrayante.... Vous ne savez donc pas que le comité de surveillance a été renouvellé & que la liste des membres qui le composent est souillée encore une fois des noms de Bazire, de Chabot, & d'autres hommes de

sang ; qui, dans ce moment, disposent souverainement de la réputation, de la fortune & de la vie des citoyens. *C'est le conseil des dix de Venise, ils n'ont qu'à dire, poignardez & l'on poignardera* ».

Malgré ces expressions peu flatteuses pour la convention, plusieurs de ses membres réclamèrent l'ordre du jour, motivé sur la liberté de la presse, & le journaliste fut rendu à la liberté.

D'un autre côté, la convention commençoit à recevoir des départemens & des sociétés populaires, des assurances d'adhésion & de félicitation sur le renversement du trône & du tyran. Quelques-uns demandoient que les lâches qui avoient voté pour l'appel au peuple fussent exclus de l'assemblée, relégués honteusement dans leurs foyers & remplacés par des hommes à la hauteur des circonstances.

En effet, cet appel au peuple devint un nouveau prétexte de défiances, de persécutions, de mesures extraordinaires,

& se termina par une explosion, comme nous le verrons dans la suite.

Cependant, dès le 24 janvier, les membres de la convention avoient juré sur la tombe de Lepelletier, d'oublier toutes leurs dissentions, & de ne plus s'occuper que du salut de la patrie, qui jamais n'avoit été dans un danger si imminent.

On enjoignit aux comités de redoubler de travail & d'activité, & de veiller spécialement à leurs attributions respectives.

Celui de défense générale fut chargé de proposer l'organisation des ministres pour l'exercice d'un pouvoir exécutif provisoire. Syeyes, organe de la commission, présenta, le 29 janvier, un projet de décret pour établir en cette partie un *économat national* & un directoire formé d'un *ministre*, d'un *administrateur*, d'un *directeur*, d'un *conseil intime* pour les approvisionnemens des armées de terre & de mer.

Dans la même séance, divers membres parlèrent contre ce projet. Lamarque se

leva le premier pour le combattre. Il en exposa les inconveniens, soutint que si la convention l'adoptoit, elle multiplieroit dans cette partie de l'administration, les intrigues, la mauvaise foi, les friponneries, les dilapidations...... « J'observe, ajoutoit l'orateur, que toutes les fois qu'on a parlé d'administration, on a appliqué à contre-sens le principe des deux pouvoirs, en soutenant que l'un de ces pouvoirs est dans la convention nationale, & que l'autre doit résider dans les agens de l'exécution. Si nous donnions dans cette erreur, nous rétablirions la royauté sous d'autres noms, & nous rendrions absolument nulles toute la force publique ». Le projet de Syeyes n'eut pas de suite.

Le ministre Roland venoit de donner sa démission : abreuvé de dégoûts & d'humiliations par les Jacobins & les Cordeliers, qui redoutoient sa probité & l'austérité de ses mœurs, il forma le projet d'abandonner le timon des affaires pour

vivre dans la ſolitude; cet homme, à qui l'on ne peut reprocher qu'une ſenſibilité trop minutieuſe, qu'un défaut de caractère qui ne lui permettoit pas de ſe mettre au-deſſus de toutes les petites tracaſſeries que ſes ennemis lui ſuſcitoient, priva, par ſa retraite, le parti de la Gironde de l'un de ſes plus fermes appuis. Roland ne fut point un grand homme, mais un homme auſtère : peut-être eut-il la foibleſſe de croire qu'il pourroit, par ſa rudeſſe, atteindre à la réputation de Caton ; il ſe trompoit; & le premier obſtacle à ce projet inſenſé, fut ſa femme elle-même, qui, extraordinaire dans ſon genre, & auſſi pourvue de connoiſſances que de courage, eut néanmoins la petiteſſe de faire appercevoir qu'elle dominoit ſon mari, & étoit elle ſeule le régulateur de ſa conduite miniſtérielle & politique. Roland ſe retira avec honneur des emplois qui lui avoient été confiés, & ne fit jamais tourner ſon adminiſtration à ſon profit; mais peu de tems après, & dans des momens

où la probité étoit un titre de proſcription, ce républicain ſincère, cet ami chaud d'une honnête liberté, termina ſes jours de la manière la plus affreuſe, après avoir appris la fin tragique de ſa femme, qui mourut ſur l'échafaud, avec autant de grandeur d'ame, que ſes ennemis employèrent de ſcélérateſſe pour l'y faire monter. Cette infortunée qui avoit cru devoir reſter à Paris, lorſque ſon mari, proſcrit ſous prétexte de fédéraliſme, erroit de caverne en caverne, reçut le coup de la mort en prononçant ces paroles: *O liberté! que de crimes ſont commis en ton nom!*

Chaque jour les factieux (& ſous cette qualification nous déſignerons déſormais les Marat, les Robeſpierre, les Danton, les Collot-d'Herbois, les Ronſin, les Hébert, les Chaumette, tous les chefs du club des Jacobins, des Cordeliers & de la commune de Paris, tous diviſés d'intérêts & trompant la maſſe de la convention par une apparence de patriotiſme

exalté), chaque jour les factieux faisoient de nouveaux pas vers le pouvoir absolu ; déjà ils avoient fait un essai de leur autorité, en faisant cerner le Palais Royal, sous prétexte d'y trouver l'assassin de Lepelletier, en arrêtant dans cette enceinte tous ceux qui n'étoient pas munis de leur carte de sûreté ou dont la tournure ne plaisoit pas aux satellites de la commune, & en les jettant dans des prisons, où plusieurs étoient encore dix-huit mois après cette expédition. Déjà le comité de sûreté générale, qui jusqu'alors avoit été composé des partisans de la Gironde, & des membres de la convention qui vouloient une liberté sans anarchie, étoit renouvellé en totalité & composé de membres dont les opinions étoient diamétralement contraires à celles des précédens. Mais ce n'étoit point assez, il falloit anéantir quelques décrets salutaires qui subsistoient encore : de ce nombre étoit celui qui enjoignoit au ministre de la justice de poursuivre les auteurs & complices des maf-

ſacres de ſeptembre; les factieux en vinrent à bout.

Dans le tems où l'on commençoit à Meaux à pourſuivre, par-devant le tribunal criminel, les égorgeurs qui avoient maſſacré les priſonniers de cette ville, un homme à figure patibulaire, ſe diſant électeur de Marſeille & défenſeur de la république, ſe préſente à la barre, où il s'exprime en ces termes: « Vous avez, dit-il aux repréſentans, chargé le miniſtre de la juſtice de pourſuivre les *prétendus* auteurs des journées des 2 & 3 ſeptembre, chargez-le donc auſſi de pourſuivre ceux des maſſacres du champ de Mars, de la Chapelle & de Nancy. Ceux qui font un crime au peuple des ſcènes arrivées dans les premiers jours de ſeptembre, ſont les mêmes qui applaudiſſoient à celles du 17 juillet. D'ailleurs ces ſcènes de ſeptembre ne ſont pas telles qu'on ſe plaît à les peindre. On ſavoit que lorſque le traître Louis devoit effectuer une ſeconde invaſion, les *ſcélérats* que les *tribunaux contre-révo-*

lutionnaires, retenoient à dessein dans les prisons, devoient en sortir tout-à-coup, se réunir aux chevaliers du poignard & égorger les *patriotes*. Pouvoit-on l'oublier, sur-tout au moment où l'on voyoit s'avancer 60,000 esclaves appellés par leur ancien tyran? Le premier mouvement de ceux qui s'armèrent pour aller à la rencontre de Brunswick, fut de mettre leurs femmes & leurs enfans à l'abri; pour cela ils se portèrent aux prisons & ensuite ils marchèrent à l'ennemi. Si la morale les réprouve, *la politique les justifie. Nous pleurons de bonne-foi les innocens*, quoiqu'on nous accuse de cannibalité. Mais qui sont ceux qu'on voudroit poursuivre? est-ce le peuple de Paris & les fédérés? vous auriez alors huit cent mille hommes à punir. Cette procédure *ridicule* qu'on vient intenter contre les auteurs des journées de septembre, n'est donc qu'un *échafaudage contre-révolutionnaire*, bâti par les ennemis de la république. C'est pour leur arracher le masque, que nous venons vous

demander le rapport du décret qu'ils vous ont surpris. Vous le devez au peuple, & *plus encore à votre gloire*. Ce décret a donné lieu à une procédure dans la ville *de Meaux*. Plusieurs de *nos frères* sont dans les fers & prêts à perdre la vie. Cinquante pères de famille ont abandonné leurs femmes & leurs enfans, pour se soustraire *aux traîtres* qui au nom de la loi, *veulent assassiner le peuple*. Nous demandons donc que vous ordonniez que nos frères de Meaux soient mis en liberté ».

Cette pétition mensongère, qui avoit été méditée par tous les chefs de factions qui, subdivisés en différens partis, ne pouvoient cependant parvenir à leur but que par l'anéantissement d'un grand nombre d'hommes & de tous les propriétaires particulièrement, fut appuyée par eux dans le sein même de la convention.

Lanjuinais osa combattre leur orateur, malgré, que dans les Jacobins, il eût été dit publiquement, que ceux qui s'opposeroient à cette pétition, devoient être ré-

gardés comme des ennemis du peuple, dont il falloit faire justice. Si la vertu avoit l'énergie du crime, l'existence des tigres ne seroit pas de longue durée sur la terre ».

« Je n'ignore pas, s'écria Lanjuinais, les provocations au meurtre que nous lisons dans le journal d'une certaine société, je n'ignore pas quelle est la latitude de cette phrase qu'on y trouve : *nous massacrerons tous les ennemis publics*. Et cependant je viens m'élever contre cette pétition, par laquelle on demande une amnistie pour le massacre de huit mille citoyens assassinés paisiblement par deux cents autres, à l'instigation d'une demi-douzaine de chefs principaux ; pour un massacre qui avoit été mûrement médité, qui étoit inutile à la liberté, mais fort utile à l'agrandissement de quelques ambitieux : je m'élève contre une pétition dans laquelle on a insulté ce peuple auquel on ne peut reprocher que trop de foiblesse.

» Mais le cri de la vérité a percé ; on sent que ces horreurs ne sont l'ouvrage que d'une poignée de tyrans qui avoient composé les listes, délivré les mandats, mis les têtes à prix, donné 5 livres, 54 livres ou 94 livres pour assassiner

telle personne ou telle autre. Tous ces détails sont tirés des registres des sections & de la municipalité de Paris. Eh bien ! si c'est l'ouvrage de quelques tyrans obscurs, il faut qu'ils tombent comme les tyrans couronnés.

» Cette entreprise, qui dura depuis le 2 septembre jusqu'au 9, n'est pas sans doute le résultat d'une émeute populaire, c'est la suite de proscriptions tyranniques. Eh bien ! si ce tems de la liberté est arrivé, que les auteurs des proscriptions fuient une terre qu'ils ont déshonorée, ou qu'ils subissent la peine due à leurs crimes.

» Si vous pardonnez, il en résultera que quand les meneurs ambitieux ou pillards se mettront à la tête de ces hommes immoraux qui pullulent dans les tems de révolution, ils pourront abuser du nom & de l'autorité du peuple : ils pourront ordonner des massacres pour assouvir des vengeances particulières ; ils pourront les renouveller dans toute la France avec impunité, & réaliser dans toute son étendue cette phrase : *nous massacrerons tous les ennemis publics.*

» Et alors, ne pourroit-on pas dire avec raison, que, placés sous la hache des massacres du 2 septembre, vous n'avez pas osé rechercher leurs chefs ? Comment ne le diroit-on pas, si vous refusez de poursuivre

poursuivre les auteurs de cette lettre aux communes de la république ; & dans laquelle on leur disoit en deux mots : *Nous avons tué, tuez ! Nous avons massacré ; massacrez !* Et l'on sait que depuis quinze jours, il est parti de Paris, au nom de la commune, de nouveaux émissaires pour les départemens.

» Eh quoi ! c'est lorsqu'il s'agit de découvrir les principaux auteurs de pareils forfaits, qu'on demande la suspension de la procédure ? Citoyens, elle doit être continuée ; votre honneur, votre sûreté, le vœu de vos commettans, tout l'exige ».

Chabot se charge de répondre à ce discours ; il excuse les égorgeurs ; il prétend que si l'on punissoit *cette erreur*, il falloit mettre en jugement tous les vainqueurs de Gemmapes ; &, après cette atroce calomnie contre des soldats intrépides, qui certes n'étoient pas dans les prisons quand des bourreaux salariés y versoient le sang à grands flots, il termine par dire que, si l'on vouloit du sang du corps législatif, il falloit commencer par le frapper ; qu'on pouvoit promener son corps dans les faubourgs ; que ses lambeaux déchirés rallie-

roient peut-être des *sans-culottes* défenseurs de la liberté. Ce moine fougueux, qui, après des vœux de pauvreté, se montra aussi avide de richesses qu'affamé de carnage, ne s'attendoit guères que le parti, qu'il cherchoit alors à faire triompher, le placeroit, peu de mois après, sous le couteau décemviral.

Malgré les raisons de Chabot pour faire amnistier les septembriseurs, des membres eurent le courage de réclamer l'ordre du jour; mais on mit en jeu la tactique ordinaire; on fit un vacarme horrible; on menaça, on lança des imprécations, & l'on obtint, par la force, la suspension des procédures entamées contre les massacreurs.

Nous regardons cette époque comme une des plus funestes de la révolution; cette impunité applanit dès-lors la route du crime à tous les scélérats; & l'on put dire, dès ce moment, qu'avec de l'audace, les anarchistes pourroient faire légitimer tous leurs forfaits, à une assem-

blée dont les membres vertueux n'avoient plus les moyens d'opposer une digue à la scélératesse des faux patriotes qui séduisoient les vrais républicains, & vouloient immoler ceux qui n'étoient pas dupes de leur artifice. Aussi, de ce moment, les *niveleurs* conçurent-ils le grand projet de réduire toutes les fortunes au même niveau, d'anéantir toutes les grandes villes, de ne laisser subsister que des chaumières, d'étouffer toutes les sciences, tous les arts, d'éteindre le flambeau des connoissances, de réduire la population de la république à un tiers, & de ne conserver, sur le sol de la France, que des cabanes, du pain, du fer & des soldats (1).

---

(1) Nous avons entendu nous-même proférer cette maxime à un représentant du peuple en mission, dans le tems de la terreur; c'étoit le citoyen Maure, collègue de Lepelletier Saint-Fargeau, & député de l'Yonne. Ce député s'est tué après l'affaire du 4 prairial an 4, craignant d'être traduit à une commission militaire. Avant de se brûler la cer-

Ces maximes, toutes atroces qu'elles paroissent à l'homme de sang-froid, trouvoient des partisans dans les campagnes & dans les villes, où l'on n'oublioit pas, dans les sociétés populaires, de les colorer d'un vernis de bien public & d'intérêt général. Dans ces sociétés particulières, soumises aveuglément à la société-mère de Paris, dont elles ignoroient les motifs secrets, il se rencontroit des fanatiques de

---

velle, il écrivit qu'il n'avoit été *qu'égaré & non criminel.* Cela n'est point un mensonge : Maure étoit épicier à Auxerre, avant que d'être nommé à la convention ; il étoit bon mari ; il avoit une nombreuse famille dont il étoit aimé ; il avoit un grand fond de bon sens ; il étoit humain, malgré les erreurs qu'il a commises, & malgré ce qu'en disent les ennemis qu'il s'est faits, nous ne pouvons nous dispenser de dire que cet honnête homme, qui siégeoit à la montagne, fut d'une probité sévère dans ses missions dans les départemens, & encore bien que nous ayions personnellement à nous plaindre de lui, nous lui devons cette justice que tout homme de bien ne peut refuser à la cendre de son ennemi.

bonne-foi, qui ne laissoient pas que de trouver ces projets fort satisfaisans; beaucoup ne voyoient dans cet anéantissement universel, qu'une égalité parfaite, que le bannissement des riches & un partage des propriétés. . . . .

Pour parvenir à ce grand œuvre, il falloit perdre les députés amis de l'ordre; pour les perdre, il étoit nécessaire d'opérer un soulèvement populaire, dont les suites sont toujours meurtrières : Marat & ses adhérens y parvinrent. Après avoir semé des inquiétudes sur les subsistances, après avoir fait faire à la convention plusieurs démarches à ce sujet, par les coriphées des groupes, cet écrivain fit placarder dans tout Paris une affiche où on lisoit ces mots : « Quand les lâches mandataires du peuple encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Laissons-là les mesures repressives des loix; il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été & seront toujours

ſans effet. Dans tous les pays où les droits du peuple ne ſont pas un vain titre, conſigné faſtueuſement dans une ſimple déclaration, le pillage de quelques magaſins, à la porte deſquels on pendroit les accapareurs, mettroit fin aux malverſations ».

Marat eut à peine ſonné ce tocſin ſur les marchands, que leurs boutiques furent pillées dans toute la capitale; le ſucre, la chandelle, l'huile, le ſavon & les autres denrées furent taxées par les pillards, & emportées par eux ſans obſtacle, ſoit qu'ils payaſſent ou qu'ils ne payaſſent pas les prix auxquels ils avoient bien voulu les fixer. La commune, qui étoit de connivence avec les chefs des agitateurs, voyant que l'émeute n'avoit pas les ſuites qu'on s'en étoit promiſes, voulut avoir l'air de faire quelque choſe pour arrêter le déſordre. Vers les ſept heures du ſoir, elle donna les ordres pour le maintien de la tranquillité publique, tandis que le pillage avoit commencé à la pointe du jour,

& que les officiers municipaux étoient instruits la veille de tout ce qui devoit avoir lieu le lendemain.

En vain Marat fut dénoncé à la convention pour cette provocation au meurtre & au pillage ; il se contenta de répliquer à ses accusateurs qu'ils étoient des *cochons*, des *imbécilles* qu'*il falloit envoyer aux Petites-Maisons* : soutenu d'ailleurs par les factieux entre les mains desquels résidoient toute la force, toute la puissance, l'accusation intentée contre lui, fut seulement renvoyée par-devant les tribunaux ordinaires, qui étoient sans crédit, & l'assassinat des députés girondins, qui luttoient vainement contre cette déplorable anarchie, fut encore ajourné.

Ce fut aux clubs des Cordeliers & des Jacobins, à la commune & dans les assemblées permanentes de sections qu'on projetta hautement de leur donner la mort. Depuis long-tems on désignoit au fer des bourreaux tous ceux qui n'avoient pas voté la mort du roi ; on proposa de se

porter à la convention, & d'y égorger une centaine de députés ; mais le coup pouvoit échouer encore, &, dans le cas, il falloit créer un tribunal extraordinaire, qui, voué aux assassins, pût exterminer, à leur gré tout ce qui restoit d'hommes probes à l'assemblée & de particuliers riches dans la France ; ce fut alors qu'on proposa l'organisation d'un tribunal révolutionnaire, dont le projet fut adopté à la convention le 9 mars, & l'organisation ajournée à un autre moment.

Ce triomphe étoit important pour les anarchistes, mais ils étoient actifs dans leur marche ; & bien que cette espèce de commission, monstrueuse dans l'ordre judiciaire, leur promît, par la nature de sa formation, de dévorer tous leurs ennemis & particulièrement les députés girondins, ils ne laissèrent pas que de vouloir hâter leur perte.

Le jour même qu'on avoit proposé à l'assemblée la formation d'un tribunal révolutionnaire, les Jacobins, dans leur

féance, proposèrent le soir de se diviser en deux bandes, de marcher sur la convention, & d'en exterminer le côté droit. La proposition fut accueillie avec enthousiasme & par des hurlemens terribles que poussoient les sicaires armés qui s'étoient rendus dans cet antre. On se mit en marche pour préluder à ce grand coup; les uns se portèrent aux barrières pour les fermer, afin que leurs victimes ne pussent pas leur échapper; d'autres furent dans les sections pour demander qu'on sonnât le tocsin; ceux-ci allèrent avertir la commune que tout réussissoit à point; ceux-là se rendirent chez les ministres pour les inglober dans le massacre; mais l'un d'eux, Beurnonville, qui, depuis quelque tems, venoit d'être nommé au ministère de la guerre, ayant escaladé les murs de son jardin pour échapper aux poignards, se mit à la tête des bataillons du Finistère & de Nantes, qui venoient d'arriver à Paris, & qui généreusement avoient offert de protéger la convention

contre le fer de leurs bourreaux. Cette nouvelle, qui se répandit, commença à en imposer aux assassins ; d'un autre côté, les inspecteurs de la salle avoient été prévenus de la conjuration ; d'ailleurs, les tueurs, en sortant des Jacobins, avoient fait tant de bruit, poussé des cris si effroyables, & mis si peu de mystère dans leurs démarches, que les Girondins, informés de leurs desseins, s'étoient presque tous absentés de la séance, que Marat & d'autres de son bord, avoient fait prolonger dans la nuit, afin que les meurtriers trouvassent leurs victimes en place lorsqu'ils viendroient pour les frapper. Ajoutons à cela, qu'une pluie considérable qui tomboit dans ce moment, ne contribua pas peu à disperser les conjurés ; en sorte que la commune, voyant le complot encore échouer, & craignant l'énergie des républicains qui siégeoient à la convention, se hâta, avec son hypocrisie ordinaire, d'aller dénoncer à l'assemblée qu'il y avoit eu un projet de tramé contre

la représentation nationale ; mais elle n'indiqua pas les coupables, ni l'heure des rassemblemens, ni le lieu d'où ils étoient partis.

Comme les conjurés, pour colorer leur crime, avoient pris pour prétexte de leur insurrection l'ajournement de l'organisation du tribunal révolutionnaire qu'ils vouloient voir en activité sur-le-champ, ils feignirent d'être satisfaits en apprenant cette organisation, dont s'occupa effectivement l'assemblée, au lieu de montrer de la fermeté & de chercher à punir les assassins qui avoient voulu égorger les Girondins, qui les avoient menacés jusque dans le lieu de leurs séances & qui, désespérant de réussir dans leurs projets, & déjà intimidés, s'étoient bornés, faute de trouver les ministres chez eux & les victimes à leur place, à dévaster les imprimeries des journalistes ennemis de l'anarchie. Voici le décret textuel qui établit cet épouvantable tribunal, qui couvrit la France de larmes & de sang : au moment

de sa formation, il n'étoit connu que sous le nom de tribunal extraordinaire ; il eut ensuite celui de *révolutionnaire* qu'il mérita dans toute son étendue ; nous parlerons des changemens qu'on y introduisit pour accélérer la faulx de la mort sur toutes les têtes qu'on vouloit moissonner.

TITRE PREMIER.

De la composition & de l'organisation d'un Tribunal criminel extraordinaire.

« Art. I. Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connoîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la république, la sûreté intérieure & extérieure de l'état ; et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité & à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens.

II. Le tribunal sera composé d'un jury & de cinq juges qui dirigeront l'instruction, appliqueront la loi après la déclaration des jurés sur le fait

III. Les juges ne pourront rendre aucun jugement, s'ils ne sont au moins au nombre de trois.

IV. Celui des juges qui aura été élu le premier présidera, & en cas d'absence il sera remplacé par le plus ancien d'âge.

V. Les jurés seront nommés par la convention nationale, à la pluralité relative des suffrages, qui ne pourra être néanmoins inférieure au quart des votans.

VI. Il y aura auprès du tribunal un accusateur public & deux adjoints ou substituts qui seront nommés par la convention nationale, comme les juges & suivant le même mode.

VII. Il sera nommé dans la séance de demain par la convention nationale, douze citoyens du département de Paris & des quatre départemens qui l'environnent, qui rempliront les fonctions de jurés, & quatre suppléans du même département, qui remplaceront les jurés en cas d'absence, de récusation ou de maladie. Les jurés rempliront leurs fonctions jusqu'au premier mai prochain, & il sera pourvu par la convention nationale à leur remplacement, & à la formation d'un jury pris entre les citoyens de tous les départemens.

VIII. Les fonctions de la police de sûreté générale attribuées aux municipalités & aux corps administratifs, par le décret du 11 août dernier, s'étendront à tous les crimes & délits mentionnés dans l'article I. de la présente loi.

IX. Tous les procès-verbaux de dénonciation, d'information, d'arrestation seront adressés en expédition, par les corps administratifs, à la convention nationale, qui les renverra à une commission de ses membres, chargée d'en faire l'examen & de lui en faire le rapport.

X. Il sera formé une commission de six membres de la convention nationale, qui sera chargée de l'examen de toutes les pièces, d'en faire le rapport, de rédiger & de présenter les actes d'accusation, de surveiller l'instruction qui se fera dans le tribunal extraordinaire, d'entretenir une correspondance suivie avec l'accusateur public & les juges sur toutes les affaires qui seront envoyées au tribunal, & d'en rendre compte à la convention nationale.

XI. Les accusés qui voudront récuser un ou plusieurs juges, seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul & même acte, & le tribunal en jugera la validité dans les 24 heures.

XII. Les juges voteront & formeront leur déclaration à haute voix, à la pluralité absolue des suffrages.

XIII. Les jugemens seront exécutés sans avoir recours au tribunal de cassation.

XIV. Les accusés en fuite, qui ne se présenteront pas dans les trois mois du jugement, seront traités comme émigrés, & sujets aux mêmes peines, soit par rapport à leurs personnes, soit par rapport à leurs biens.

XV. Les juges du tribunal éliront, à la pluralité absolue des suffrages, un greffier & deux huissiers : le greffier aura deux commis qui seront reçus par les juges.

TITRE II.

Des peines.

ART. I. Les juges du tribunal extraordinaire prononceront les peines portées par le code pénal, & les lois postérieures contre les accusés convaincus; & lorsque les délits qui demeureront constans, seront dans la classe de ceux qui doivent être punis par des peines de la police correctionnelle, le tribunal prononcera les peines sans renvoyer les accusés aux tribunaux de police.

II. Les biens de ceux qui seront condamnés

à la peine de mort, seront acquis à la république; & il sera pourvu à la subsistance des veuves & des enfans, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs.

III. Ceux qui étant convaincus de crimes ou de délits qui n'auroient pas été prévus par le code pénal & les lois postérieures, ou dont la punition ne seroit pas déterminée par les lois, & dont l'incivisme & la résidence sur le territoire de la république auroient été un sujet de trouble public & d'agitation, seront condamnés à la peine de déportation.

IV. Le conseil exécutif est chargé de pourvoir à l'emplacement du tribunal.

V. Le traitement des juges, greffiers, commis & des huissiers, sera le même que celui qui a été décrété pour les juges, greffiers, commis & huissiers du tribunal criminel du département de Paris.

Malgré que la tourbe des conjurés fût dispersée, leurs chefs qui siégeoient dans le sénat ne voulant pas qu'une émeute aussi considérable s'appaisât sans qu'ils en eussent recueilli quelque fruit, essayèrent d'en tirer avantage. Le lendemain Robespierre & Danton qui, deux jours aupara-

vant

vant, & pour mieux parvenir à ses fins, avoit fait prononcer l'élargissement de tous les prisonniers pour dettes & l'abolition de la contrainte par corps, proposèrent de nouveau de casser entièrement le pouvoir exécutif & de choisir désormais les ministres dans le sein de la convention. Laréveillère-Lépaux fit échouer cette tentative : « On vous propose astucieusement, dit-il avec fermeté, de choisir les ministres dans votre sein, mais si, par malheur, vous jetez les yeux sur des hommes doués d'une ambition profonde & d'une grande audace, qui pourroit empêcher que demain un mouvement populaire ne séparât la convention? Ces mêmes hommes revêtus des fonctions législatives & du pouvoir exécutif, ayant à leurs ordres un tribunal sans appel, ne seroient-ils pas les maîtres de la république? Tant qu'une goutte de sang circulera dans mes veines, je m'éleverai contre ces nouveaux tyrans qui, richement logés, plongés dans la mollesse des Sybarites, parlent sans

cesse de la misère du peuple, déplorent les maux qu'il éprouve, & qui, fastueux & déprédateurs, prennent avec hypocrisie le nom de *sans-culottes*. Je périrai plutôt que de laisser tomber ma patrie sous le joug d'un honteux dictateur, d'une municipalité orgueilleuse, ou d'une oligarchie sanguinaire ». Les vrais patriotes que la proposition avoit presque séduits, ouvrirent les yeux; Danton, de retour de la Belgique où il avoit été envoyé comme commissaire & où il avoit scandaleusement pillé, sentit que l'argument étoit à bout portant, qu'il falloit plier, & la motion des anarchistes n'eut aucune suite. Cependant les ministres furent renouvellés, mais ils ne furent pas pris dans la convention, & le choix que l'on fit, sans plaire beaucoup aux Jacobins, leur laissoit espérer du moins que plusieurs d'entr'eux ne s'opposeroient pas aux coups qu'ils pourroient porter par la suite aux Girondins.

Le peu de succès de cette grande entre-

priſe, ce revers enfin, car nous pouvons nous ſervir de ce mot, que les factieux venoient d'éprouver, ralentit un peu l'audace des chefs ; ils craignirent un ſecond échec, s'ils ne dirigeoient mieux leurs batteries, s'ils n'ourdiſſoient leur trame avec plus de ſecret. Auſſi parlèrent-ils de réconciliation, afin d'avoir le tems de méditer dans l'ombre un complot qu'ils ne devoient faire éclater qu'au moment où ils auroient la certitude de ſa réuſſite. Non, jamais il n'y a eu de ſecte plus infernale, plus aſtucieuſement hypocrite que celle des anarchiſtes ; dans tout le cours de la révolution, chaque fois qu'ils ont eu le deſſous, ils ont feint du repentir, ils ont tremblé pour leur exiſtence, imploré l'humanité, demandé même l'abolition de la peine de mort, qu'ils ſentoient n'avoir que trop méritée par leurs forfaits paſſés ; ils ont crié qu'ils avoient été égarés, ils ont rejeté leurs crimes ſur des chefs qui n'étoient plus, & du moment qu'ils voyent jour à réorganiſer le

massacre, le pillage & leur ancienne domination, ces miserables, ennemis de toute tranquillité; de toute espèce de gouvernement, se montrent plus audacieux, plus féroces que jamais; le mot de miséricorde n'est plus dans leur bouche, la honte sur leur front; c'est la vengeance qu'ils appellent, c'est la torche à la main qu'ils se promènent, ce sont les furies toute-entières qui enveloppent de leurs serpens la figure de ces monstres dégoutans de carnage: *la mort* est leur cri de ralliement. Lâches & rampans quand ils voyent qu'une force supérieure met un terme à leurs proscriptions; ils sont ivres de joie quand l'heure de l'égorgement a frappé: alors ce ne sont pas des lions qui se contentent d'une seule victime dont les membres palpitans suffisent pour appaiser leur faim; ce sont des tigres qui déchirent une proie, la quittent, se jettent sur une autre & la déchirent encore: leur rage s'accroît par la multiplicité des cadavres qu'ils entassent sous leurs serres: il

leur faut du sang, encore du sang & toujours du sang.

Les Girondins qui n'avoient d'énergie que pour asseoir un gouvernement libre & non pour assassiner, ne profitèrent point de ce foible avantage; leur tort fut toujours, quand un complot étoit déjoué, de se croire en sûreté & de ne pas surveiller les entreprises des factieux. Ce qui auroit dû cependant leur faire ouvrir les yeux, c'étoit l'audace de quelques sections, qui venoient jusques dans le sein du corps législatif, demander l'arrestation de plusieurs d'entr'eux & celle du général Dumourier; c'étoit le décret qui venoit de leur être surpris & qui défendoit à Gorsas, Ducos & Condorcet de rédiger desormais des journaux, au moment même où leurs presses avoient été pillées & mises en pièces, sans que cette violation de propriété fût le moindrement réprimée. Vergniaud cependant chercha à tirer de leur léthargie tous les amis de l'ordre, tous les républicains, par un dis-

cours relatif aux événemens qui venoient de se passer & dont il présageoit les funestes conséquences. La lumière que les paroles de cet orateur éloquent jettent sur toutes ces trames hideuses, nous détermine à les rapporter.

« Lorsque la conspiration des poudres eut été découverte à Londres, il ne put convenir qu'aux auteurs même de la conspiration, de prétendre que c'étoit perdre le tems que de l'employer à en développer la trame. Je demande à dénoncer des faits relatifs à la grande conjuration dont le hasard a fait découvrir hier le premier fil.

» Telle est la nature du mouvement qui nous entraîne, que déjà depuis long-tems il n'est plus possible de parler de respect pour les loix, pour l'humanité, pour la justice, pour les droits de l'homme, dont la conquête nous a cependant coûté quatre années de combats, sans être qualifié au moins d'intrigant, & plus souvent encore d'aristocrate & de contre-révolutionnaire; qu'au contraire, provoquer au meurtre, exciter au pillage, c'est un moyen sûr d'obtenir des hommes qui se sont emparés du gouvernail de l'opinion, les palmes du civisme & le titre glorieux de patriote. Aussi le peuple est-il comme divisé en deux

classes, dont l'une délirante par l'excès de l'exaltation auquel on l'a portée, & l'autre, frappée de stupeur, traîne une pénible existence dans les angoisses de terreurs qui ne connoissent plus de termes.

» L'égarement est si profond, qu'on se tromperoit si l'on attribuoit les pillages de février à une erreur instantanée; ils ont été le résultat d'une opinion fortement inculquée dans les ames, fortement exprimée dans les discours. Les actes de violence qui ont plongé plusieurs familles dans la misère, étoient des actes patriotiques, & ceux qui les blâmoient n'étoient que les vils souteneurs de l'accaparement,

» Cette funeste aberration de l'esprit public, a été indirectement favorisée par des mesures prises par la convention, dont je n'entends pas faire la censure: une indulgence politique a pu les faire adopter: je veux parler des amnisties. Le jour où les meurtriers de Simoneau ont obtenu l'impunité, la résolution courageuse de mourir pour la loi, a dû naturellement s'affoiblir dans le cœur des magistrats du peuple: l'audace qui la viole a dû au contraire s'accroître dans le cœur des scélérats.

» Le jour où les auteurs des premiers troubles, à raison des subsistances, ont obtenu l'impunité,

il s'est formé de nouveaux complots pour troubler la république, sous le prétexte des subsistances : de-là les pétitions insensées, & les injures faites à vos propres commissaires.

» Ainsi, de crimes en amnisties, d'amnisties en crimes, un grand nombre de citoyens en est venu au point de confondre les insurrections séditieuses avec la grande insurrection de la liberté, & de regarder les provocations des brigands, comme les explosions d'ames énergiques, & le brigandage même, comme des mesures de sûreté générale.

» On a vu se développer cet étrange systême de liberté, d'après lequel on vous a dit : Vous êtes libres, mais pensez comme nous sur telle ou telle question d'économie politique, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres, mais courbez la tête devant l'idole que nous encensons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres, mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons les lumières & la probité, ou nous vous désignerons par les dénominations les plus ridicules, ou nous vous dénoncerons aux vengeances du peuple.

» Alors, citoyens, il est permis de craindre

que la révolution, comme Saturne, dévorant successivement tous ses enfans, n'engendre enfin le despotisme avec les calamités qui l'accompagnent.

» La convention nationale avoit un grand procès à juger. Les uns ont vu dans l'appel au peuple, ou dans la simple réclusion du coupable, un moyen d'éviter une guerre qui alloit faire répandre des flots de sang, un hommage rendu à la souveraineté du peuple.

» Les autres n'ont vu, dans cette mesure, qu'un germe de guerres intestines & une condescendance pour les tyrans. Ils ont appelé les premiers royalistes; les premiers ont accusé les seconds de ne se montrer ardens pour faire tomber la tête de Louis, que pour placer la couronne sur le front d'un nouveau tyran.

» Des *patriotes* avoient conçu l'idée d'un tribunal révolutionnaire, pour épouvanter les conspirateurs. Ce tribunal, s'il étoit organisé d'après les principes de la justice, pouvoit être utile : la convention avoit accueilli l'idée de sa formation : on résolut de le faire servir même aux succès de la contre-révolution. Voici comme on se flatta qu'il seroit facile de persuader à la convention que les ministres étoient coupables de la déroute d'Aix-

la-Chapelle, & d'en obtenir au moins leur renvoi; qu'il ne seroit pas impossible de l'amener à en choisir de nouveaux dans son propre sein; qu'il s'y trouveroit des membres assez corrompus par l'ambition, pour vouloir cumuler sur leurs têtes les fonctions exécutives & les fonctions législatives, & que par l'intrigue & la terreur on parviendroit à les faire élire. Une fois que des hommes revêtus de l'inviolabilité inhérente au caractère de représentant du peuple, auroient tenu entre leurs mains tous les trésors de la république, auroient eu à leur disposition toutes les places, toutes les faveurs, les bienfaits pour séduire, l'autorité pour épouvanter, tous les moyens d'intrigues, de corruption, de popularité, & même de sédition; ils auroient écrasé de la toute-puissance de leur ascendant, la convention nationale, qui n'eût plus été entre leurs mains qu'un instrument pour légaliser leur crime & leur tyrannie; & si quelque citoyen avoit voulu élever une voix gémissante contre cette nouvelle & exécrable tyrannie, le tribunal révolutionnaire étoit là pour le juger comme un conspirateur, & lui imposer silence en faisant tomber sa tête.

» J'entre maintenant dans les détails d'exécution de la trame odieuse que je viens de vous dé-

voiler. Permettez-moi seulement une observation préliminaire sur ce qui se passe dans plusieurs sections de Paris. Leur longue permanence a, depuis long-tems, fatigué la plus grande partie des citoyens que leur patriotisme y conduisoit : ils s'y rendent encore par zèle, mais moins nombreux, mais moins exactement ; & lorsque la séance se prolonge trop, appelés par leurs affaires domestiques, par les soins qu'ils doivent à leurs familles, souvent par des devoirs civiques, ils se retirent. On ne voit alors dans les sections que des hommes oisifs, sans état, inconnus, souvent étrangers à la section, quelquefois à Paris, même à la république ; ignorans, grands motionneurs, guidés au moins par l'envie de faire du bruit, peut-être par la malveillance & par la suggestion des puissances étrangères : de-là des arrêtés ridicules, incendiaires, que les sections s'empresseroient de désavouer si elles les connoissoient.

» Pendant la discussion sur l'affaire de Louis, on vous dénonça l'arrêté d'une section, par lequel elle s'étoit déclarée en état d'insurrection. Elle observa que par insurrection, elle entendoit surveillance. Cette explication parut vous satisfaire. A la même époque, il se forma un comité appelé aussi d'insurrection, ou comité révolutionnaire, & l'on assure que ce comité

existe encore : un comité révolutionnaire auprès de la convention nationale ! Mais quels sont donc ses pouvoirs ? quelle révolution veut-il faire ? Le despotisme n'existe plus ; il veut donc détruire la liberté. Il n'y a plus de tyrans ; il veut donc détruire la représentation nationale.

» On nomme plusieurs membres de ce comité ; Fournier que vous avez fait mettre en état d'arrestation ; Deffieux, connu à Bordeaux par ses escroqueries & ses banqueroutes ; aux Jacobins par son apologie des massacres du 2 septembre, par des invitations continuelles au meurtre : un étranger appelé Lajouski, intrigant dans les bureaux & dans les clubs, commandant avec Fournier l'expédition des prisonniers d'Orléans, commandant en chef les brigands qui ont été briser les presses de la chronique & de Gorsas, arrêté à Amiens dans le mois de janvier, pour avoir voulu jetter le trouble dans la ville, & annonçant alors le pillage qui devoit se faire à Paris, dans le mois de février. Je déposerai ici sur le bureau, le procès-verbal de son arrestation, son interrogatoire, & les dépositions faites contre lui.

» Depuis quelques jours on crioit avec fureur que le seul reproche qu'on pouvoit faire aux journées de septembre, c'étoit d'avoir été incomplettes ; qu'il falloit purger la terre du

pouvoir exécutif, des généraux, des Brissotins, des Girondins, des Rolandins, de tous ceux, en un mot, qu'ils avoient inscrits sur les listes de proscriptions.

» Le 9 de ce mois, à la séance du soir, un de ces orateurs de Coblentz, surprenant la parole à la complaisance de la société, invite les citoyens des tribunes à se rendre le lendemain à celles de la convention, parce qu'il y aura une expédition à faire.

» Pendant la nuit, les assassins résolvent de briser toutes les presses des journalistes. Ils avoient oui raconter que le farouche vainqueur d'Alexandrie, avoit dit, en parlant de la bibliothèque qu'il livra aux flammes : « ou, elle ne contient que ce qu'il y a dans l'Alcoran, ou elle contient autre chose. Dans le premier cas, elle est inutile, dans le second, elle est dangereuse ». Ils ont dit aussi : ou ces journaux ne contiennent que des provocations au meurtre & au pillage, ou ils contiennent autre chose. Au premier cas, ils sont inutiles, nous n'avons pas besoin de leurs leçons. Au second, ils sont dangereux, car ils pourroient contrarier nos projets. Vous savez le reste. Si les presses du Moniteur, de Prudhomme & de quelques autres journalistes ont été respectées, c'est

parce que les ouvriers imprimeurs se sont mis dans un état de défense respectable.

» Le 10, dans la matinée, une consigne a été donnée par des étrangers aux sentinelles qui veillent autour de vous; on leur a ordonné d'écarter les femmes, de ne laisser entrer que les hommes qui avoient une expédition à faire, celle dont il avoit été parlé la veille aux Jacobins; &, ce qu'il y a d'étrange, la consigne fut exécutée; pas une femme ne parut aux tribunes. On vous dénonça le pillage des presses. Gamon vous dénonça, avec des preuves écrites, le fait de la consigne. Sur la première dénonciation, vous ordonnâtes simplement que le maire de Paris vous rendroit compte des faits. Sur la seconde, vous passâtes à l'ordre du jour. J'oserai vous le dire, citoyens, votre foiblesse ou votre insouciance ont failli vous perdre.

» Le club des Cordeliers prend un arrêté que l'on dit ainsi conçu :

« *Le département de Paris, partie intégrante du souverain, est invité à s'emparer de l'exercice de la souveraineté. Le corps électoral de Paris est autorisé à renouveller les membres traîtres à la cause du peuple; il sera envoyé des députés au comité d'insurrection* ».

» La section des Quatre-Nations fait porter dans les autres sections une adresse ainsi conçue :

« *Voulez-vous être libres, voulez-vous sauver la patrie? écoutez-nous. Nul doute que l'invasion de la Belgique ne soit l'œuvre de la faction impie qui paralyse la convention nationale & déchire le sein de la république. On reconnoît le complaisant des rois, le héros du camp de la Lune, le traître Dumourier, aux succès de nos ennemis; les défenseurs de la patrie se lèvent, mais ils jettent au dedans leurs premiers regards sur les chefs de la conspiration; au moment où il faut agir, ils ne s'arrêteront pas à vous peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Guadet, des Gensonné, des Pétion, des Barbaroux, des Louvet, &c. Aux yeux de tous les Français libres, les traîtres sont plus que démasqués; car ils ont la conviction intime de leurs trahisons; ils pensent que la nouvelle proposition faite ces jours-ci, par des patriotes, d'établir un nouveau tribunal révolutionnaire, & celle de la destitution des ministres, sont des palliatifs insuffisans, de fausses mesures, puisqu'elles n'attaquent qu'indirectement les assassins de l'intérieur, qui trouvent un point de ralliement au sein même de la convention. Ils demandent, comme mesure suprême & seule efficace, que le département de Paris, partie intégrante du sou-*

verain, exerce en ce moment la partie de souveraineté qui lui appartient; qu'à cet effet, toutes les sections & tous les cantons soient convoqués pour autoriser l'assemblée électorale du département de Paris à révoquer & rappeller les mandataires infidèles ».

» Dans la section Poissonnière, on donne à des hommes qui vont combattre pour la liberté, un drapeau rouge & blanc, orné de cravates blanches, ayant sur la lance deux fleurs-de-lys & deux *L* croisées; c'est-à-dire, un drapeau de Coblentz, un drapeau de la servitude, un drapeau du royalisme; un drapeau de la contre-révolution. On abuse de la trop imprudente inadvertance des jeunes recrues auxquels on fait ce perfide présent; & le signe à jamais flétri des despotes a pu se déployer un instant dans le temple même d'où est partie la foudre qui a terrassé le despotisme.

» Le 10, dans la soirée, des hommes armés se réunissent du côté des Champs-Élysées, des groupes nombreux sont formés sur la terrasse des Feuillans, & les agens de Pitt s'y disséminent pour les embrâser.

» On se porte aux Jacobins. Là, un contre-révolutionnaire propose de se diviser en deux bandes,

bandes, dont l'une se portera sur la convention, l'autre sur les membres du conseil exécutif. On préfère d'aller d'abord aux Cordeliers où est le rendez-vous général; on y arrête de fermer les barrières, sonner le tocsin, & se mettre en marche pour l'exécution du complot.

» Citoyens, telle est la profondeur de l'abîme qu'on avoit creusé sous vos pas. Je vous ai montré tout ce que je connoissois des dangers que vous avez courus, non pour exciter des alarmes, ils sont passés. Toute terreur seroit maintenant presqu'aussi ridicule que votre sécurité a failli vous devenir funeste. Mais j'ai cru que leur connoissance étoit importante pour vous diriger dans la conduite que vous tiendrez à l'avenir. Le bandeau est-il enfin tombé? Aurez-vous appris à reconnoître les usurpateurs du titre d'ami du peuple? Et toi, peuple infortuné, seras-tu plus long-tems la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir tes applaudissemens que de les mériter, & surprendre ta faveur en flattant tes passions, que de te rendre un seul service? méconnoîtras-tu toujours le courage du citoyen qui, dans un état libre, ne pouvant tenir sa gloire que de toi, ose cependant te contrarier lorsqu'on t'égare, & brave jusqu'à ta colère, pour assurer ton bonheur?

» Les royalistes ont cherché à t'opprimer avec le mot de *Constitution*. Les anarchistes t'ont trompé par l'abus qu'ils ont fait du mot *souveraineté*. Peu s'en est fallu qu'ils n'aient bouleversé la république, en faisant croire à chaque section que la souveraineté résidoit dans son sein. Aujourd'hui les contre-révolutionnaires te trompent sous les noms d'*égalité* & de *liberté*.

» Un tyran de l'antiquité avoit un lit de fer sur lequel il faisoit étendre ses victimes, mutilant celles qui étoient plus grandes que le lit, disloquant celles qui l'étoient moins, pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimoit l'égalité, & voilà celle des tyrans qui te déchirent par leurs fureurs. L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits. Elle n'est pas plus celle des fortunes que celle des tailles, celle des forces de l'esprit, de l'activité, de l'industrie & du travail.

» On te la présente souvent sous l'emblême de deux tigres qui se déchirent. Vois-la sous l'emblême plus consolant de deux frères qui s'embrassent. Celle qu'on veut te faire adopter, fille de la haine & de la jalousie, est toujours armée de poignards. La vraie égalité, fille de la nature, au lieu de les diviser, unit les hommes par les liens d'une fraternité universelle. C'est elle qui peut seule faire ton bonheur & celui du monde.

La liberté ! des monstres l'étouffent ; & offrent à ton culte égaré la licence. La licence a, comme tous les faux dieux, ses druides qui veulent la nourrir de victimes humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de leurs prédécesseurs ! puisse l'infamie salir la pierre déshonorée qui couvrira leurs cendres ! . . . .

» Et vous, mes collègues, le moment est venu. Il faut choisir entre une énergie qui vous sauve & la foiblesse qui perd tous les gouvernemens, entre les lois & l'anarchie, entre la république & la tyrannie. Si, ôtant au crime la popularité qu'il a usurpée sur la vertu, vous déployez contre lui une grande vigueur, tout est sauvé. Si vous mollissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Nous avons failli être vaincus sans combattre, par ce ministre pervers qui n'eût été que ridicule par ses forfanteries envers la France, s'il n'eût réussi par ses manœuvres à diviser deux grandes nations faites pour s'estimer, & dont la bienveillance réciproque eût maintenu la tranquillité de l'Europe.

» Citoyens, profitons des leçons de l'expérience : nous pouvons bouleverser des empires par des victoires, mais nous ne ferons de révolution

chez les peuples que par le spectacle de notre bonheur. Nous voulons renverser les trônes; prouvons que nous savons être heureux avec une république. Vous m'interrompez. Êtes-vous fâchés que je ne me permette pas des personnalités ? Si nos principes se propagent avec tant de lenteur chez les nations étrangères, c'est que leur éclat est obscurci par des sophismes anarchiques, des mouvemens tumultueux, & sur-tout par un crèpe ensanglanté.

» Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil pour l'appeller père de la nature, pensez-vous qu'il fut voilé par ces nuages destructeurs qui portent les tempêtes? Non sans doute; brillant de gloire, il s'avançoit alors dans l'immensité de l'espace, & répandoit sur l'univers la fécondité & la lumière ».

Ces tristes vérités, ces prédictions terribles auroient dû déterminer la Gironde & tous les républicains qui étoient de son bord, à faire un dernier effort pour écarter la tyrannie des anarchistes qui étoient prêts à les frapper : elles auroient dû ramener aux vrais principes les républicains qui siégeoient sur la montagne; mais, par une fatalité étrange, ces derniers n'ap-

perçurent la noirceur des chefs jacobins & cordeliers qui les égaroient, que quand le mal fut à son comble, & qu'il étoit pour ainsi dire, impossible de s'opposer aux entreprises désastreuses de ces tyrans. Les chefs des factieux avoient soin d'aigrir les montagnards qui n'étoient pas dans leur confidence, contre la Gironde, & particulièrement contre tous les députés qui n'avoient pas voté la mort du roi : ce ne fut que quand les comités de gouvernement massacrèrent impitoyablement ceux qui n'avoient pas voté la mort comme ceux qui l'avoient votée, que la portion de la montagne, qui de bonne foi avoit voulu la république, découvrit l'abîme que des monstres avoient creusé sous ses pas : son assentiment spontané pour les placer sur l'échafaud, prouvera, par la suite, qu'elle étoit aussi révoltée de leurs crimes que fatiguée de leur tyrannie ; mais jusques-là, trompée par ces vils intrigans, combien ne vit-elle pas périr de vrais républicains, croyant ne voir frapper que des contre-révolutionnaires.

Les factieux, en effet, continuèrent bientôt leur marche avec plus de rapidité que jamais. La rixe qui survint à Orléans, au sujet du représentant Léonard Bourdon qui s'y trouvoit en mission, & qui manqua d'y perdre la vie, soit que dans cette affaire il eût été provoqué ou qu'il fût le provocateur, ainsi que l'affirment diversement des gens de différens partis, servit de prétexte à un député jacobin, pour dire qu'on en vouloit à la vie de tous ceux qui avoient voté la mort du roi, & pour en conclure qu'il falloit voiler la statue de la loi, laisser sommeiller quelque tems tout projet de constitution, & se déclarer *gouvernement révolutionnaire.*

Cette proposition, accueillie par des applaudissemens, ne fut cependant pas couronnée sur-le-champ par le succès : on se contenta seulement d'en faire l'expérience sur la ville d'Orléans. Des commissaires y furent envoyés avec pouvoir de lancer des mandats-d'arrêt contre les prévenus, pour les traduire ensuite au tri-

bunal révolutionnaire ; les fonctionnaires publics furent suspendus & amenés à la barre, la garde nationale désarmée, & tous les habitans déclarés en état de rébellion, jusqu'à ce qu'ils eussent livré les auteurs de cet attentat. Ces mesures rigoureuses n'éprouvèrent aucuns retards ; & peu de tems après, un grand nombre d'infortunés Orléanois furent exécutés sur la place de la Révolution, d'où l'on entendoit les cris de leurs femmes, de leurs enfans éperdus, qui, protestant de leur innocence, vouloient, en ce moment, pénétrer à la convention, pour obtenir la grace de leurs pères, de leurs époux.

A l'appui de cette première démarche pour établir un gouvernement révolutionnaire, survinrent des adresses des sociétés des départemens, qui proscrivoient tous les députés qui avoient voté l'appel au peuple. Il y en eut une remarquable, de Marseille, que les factieux eurent grand soin d'opposer à Barbaroux, qui parloit sans cesse de la haine des Marseillais

contre l'anarchie ; en voici un extrait : par celle-là on jugera des autres. « Mandataires infidèles, y est-il dit, vous qui vouliez l'appel au peuple, votre perfidie est à son comble ; trop long-tems vous avez occupé le poste honorable que vous êtes indignes de remplir ; il vous restoit encore la coupable espérance de perdre la république ; mais vainement attendez-vous du succès de vos manœuvres sourdes & de vos scélérates intelligences avec les tyrans conjurés contre nous. Fuyez cette enceinte sacrée, que vous avez souillée trop long-tems de votre souffle impur. Les sections, les corps administratifs, la société populaire, toute la cité de Marseille vous déclare que vous avez perdu sa confiance ; elle ne peut faire un meilleur usage de sa souveraineté qu'en vous rappellant. Nous ne reconnoissons de convention nationale que cette montagne tutélaire qui doit avec nous sauver la patrie. Fuyez, lâches & parjures, ou craignez de sentir les premiers le glaive vengeur d'un

peuple républicain, qui se lève, pour la troisième fois, pour le maintien de sa liberté ». Des administrations se joignirent aux signataires de cet écrit, demandèrent que les Parisiens missent en réclusion tous les votans pour l'appel au peuple, & déclarèrent qu'elles ne regarderoient plus comme loix, tous les décrets auxquels ces députés auroient participé. Cette violation de tous les principes resta sans punition : bien plus, peu de jours après, la commune, suivie de quelques commissaires de sections, vint annoncer à la barre que de grandes mesures pouvoient seules sauver la chose publique; que s'il falloit que le peuple se levât, il étoit prêt à le faire. Quelques Girondins, désespérant de sauver le vaisseau de la république battu par tant d'orages, insistoient pour obtenir la convocation des assemblées primaires, qui nommeroient un nouveau corps législatif; plusieurs montagnards même, qui vouloient l'affermissement du régime républicain, & qui étoient fati-

gués des secousses de la révolution, penchoient assez pour cet avis; mais ce n'étoit point là ce que vouloient les meneurs; au lieu de s'occuper des assemblées électorales, ils parvinrent à faire investir la commune d'une puissance formidable. On avoit fait une première loi, pour que les municipalités eussent à désigner & désarmer les citoyens qui leur paroîtroient *suspects*, c'est-à-dire, qui ne paroîtroient pas attachés au gouvernement actuel; c'étoit des listes de proscription; c'étoit mettre le poignard dans la main de tous ceux qui avoient envie d'égorger: on ne tarda pas à leur en fournir l'occasion. Il fut décrété que la commune de Paris suspendroit la délivrance des passe-ports jusqu'après l'exécution du décret sur le désarment des gens suspects; qu'il y auroit des gardes aux barrières pour arrêter ces suspects ou gens sans passe-ports; que, pour leur ôter les moyens de fuir, les chevaux de luxe seroient arrêtés & mis en fourrière: les ministres furent chargés

d'expédier des couriers aux municipalités voisines de Paris, pour qu'elles eussent, sans délai, à faire arrêter les gens suspects, à surveiller les châteaux, maisons de campagnes, & faire désarmer tous ceux sur lesquels on auroit des soupçons. Les comités de surveillance, connus ensuite sous le nom de comités révolutionnaires, & dont la majeure partie, sous le règne de la terreur, organisa si bien le brigandage & le meurtre, venoient d'être institués. Les Jacobins des provinces, qui jamais ne furent initiés dans les mystères secrets des chefs des clubs de Paris, secondoient merveilleusement ces derniers; & tel étoit l'aveuglement d'une partie de ces meneurs subalternes, qu'ils croyoient, ou du moins que plusieurs d'entr'eux croyoient qu'ils agissoient au nom de la liberté, & que les républicains qui leur étoient dénoncés comme factieux par la société-mère, étoient véritablement des ennemis de la république. Cependant, quelques sociétés des départemens mieux

éclairées, quelques villes mieux inſtruites, ne laiſsèrent pas, quoiqu'éloignées du centre des factions, d'appercevoir la trame qu'on ourdiſſoit. Celle d'Amiens oſa, dans le tems de ces agitations, demander un décret irrévocable de banniſſement contre les Bourbons, ſans aucune exception; une loi contre les provocateurs au meurtre; une loi pour obtenir une force départementale, qui pût aſſurer l'indépendance de l'aſſemblée; un décret d'accuſation contre Robeſpierre, Danton, Marat, & leurs infâmes affidés. « Souvenez-vous, diſoient les auteurs de cette adreſſe, que le bouc émiſſaire de cette faction aſſaſſine, que l'odieux Marat étoit le médecin du frère du tyran Capet. (Marat avoit été médecin des écuries du ci-devant comte d'Artois, qui lui avoit fait remiſe de la finance de ſa charge, qu'il étoit alors dans l'impuiſſance de payer.) Cette adreſſe cauſa beaucoup de tumulte dans l'aſſemblée, & peut-être les auteurs, dont pluſieurs furent immolés dans la ſuite, euſſent-

ils été recherchés sur-le-champ, si une nouvelle majeure, annoncée dans cette séance, n'eût maîtrisé toute l'attention des députés auxquels on apprit que la ville de Nantes étoit investie par les brigands de la Vendée.

A tant de calamités, à tant de présages sinistres, vint se joindre en effet un fléau destructeur, tel, que peu d'histoires font mention d'une guerre civile aussi funeste; nous voulons parler de celle de la Vendée.

Le théâtre sanglant de ces dissentions cruelles, situé entre la Loire & la Charente, s'étendoit le long de la mer entre ces deux rivières, embrassoit la majeure partie de l'ancienne province connue sous la dénomination de Poitou, ainsi que les départemens de la Loire inférieure, de Maine-&-Loire, de la Mayenne, de la Vendée, des deux Sèvres, d'Indre-&-Loire, d'Ille-&-Vilaine & plusieurs autres.

Dans les départemens où cette insurrection prit naissance, le peuple des campagnes étoit plongé dans une ignorance

profonde. N'étant livré à aucune spéculation commerciale, la sphère de ses connoissances se bornoit à la culture de la terre & à la pratique d'une religion dont, sous Louis XIII, ils avoient déjà payé la conservation par des flots de sang. Végétant pour ainsi dire sur la superficie d'un sol aussi fertile qu'agréable, & façonnés au joug des nobles & des prêtres, ces cultivateurs paisibles ne connurent la révolution, dès son principe, que par des rapports mensongers que leur en firent leurs seigneurs & leurs curés.

L'homme qui est né sur un champ qu'il est obligé de fatiguer pour en tirer sa subsistance, ne connoit guères que de nom le régime sous lequel il vit, & rarement ses idées le mènent jusqu'à soupçonner qu'il existe d'autres formes de gouvernement; les êtres purement agricoles du département de la Vendée, dont la majeure partie, totalement étrangère à l'écriture, savoit à peine lire, ne connoissoient donc que trois choses auxquelles ils fussent uni-

quement attachés, leur champ, leur culte & leur roi.

Plus leur simplicité étoit grande, plus ceux qui avoient intérêt de les tromper parvinrent facilement à leur but. La noblesse qui vivoit au milieu d'eux leur fit entendre que des sujets rebelles, des régicides vouloient précipiter le monarque de son trône; les ecclésiastiques leur annoncèrent que la religion catholique, la religion de leurs pères, le culte du Dieu vivant penchoit vers sa chûte, que des impies vouloient l'anéantir, & dès la fin de la session de l'assemblée constituante, il existoit déja, dans ces contrées malheureuses un levain de fanatisme, un foyer d'insurrection.

Ce noyau ne tarda pas à se grossir, & ce qui se passa sous l'assemblée législative & au commencement du règne de la convention, n'étoit pas fait pour en diminuer les progrès. En effet, une partie des nobles qui abandonnoient leur domicile, soit parce que le nouvel ordre de choses ne

leur convenoit pas & qu'ils vouloient rester fidèles à la monarchie, soit parce que les horreurs qu'exerçoient contr'eux leurs vassaux les contraignoient de fuir pour mettre leurs jours en sûreté, soit enfin parce que les nuages dont ils voyoient se charger l'horison politique, ne leur présageoient rien que de sinistre, se jeta dans les départemens insurgés, sans doute parce qu'il étoit plus facile de s'y rendre, à une certaine époque, que de passer les frontières pour rejoindre l'autre partie de la noblesse qui combattoit sous les drapeaux ennemis ou dans l'armée des princes fugitifs.

Dailleurs ce n'étoit pas s'expatrier, ce n'étoit pas sortir de la France, & à supposer que les Vendéens eussent le dessous, la fuite hors du territoire de la république sembloit facile par la localité des pays insurgés qui, longeant la mer, promettoient, en cas d'échec, un embarquement facile, une retraite dans les ports de l'Angleterre & particulièrement dans

les

les isles de Jersey & Guernesey. Un autre avantage encore, c'est que si l'on pouvoit se procurer une retraite par la mer, on pouvoit également en tirer des secours, au moyen des débarquemens de troupes que l'Anglais pouvoit effectuer.

La noblesse ne fut pas la seule qui alimenta le parti des mécontens dans la Vendée; leur nombre fut aussi renforcé par beaucoup de prêtres des autres départemens qui allèrent donner ou recevoir la mort dans un pays où ils étoient vénérés comme des martyrs, & où le peuple, à l'aspect du crucifix, se ruoit sur ses adversaires avec tous les transports d'une sainte rage; il fut accru par des jeunes gens qui, désespérés que la convention les forçât de sortir de leurs foyers pour aller combattre les ennemis, se rangèrent du bord de ceux qui vouloient l'anéantir; & ce fut à dater de ce moment que cette guerre prit un caractère terrible. Elle fut encore alimentée par ces contrebandiers, appelés *Chouans*, dont fourmilloient les

départemens insurgés & les pays qui les avoisinoient.

Ces contrebandiers (qu'on nommoit Chouans, parce que ceux qui les secondoient dans leurs entreprises frauduleuses, se servoient du cri du *chat-huant* pour les instruire de l'arrivée des gens de la ferme & du nombre de leurs ennemis), ces contrebandiers, disons-nous, n'ayant plus rien à gagner lorsque les droits de gabelle & autres furent supprimés, & ne sachant aucun métier avec lequel ils pussent se procurer du pain, accoutumés d'ailleurs au vagabondage & à une espèce d'existence guerrière, se jetèrent dans un parti où les attira l'espoir du pillage. De ces différentes associations se forme une armées, elle arbore le drapeau blanc & se bat au nom de *Dieu* & du *roi*. Voilà les causes de la guerre de la Vendée dont les effets furent si monstrueux.

Depuis le tems que ce feu couvoit sous la cendre, comment se fait-il que les chefs de parti qui étoient dans le sein de

la convention, ne fussent pas instruits de ces faits; eux qui, par leurs agens, disséminés sur toute la France, étoient si bien informés de tout ce qui se passoit? Sans doute, s'ils ne prévinrent pas tous les désastres qui devoient se manifester dans la Vendée, c'est qu'ils avoient des raisons pour ne le pas faire, & peut-être pourrons-nous les deviner aisément.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut que dans le courant de mars que l'assemblée fut informée de la rébellion de plusieurs départemens de l'Ouest, & de la marche d'une armée nombreuse qui s'avançoit contre elle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'elle n'apprit pas cette nouvelle par les ministres, par le conseil exécutif, mais par l'administration des postes, qui vint lui annoncer que les couriers de Nantes n'étoient point arrivés comme à l'ordinaire; cet événement glaça d'effroi jusqu'à la montagne, dont une grande partie des membres n'étoit pas initiée dans les mystères; son trouble s'accrut bien davantage

encore les jours ſubſéquens, où des couriers, alors arrivant en foule, apprirent qu'une armée catholique & royale étoit organiſée, qu'elle étoit commandée par des chefs expérimentés, que ces chefs avoient déja proclamé un manifeſte, que les communications étoient interrompues entre Paris & les départemens ultérieurs, que des villes, défendues par des ſoldats républicains, étoient attaquées, que l'habit bleu étoit proſcrit, qu'on égorgeoit ſans pitié quiconque en étoit revêtu, que les rebelles, déjà maîtres d'un port de mer, occupoient plus de cinquante lieues de pays, & que le mal étoit tel, qu'il paroiſſoit déſormais ſans remède.

A l'appui de ces alarmantes vérités, bientôt l'on apprend encore que des adminiſtrations de départemens ont retenu dans leurs arrondiſſemens, & pour leur sûreté, des troupes qui n'étoient point deſtinés à cet emploi, mais que l'approche des inſurgés leur rendoient néceſſaires; que l'armée catholique, maîtreſſe du diſ-

trict de Cholet qu'elle avoit incendié, a battu & fait prisonnieres plusieurs colonnes de soldats levés à la hâte & qu'on avoit dirigées contre elle; que du côté d'Ancenis, après avoir intercepté plusieurs communications, elle a repoussé la troupe de ligne, la garde nationale & la gendarmerie jusqu'à Château-Bréan; qu'après un combat très-vif, les habitans de Fontenay ont été repoussés; qu'à la suite de cet échec, la ville de Chantonnay a été prise & dévastée par cette même armée catholique qui est divisée en plusieurs colonnes répandues sur une immense étendue de pays & soutenue par des vaisseaux ou bâtimens ennemis qui croisent déjà dans le port des Sables.

On apprend en même-tems que ces insurgés sont maîtres de tous le pays au-delà de la Loire, qu'après le sac de Cholet ils se sont portés sur Villiers & Saumur; que le général Marsey, après avoir composé une petite armée, l'ayant dirigée contre eux & leur ayant livré

bataille, avoit été mis en pleine déroute, & son quartier général, placé à Saint-Amand, levé avec une telle précipitation, qu'on avoit abandonné les blessés & livré aux ennemis plus de vingt lieues de pays. On apprend enfin que la ville de Nantes, dont les ponts de communication sont rompus, est la seule qui résiste à l'impétuosité des brigands; que ses habitans, qui se distinguent par des prodiges de valeur, sont néanmoins cernés par plus de quarante mille hommes répandus autour de leurs murs, sur une circonférence de trois lieues.

Les notions que l'on acquéroit en outre sur la manière dont les rebelles se battoient, n'étoient pas propres à rassurer. On savoit que le fanatisme étoit le mobile du courage surnaturel que déployoient ces troupes dont la masse étoit composée de cultivateurs grossiers. C'étoit toujours ces derniers que l'on plaçoit dans les postes les plus périlleux, ou qui engageoient l'action. Quelque formidable que fût l'ar-

tillerie que l'on dirigea contre eux, seulement armés de fourches & de bâtons, ils s'élançoient, à l'aspect d'une image de la vierge, pour laquelle ils croyoient combattre, sur les artilleurs, sur les premiers rangs, & revenoient vainqueurs de l'attaque ou mouroient dans la mêlée, glorieux & satisfaits d'avoir, en tombant, mérité la palme du martyre.

Une guerre qui se manifestoit dès son principe avec des symptômes aussi terribles, ne pouvoit avoir qu'une issue d'autant plus épouvantable, que les puissances du jour firent alors tout ce qu'il falloit pour en accroître les calamités; car, une vérité reconnue, ce n'a été qu'à dater de l'installation du directoire, qu'on a véritablement & sincèrement travaillé à extirper ce chancre rongeur, & qu'on y est parvenu. Qu'on se rappelle ce que nous avons dit du projet des niveleurs & peut-être saura-t-on le motif pour lequel les chefs du parti sembloient alimenter cette guerre, tandis qu'elle faisoit frémir tous

ceux qui n'étoient pas dans leur intime confidence. Qu'on se rappelle la fin tragique du représentant du peuple Phélippeaux qui ne monta sur l'échafaud, dans le tems de la terreur, que pour avoir publié une brochure dans laquelle il prouvoit que des milliers de soldats républicains que la Vendée engloutissoit, ne trouvoient leurs tombeaux dans ces malheureuses contrées, que par l'impéritie des généraux & les ordres du comité de salut-public d'alors. Envoyé sur les lieux; il frémit des horreurs & des perfidies dont il fut témoin; il crut que la stupidité des généraux étoit la seule cause des désastres qu'éprouvoient les troupes républicaines, il vint en informer le comité de salut-public, dans l'espoir de faire remplacer ces hommes traîtres ou ineptes par des chefs expérimentés; le comité tourna en ridicule ses observations & lui enjoignit de se taire. Cette conduite dessilla les yeux de Phélippeaux; malgré la tyrannie des comités de gouvernement, il osa démon-

trer que c'étoit d'après leur volonté que les plaines de la Vendée étoient encombrées des cadavres des républicains ; à peine cet imprimé eut-il paru, que Robespierre, avec son patelinage accoutumé, conjura Phélippeaux, dans une des séances de la société des Jacobins, de se rétracter & de convenir qu'il avoit eu tort de publier un pareil écrit; mais Phélippeaux ayant protesté publiquement qu'il ne se rétracteroit jamais, parce qu'il n'avoit dit que la vérité, verité qu'il attestoit de nouveau à la face du ciel & de ceux qui l'entendoient ; Phélippeaux fut assassiné.

En effet, si les meneurs de la convention, ceux entre les mains desquels résidoit toute l'autorité à cette époque, avoient voulu étouffer cette guerre dans son principe, ou du moins en arrêter les progrès, il est à croire qu'au lieu d'envoyer partiellement des troupes dans la Vendée, d'y faire passer de nouvelles recrues, des bataillons de jeunes gens de

Paris, qu'ils savoient être leurs ennemis, & qu'ils vouloient faire exterminer, il est à croire, disons-nous, qu'ils auroient fait choix de troupes aguerries & de chefs habiles, qui, en présentant un front redoutable aux insurgés, eussent pu leur en imposer ; car lors de l'insurrection des départemens de l'Ouest, si l'armée royale & catholique fit moins de ravages qu'on ne l'auroit cru d'abord, ce bonheur fut moins dû à la contenance & à la discipline des soldats qu'on lui opposa, qu'à l'intrépidité des habitans des villes qui avoient à se défendre contre ses entreprises.

Il est à croire encore que si ces meneurs eussent voulu anéantir ce fléau destructeur, en même-tems qu'ils auroient dirigé contre l'armée royale des troupes aguerries & disciplinées, ils auroient aussi cherché, par des commissaires *ad hoc*, à entamer des négociations, si non avec les rebelles, du moins avec les malheureux habitans des campagnes, que ces rebelles

avoient trompés pour les entraîner dans leur parti. La voie des armes étoit la dernière que l'on dût employer contre des hommes égarés par les suggestions de la noblesse & du clergé.

Les hommes du jour, qui avoient en France la toute-puissance, n'ignoroient pas qu'une partie considérable des agriculteurs insurgés, ne demandoient pas mieux que de mettre bas les armes à des conditions raisonnables. Vingt-une paroisses rassemblées dans les environs de Saint-Étienne & de Mont-Luc, consentoient à fraterniser & à faire la paix avec les autres départemens; &, pour prix de leur soumission au gouvernement, demandoient que jamais aucune corvée, aucun tirage de milice ne seroient proposés; qu'il ne seroit pris désormais aucuns bestiaux ni comestibles, que de gré à gré avec les propriétaires; que les impôts seroient taxés d'après une évaluation équitable des communes instruites de la valeur des fonds de terre, & non

d'après les arrêtés arbitraires des directoires de districts & de départemens; que ces autorités subalternes n'attenteroient plus, de leur autorité privée, à la liberté des citoyens; que le domicile des citoyens ne seroit plus violé par des visites de gens armés; qu'il seroit défendu de s'emparer des armes qu'un citoyen pouvoit avoir chez lui pour sa sûreté individuelle; qu'enfin on auroit pleine liberté de culte. Il étoit donc de l'humanité, du bien public, d'avoir des pour-parlers, & de traiter à l'amiable avec des gens qui ne demandoient que des choses justes: on auroit détaché ces communes de la coalition des nobles, des prêtres, des chouans; on auroit épargné le sang; mais c'est ce qu'on ne vouloit pas: nous le répéterons encore une fois, on vouloit faire de la Vendée un gouffre, dans lequel iroit s'engloutir une partie de la population, dans lequel iroient s'abîmer les nobles, les prêtres, les riches, les artistes, les savans & toute la jeunesse qui avoit reçu quelqu'éduca-

tion, & qui avoit quelques talens en partage. Toutes ces classes de citoyens ne pouvoient être, en effet, que contraires au gouvernement révolutionnaire qu'on alloit établir, qu'on établissoit déjà. Les nobles, attachés à leurs anciennes prérogatives & pétris d'orgueil, ne pouvoient qu'abhorrer un gouvernement, ou plutôt une espèce de gouvernement qui les mettoit sous les pieds & à la merci des plus obscurs citoyens. Les prêtres ne pouvoient chercher qu'à anéantir un gouvernement qui, les faisant passer pour des imposteurs & des charlatans, les proscrivoit & leur ôtoit jusqu'aux plus foibles moyens d'existence. Les riches ne pouvoient qu'exécrer un gouvernement qui cherchoit à les dépouiller, qui les dépouilloit effectivement, parce qu'il falloit qu'il donnât à ses créatures, & que pour donner, il falloit qu'il prît à ceux qui possédoient; enfin, les gens éclairés ne pouvoient qu'avoir en horreur un gouvernement aussi hideux, & ne pouvoient

être que dangereux pour ce même gouvernement, parce que tout homme qui est doué d'une certaine portion de connoissances, d'une élévation d'ame, est l'ennemi juré de toute espèce de tyrannie; il falloit donc, nous le répétons, que ce gouvernement monstrueux, que les meneurs qui en vouloient diriger les mouvemens, anéantissent, pour parvenir à leurs fins, les prêtres, les nobles, les riches & les savans. Une population très-nombreuse est dangereuse dans ses fluctuations, il falloit donc que pour parvenir à leur but, que pour régner paisiblement eux & les leurs, ils précipitassent dans l'abîme creusé dans les champs de la Vendée, une partie de la génération qui les entouroit.

Ce qui servit encore beaucoup ces vues secrètes & terribles des Jacobins & des Cordeliers, ce furent des mesures prises pour le salut de la patrie, qui, en produisant du bien d'un côté, produisirent de l'autre un grand mal. Des mesures

générales frappent toujours des innocens; c'eſt ce qui arriva, c'eſt ce qui aigrit beaucoup de citoyens, & c'eſt ce que demandoient les conſpirateurs contre la liberté. Développons ces idées. Les décrets des 19 & 20 février, qui faiſoient un appel de trois cents mille hommes pour completter les armées de la république, & qui, à cet effet, mettoient à la diſpoſition du miniſtre de la guerre tous les citoyens célibataires ou veufs ſans enfans, depuis 18 juſqu'à 40 ans, avoient fait beaucoup de mécontens, ſoit parce qu'ils forçoient à marcher à l'ennemi beaucoup de jeunes gens qui ne s'en ſoucioient pas, ſoit parce qu'ils affligeoient des pères de famille qui ſe voyoient privés de leurs enfans, ſoit parce qu'ils enlevoient des bras aux cultivateurs, & forçoient une infinité de particuliers d'abandonner leurs états: ces mécontentemens attiſés d'ailleurs par des nobles & des prêtres, avoient occaſionné des attroupemens dans divers départe-

mens. Dans la vue d'arrêter ces désordres, on mit *hors la loi* tous ceux qui seroient prévenus d'avoir pris part aux émeutes contre-révolutionnaires qui avoient éclaté ou éclateroient à l'époque du recrutement, dans les différens départemens de la république, & notamment tous les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, leurs agens & domestiques, ceux qui avoient exercé des charges sous l'ancien régime, & de plus, les fonctionnaires publics de 89, 90 & 91; & pour que ces hommes mis hors la loi fussent frappés de mort, il suffisoit que deux témoins, ennemis ou non de l'accusé, déposassent qu'ils avoient pris part à l'attroupement. La loi ayant un effet universel, on sent combien elle étoit rigoureuse. Bientôt après, un décret du 28 mars bannit à perpétuité tous les Français, qui, après être émigrés, seroient rentrés dans leurs foyers; on les déclare morts civilement; on confisque tous leurs biens dès à présent; ils sont mis hors la

loi

loi : pour les envoyer à l'échafaud, il ne faut que deux témoins qui *reconnoissent* leur individu ; puis on prolonge fictivement leur vie de cinquante années, pendant lesquelles la république héritera de toutes les successions qui leur fussent dévolues s'ils eussent rempli cette longue carrière. Les donations, legs, fidei-commis, substitutions, avantages directs ou indirects ouverts à leur profit, sont maintenus dans toute leur intégrité, & ils échoient à la république, quoiqu'annullés par les nouvelles loix à l'égard de tous les autres citoyens ; par cette même loi, les pères & mères, aïeuls, enfans & petits-enfans d'émigrés, sont privés de la faculté de pouvoir aliéner ou hypothéquer leurs propres biens. En même-tems, on fait décréter que les propriétaires & principaux locataires de toutes les maisons, seront tenus d'afficher, sur la porte extérieure, dans l'endroit le plus apparent & en caractères bien lisibles, les noms, sur-noms, prénoms, âges & professions de

tous les individus qui habitoient chez eux, & le même jour, le ministre de la justice annonce à la convention, que le *tribunal révolutionnaire* venoit d'entrer en fonctions. Sous certains rapports, ces décrets n'étoient guères propres à éteindre une guerre que des chefs de faction cherchoient à entretenir.

Par la proclamation suivante qu'ils adressèrent aux soldats qu'ils envoyoient contre les Vendéens, qu'on juge s'ils vouloient en faire une guerre d'extermination : *républicains*, leur écrivoient-ils, *il y a assez long-tems que la Vendée fatigue la république, marchez, frappez, finissez : tous nos ennemis doivent tomber à la fois ; méritez la gloire d'avoir exterminé les rebelles ; précipitez-vous sur ces hordes insensées & féroces, écrasez-les.* D'ailleurs, outre que cette épouvantable guerre servoit de prétexte aux meneurs pour crier contre les riches qui étoient encore dans l'intérieur & pour les faire périr en les accusant de trahison & en exaspérant le peu-

plè contre eux, elle leur étoit encore utile pour faire immoler, en les conduisant au feu, les mêmes hommes dont ils s'étoient servis pour les massacres de septembre (1)

(1) Parmi les premiers soldats qui ont été envoyés contre la Vendée, il y avoit des hommes tellement accoutumés au crime, qu'ils ne se rendoient là que pour continuer leurs horreurs & leur brigandage. Voici un fait qui le prouvera; nous le tenons d'un armateur de Nantes, républicain estimable, ennemi juré des Anglais contre lesquels il arme en course, & qui se battit en brave contre l'armée catholique. Dans les premiers momens de l'invasion des chouans, une femme qui les redoutoit & qui s'attendoit que sa maison & son petit mobilier seroient bientôt pillés par eux, apprit avec des transports de joie que Paris envoyoit des troupes pour arrêter les progrès & les dévastations des rebelles. Croyant ne trouver dans ces défenseurs de la patrie que des militaires animés par l'amour de leur pays & guidés par la loyauté, elle se réjouit de pouvoir donner l'hospitalité à plusieurs d'entre eux; elle emploie le peu d'argent qu'elle possède à se pourvoir de vin, de viande & d'autres objets pour

& les autres insurrections; toujours sûrs de trouver au besoin de semblables can-

bien traiter ses hôtes, elle court elle-même, lorsqu'elle apprend leur arrivée, en chercher autant que peut en contenir son petit domicile, elle les reçoit, les héberge de son mieux, mais au lieu de recevoir des remercîmens de ces individus, lorsqu'ils sont prêts à la quitter, ils lui demandent si elle n'a point d'argent à leur donner; elle leur répond que le peu qu'elle en possédoit avoit été employé à les bien accueillir; peu satisfaits de cette réponse, ils se jettent sur elle & lui déchirent les deux oreilles pour en arracher deux boucles d'or qu'elle portoit en forme de pendans; à quelques pas de là, ces monstres ne pouvant extraire facilement du doigt d'une autre femme un anneau d'or qu'elle portoit depuis long-tems, lui coupèrent la main à coups de sabres, & emportèrent cette main avec eux, pour arracher cet anneau à leur aise. Le brave armateur de qui nous tenons ces détails, cassa son sabre sur le dos de l'un de ces brigands; il voulut exiger une réparation éclatante de ces forfaits, mais l'officier qui commandoit alors cette troupe calma sa juste indignation, il lui apprit

nibales, ils les redoutoient une fois qu'ils s'en étoient servis. Les généraux qui étoient affidés à ces chefs de parti s'acquittoient parfaitement de toutes leurs intentions; Biron & Beisser, qui, en qualité d'officiers supérieurs, obtinrent quelques succès contre les Vendéens & cherchèrent de bonne-foi à extirper ce chancre rongeur, périrent sur l'échafaud, pour prix de leurs services.

Ceux qui vouloient l'anéantissement d'une grande partie de la population de la France, & qui avoient pris pour y par-

---

que parmi les soldats qu'il commandoit, il y avoit beaucoup de militaires estimables, mais qu'aussi il y avoit un très-grand nombre de pillards & d'assassins auxquels on ne pouvoit faire aucune remontrance sans s'exposer à se faire égorger par eux. Qu'on juge par-là de la position dans laquelle se trouvoient les pays exposés à l'invasion des Vendéens; un ennemi féroce d'un côté, & de l'autre des défenseurs qui étoient pour eux aussi funestes que les brigands dont ils vouloient repousser les coups.

venir toutes les mesures dont nous venons de parler, furent merveilleusement secondés par les agens qu'ils employèrent dans cette entreprise. Jamais guerre ne fut plus animée, jamais il n'y eut moins d'apparence de réconciliation entre les partis qui en étoient aux mains: c'étoit de part & d'autre à qui commettroit le plus d'horreurs. Une seule campagne de la Vendée fit périr plus d'hommes que n'en moissonna la guerre terrible que soutenoit la France contre toutes les puissances de l'Europe. Point de prisonniers; nul égard pour l'âge & le sexe; nul respect du droit de la nature & des gens; armés ou désarmés, hommes & femmes jeunes & vieux, tous étoient immolés sans rémission; meubles, maisons, palais, chaumières, moissons, forêts, tout étoit la proye des flammes; des monceaux de cendres succédoient en un moment au village le plus riant, au sol le plus riche. A cette boucherie générale se joignoient des actes d'une barbarie incompréhen-

ſible : voici comme s'exprime le député Lequinio, dans une brochure qu'il fit publier, en 1795, ſur les ſatellites que Robeſpierre & ſes adhérens envoyèrent d'abord pour combattre les Vendéens. « On fait venir dans ces départemens une prétendue armée révolutionnaire, pour achever, diſoit-on, la ruine d'une horde d'eſclaves, dont elle devoit exterminer juſqu'au dernier rejetton ; mais au lieu d'exécuter ce projet, elle a dévaſté les poſſeſſions des paiſibles agriculteurs. Cette troupe s'eſt diviſée en douze petites colonnes, pour ruiner une plus grande étendue de pays à la fois. Lorſque les porte-feuilles étoient pleins, on n'avoit plus aucun deſir de ſe battre, dans la crainte de perdre ſes richeſſes. Les ſoldats demandoient des billets d'hopital ; les généraux faiſoient pis encore, ils mettoient en réquiſition les charrettes des communes, enlevoient tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les maiſons des *patriotes*, comme dans celles des inſurgés, faiſoient

la rébellion & de vendre chèrement leur vie ».

Que de monſtruoſités furent, par repréſailles, commiſes par les Vendéens! Pluſieurs de leurs ennemis qui tombèrent vivans entre leurs mains, furent enterrés nuds juſqu'à la moitié du corps, &, dans cet état, on leur coupoit aujourd'hui une oreille ou une main; demain, on leur arrachoit un œil; & ainſi de ſuite, jusqu'à ce qu'ils expiraſſent de douleur & d'inanition. Les généraux dévoués aux puiſſans du jour, avoient bien ſoin, dans les écrits qu'ils adrêſſoient à la convention, de taire les forfaits de leurs sbirres, & de ne parler que de ceux des Vendéens; auſſi renchériſſoit-on tous les jours de cruauté dans les ordres qu'on leur intimoit: la majeure partie de la convention, & nous devons le dire pour ſa juſtification, ignoroit toutes ces infamies; elle ignoroit qu'un proconſul atroce (1), & qui périt

(1) Carrier.

ensuite sur l'échafaud pour son inhumanité, envoyé sur les lieux par les comités de gouvernement, se portoit, sous prétexte d'éteindre cette guerre, à tous les excès de l'imagination la plus sanguinaire. Ce tigre à face humaine, pour atteindre le but que se proposoient les niveleurs, les anarchistes, les coriphées des Jacobins, après avoir dit hautement que la population étoit trop nombreuse en France, faisoit remplir des bateaux de Vendéens ou de personnes soi-disant telles, & par le moyen d'une soupape que l'on entr'ouvroit quand le bateau étoit en pleine eau, il faisoit noyer toutes ces victimes ; en vain les cris des vieillards, les gémissemens, les prières brûlantes des mères qui soulevoient leurs enfans sur les eaux, pour les dérober à la mort, venoient frapper les ministres carnassiers de ces infernales exécutions : ces monstres qui n'exécutoient ces noyades que la nuit, & à la lueur des torches funéraires, disséminés sur les bords du fleuve qui venoit d'en-

gloutir tant d'infortunés, repoussoient dans les flots, avec des piques ou des bayonnettes; celles de ces victimes qui s'accrochoient à la rive pour échapper à la mort. Des communes, dont les propriétés, arrosées par les eaux de ce fleuve, furent bientôt couvertes des cadavres qu'il vomissoit sur leurs plages, écrivirent & députèrent à la convention épouvantée, pour lui apprendre que la peste alloit se manifester dans leurs contrées & qu'elle étoit occasionnée par les miasmes putrides qu'exhaloit l'immensité de corps dont regorgeoit la Loire.

O spectacle déchirant! O déplorable condition des hommes! La convention ouvrira-t-elle enfin les yeux? reconnoîtra-t-elle la barbarie de ces Robespierre, de ces Collot-d'Herbois, de ces Carrier, de ces Marat, de tous ces chefs de parti, qui, au lieu de vouloir la république, ne veulent qu'une anarchie sanglante; pour parvenir, par le machiavélisme le plus absolu, au pouvoir le plus tyrannique?

Cette même convention desirant de réparer les maux que des scélérats, qui l'ont trompée, ont commis en son nom, trouvera-t-elle enfin un guerrier magnanime, qui, marchant dans les plaines de l'Ouest avec des phalanges vraiment républicaines, veuille franchement terminer l'épouvantable guerre de la Vendée! Qu'on nous pardonne d'anticiper sur les événemens; ah! nous en avons besoin pour soulager notre ame des angoisses qu'elle éprouve à l'aspect de tant de tableaux révoltans: oui, cet homme vraiment grand, ce héros, *Hoche*, paroîtra; sa douceur, son affabilité, son courage, & plus encore ses moyens de persuasion & la générosité de ses soldats triompheront de cet hydre terrible; il saura distinguer les gens égarés d'avec les coupables, la simplicité du cultivateur, d'avec la perfidie du prêtre fanatique & du noble orgueilleux: loin de retourner le poignard dans le cœur de l'homme trompé, ses pleurs paternels couleront sur ses blessures; il accueillera

avec franchise ceux qui viendront se réunir au giron de la patrie ; & le gouvernement anglais, aussi lâche que perfide dans ses moyens de nuire, n'aura que la satisfaction d'avoir fait verser du sang. Gloire & reconnoissance à l'immortel Hoche, au pacificateur de la Vendée & à tous ses braves compagnons d'armes. Guerrier bienfaisant, que la renommée fasse reverdir à jamais la couronne civique dont la victoire ombragea ton front, & que l'amour de ton pays soit la récompense de tes travaux salutaires.

Dans la suite de cet ouvrage nous reviendrons sur la guerre de la Vendée, non pas pour entrer dans tous les détails qui lui sont relatifs, cela seroit impossible, mais pour donner encore quelques éclaircissemens à ce sujet. Des volumes nombreux suffiroient à peine pour narrer ce qui a trait à cette partie de notre histoire, & il n'appartient qu'à ceux qui ont été sur les lieux, ou qui auront recueilli les matériaux nécessaires pour connoître à fond

l'insurrection de ces départemens, d'en publier un jour une relation détaillée & particulière. Depuis huit ans, les faits se sont succédés avec une telle rapidité & une telle confusion, si nous osons nous exprimer ainsi, qu'il est impossible de les comprendre tous dans un seul cadre. Nous devons donc nous borner à les décrire en masse, afin de ne pas perdre de vue l'objet principal de cet ouvrage.

Nous placerons seulement ici quelques réflexions qui nous sont suggérées à l'occasion de cette guerre religieuse, & que nous jugeons plus essentielles au but d'utilité que tout historien doit se proposer. On a vu les prêtres inglobés dans les mesures de rigueur prises contre ceux qui auroient contribué ou contribueroient à empêcher l'exécution du décret concernant le recrutement des trois cent mille hommes : il n'est pas douteux que la majeure & la très-grande majeure partie des prêtres catholiques romains ne fût ennemie jurée de la révolution française; cette

assertion, qui choquera les partisans du catholicisme, n'en est pas moins de la dernière vérité : mais si les prêtres sont ennemis de toute espèce de gouvernement libre, par cela seul qu'ils ne peuvent exercer puissamment leur empire, qu'en s'identifiant avec un gouvernement despotique qui leur rend l'appui qu'il en tire, si, d'après ce raisonnement, la chûte des prêtres étoit nécessaire en France pour y fonder le culte de la liberté, ce n'étoit pourtant pas un motif pour anéantir entièrement la caste sacerdotale, & pour l'anéantir sans ménagement, sans précaution : dès le principe de la révolution, on avoit voulu que la religion fût dans l'état, & non plus l'état dans la religion ; &, à cet égard, on avoit parfaitement raison, sur-tout si ceux qui entreprenoient cette grande œuvre, avoient senti & pesé combien exige de sagesse, de précautions, de surveillance & de ménagemens, une opération de cette nature. Pour secouer le joug du fanatisme, pour attacher les prêtres

très à la révolution, on avoit, dans un tems où l'on comptoit encore sur la force d'une parole sacrée, exigé d'eux un serment qui les liât au nouvel ordre de choses. Il s'étoit élevé, à ce sujet, une scission bien prononcée dans le clergé. Les uns prêtèrent le serment exigé, les autres le refusèrent; on devoit s'attendre à cette division. Mais cet arrêt porté, il devoit être irréfragable. Ceux qui refusoient le serment étoient exclus de toute dignité sacerdotale; ceux qui le prêtoient en étoient pourvus; jusques-là, tout étoit conséquent. Mais pour consolider ces innovations, il falloit donner aux individus qui s'en rendoient les instrumens, la force & l'assistance nécessaires, non pas tant pour eux-mêmes, mais parce qu'il faut une religion, & qu'on ne peut abattre un culte en totalité, sans que de cette suppression inconsidérée, & qui toujours ne peut être que momentanée, il n'en résulte les plus graves inconvéniens pour l'état où s'opère ce changement. Au lieu

donc de soutenir les prêtres assermentés, comme cela eût été convenable, sous le gouvernement révolutionnaire & même antécédemment; loin de favoriser un culte quelconque, on déversa à pleines mains la satyre & le ridicule sur tous les ecclésiastiques, qu'on traita de jongleurs & de charlatans, au point que les prêtres assermentés qui avoient eu d'abord à combattre la haine des fidèles attachés aux prêtres non-assermentés, eurent encore à se défendre de la méfiance & de l'animadversion que témoignoient les républicains & les révolutionnaires, contre tout homme anciennement revêtu du caractère de prêtre. Cette position terrible, fut peut-être la cause que, dans le cours du gouvernement de Robespierre & de la puissance des chefs des Jacobins, des prêtres, indignes à jamais du nom d'ecclésiastiques, voulant faire oublier qu'ils avoient été attachés à cette caste, & détruire les soupçons qu'on pouvoit concevoir sur la réalité de leur républicanisme, commirent plus de crimes

& d'atrocités qu'aucun de ceux qui ont si horriblement figuré dans cet affreux intervalle de notre histoire.

C'est bien ici le cas de faire une distinction à l'égard des prêtres assermentés & insermentés. Les royalistes & les dévots tranchent toute difficulté, & vous disent, quoiqu'avec des motifs différens, que tous les prêtres qui ont prêté le serment, sont des *scélérats*. En raisonnant de la sorte, ils sont de mauvaise foi, ou ils se trompent : d'un autre côté, nous entendons dire à des républicains que tous les prêtres qui n'ont pas prêté le serment sont des *fripons*. C'est encore là une erreur; s'ils se contentoient de dire que ce sont des ennemis de notre gouvernement, ils auroient raison.

En effet, pourquoi la majeure partie, ou pour mieux dire, pourquoi la totalité du haut clergé de France n'a-t-elle pas prêté le serment ? Parce que ces prélats sentoient que, s'ils ne se réunissoient pour parer le coup dont ils se voyoient mena-

cés, on alloit leur enlever leurs dignités; particulièrement leurs richesses, objet premier pour lequel ils avoient tous été lancés dans les ordres par des parens desireux de les enrichir; ceux-là qui, pour la plupart, ne croyoient point à la religion, n'agissoient, en la défendant, que par intérêt personnel; & l'on peut affirmer qu'ils étoient coupables, du moment que, par ce motif, ils refusoient le serment exigé par la patrie & pour la sûreté de la patrie. Qu'ensuite ces mêmes hommes qui ne croyoient point à la divinité du chef de l'église, s'armant de poignards & se bardant de crucifix, aillent se jeter, par rage & par vengeance, au milieu de gens simples qu'ils excitent au carnage des républicains, en disant à ces hommes foibles, qu'ils se battent pour la gloire de Dieu, & que la palme du martyre les attend, voilà des scélérats, des monstres à étouffer. Mais que parmi ces prêtres non-assermentés, il s'en trouve un qui n'ait pas prêté ce serment, parce qu'il croyoit

sa conscience intéressée à ne pas le faire, que l'esprit de parti n'ait point agi sur lui, qu'il ait préféré l'exil, la pauvreté, la mort même à la prestation d'un serment qu'il regardoit comme inadmissible avec sa croyance, voilà un honnête homme, & peut-être est-il plus heureux que nous qui le plaignons; mais comme le prosélitisme est un des caractères inhérens au catholicisme, la présence de cet individu seroit dangereuse dans la république, & cependant on ne peut lui refuser quelque estime; sous ce rapport, il y a donc des prêtres insermentés qui ne sont ni des fripons, ni des hypocrites.

Il y a également une distinction à faire sur la moralité des ecclésiastiques qui ont prêté le serment; ceux qui n'ont prêté ce serment que dans les vues de s'enrichir des dépouilles de ceux qui ne le prêtoient pas, ne sont guère plus estimables que ces derniers; plusieurs même ont eu contre les prêtres non assermentés une intolérance qui a été jusqu'à la fureur: mais le prêtre

qui, ſans deſſein de s'enrichir, & dans la vue d'opérer le bien de ſon pays, a prêté un ſerment qu'il croyoit d'accord avec ſes devoirs, voilà l'homme de bien, & il y en a ſans doute auſſi. Cependant la maſſe des individus, en général, a trouvé ſi doux de s'affranchir des devoirs de toute eſpèce de religion, que dans le moment où nous vivons, l'on trouve beaucoup de gens qui vous diſent, que tous les prêtres quels qu'ils puiſſent être, ſont inutiles & qu'il n'en faut d'aucune eſpèce. Cette morale a tellement gagné, que dans la claſſe la moins éclairée, des citoyens prenant le change ſur les choſes, s'imaginent que puiſqu'il ne faut point de culte, c'eſt qu'il n'y a point d'intelligence ſuprême à ſervir, & que dès-lors tout eſt mortel. Cette épouvantable doctrine du matérialiſme que des écrivains pervers, & à la portée du peuple, ont miſe en avant dans des tems déſaſtreux, n'eſt point encore extirpée de tous les eſprits vulgaires; & certes dans cet inſtant, un des ſoins les plus pénibles

du gouvernement, doit être de savoir comment & sur quoi il viendra enfin à bout de fixer les idées religieuses de la multitude. Cela est d'autant moins facile, que l'on a ouvert les yeux sur la corruption qui vicioit en général la masse des ecclésiastiques, & qu'ensuite, dans le cours de cette révolution, on a réellement avili les ministres du culte catholique, restés fidèles à la chose publique. Rarement on rend sa confiance à l'homme qu'on a méprisé, & peut-être eût-il été plus facile d'introduire le protestantisme où tout autre culte, que de rétablir le catholicisme de manière à le faire concorder avec la tranquillité de l'état. A l'exception des *royalistes* & des *catholiques romains*, qui ne reconnoissent de *bons prêtres* que ceux qui n'ont pas prêté le serment, comment les autres citoyens se rangeront-ils sous la bannière des prêtres assermentés, dont plusieurs, comme nous le verrons par la suite, ont eu une telle frayeur sous le régime de la terreur, qu'ils sont montés

dans les chaires pour dire à leurs paroiſſiens & au public, que le tems leur avoit enfin ouvert les yeux, que juſqu'alors ils n'avoient été que des impoſteurs & qu'ils n'avoient débité que des ſottiſes & des menſonges ? Tout homme aime à ſecouer un joug qui le gêne ; la multitude a cru plus facilement à ces aſſertions, qu'elle ne croira aux aſſertions contraires, quand il s'agira de la ramener à un but moral.

Loin de nous l'idée de vouloir ici entamer des diſcuſſions théologiques ; notre intention eſt de fixer les idées ſur des objets importans auxquels les circonſtances graves dans leſquelles on s'eſt trouvé & l'on ſe trouve encore, ont empêché de faire une ſérieuſe attention.

Quoiqu'il en ſoit, ſi les prêtres, particulièrement depuis quelques tems, menoient en France une vie licencieuſe, peut-être leurs vices devoient-ils être autant imputés à la corruption du ſiècle dans lequel ils vivoient, qu'à l'immoralité de certaines de leurs inſtitutions.

Chez les nations, que l'on appelle policées, il vient un moment, & ce moment est celui de leur chûte, où le luxe, les arts, la dépravation, l'impiété sont poussés à un tel excès, que la contagion devient générale, & que l'homme le plus fortement constitué en vertu ne peut éviter les miasmes cadavéreux de la maladie pestilentielle au milieu de laquelle il respire. L'ambition des prêtres & la crédulité du vulgaire qui s'est plu, dès leur origine, à les considérer comme les organes de la divinité & les dépositaires de sa puissance, ont été la source féconde des calamités qui ont pesé sur ce globe. C'est le tranchant d'un fer sacré qui fait ruisseler le sang qui, depuis trois siècles, abreuve les deux hémisphères. Mais qu'induire delà? qu'il ne faut plus de ministres des autels? non sans doute, cè n'est pas ainsi que doit raisonner le législateur qui connoît le cœur humain.

Dans tout état il faut une religion: il en faut une à tout homme. Les principes

de la loi naturelle, ces principes qui forment la religion du philosophe vertueux, peuvent bien aussi, si vous le voulez, être la base de la religion du peuple; mais comme il est impossible que la masse du peuple soit éclairée par elle-même, d'après elle-même, il faut bien que quelqu'un lui enseigne cette religion. Cet homme qui la lui enseignera ne sera primitivement, & nous le voulons encore, qu'un simple maître de morale, qu'un être passif, dont les fonctions devront se borner à développer à la multitude les avantages des vertus sociales; qu'un individu qui, dans le temple, hors du temple, n'aura aucune autorité sur les citoyens: eh bien, ce même individu, qui n'est rien aujourd'hui, demain sera prêtre dans toute la force du terme; s'il étoit même assez honnête homme pour résister à ce desir, la multitude le contraindroit bientôt à le satisfaire, car il faut du merveilleux à la classe ignorante, & l'ignorance est l'apanage de la majeure partie

des hommes. Insensé celui qui croit qu'on peut se passer de prêtres, mais plus insensé celui qui s'imagine qu'on peut, en un jour, accoutumer à se passer d'eux le peuple qui a longuement vécu sous leur empire. Beaucoup se passent de prêtres aujourd'hui, mais aussi beaucoup en veulent, soit par habitude soit par opinion.

Si les législateurs les plus sages & qui ont le plus réfléchi sur la nature de l'homme & sur les moyens de lui procurer quelque bonheur ici bas, ont érigé des autels à la divinité & par conséquent appelé des ministres à les déservir : si, malgré les maux que ces ministres ont souvent produits depuis l'enfance du monde, on n'a pu parvenir encore à désabuser les nations & les amener à se passer de prêtres, n'est-ce pas une preuve que l'existence de ces derniers est une des infirmités inhérentes à l'espèce ? Ne nous berçons pas de belles chimères, ne cherchons pas à nous croire des géans, à nous persuader que nous avons un génie beaucoup plus

fécond que les ſiécles qui nous ont précédés; ſans doute nous pouvons bien différer dans les nuances, mais nous ne ferons rien, ſoit pour le bonheur, ſoit pour le malheur des hommes, qui n'ait été inventé avant nous. Les calamités préſentes ſont toujours celles qui naturellement nous affectent le plus, nous ne croyons pas que jamais il en ait exiſté de ſemblables, & quand nous voulons nous donner la peine de jeter un œil obſervateur dans la nuit des tems, nous y découvrons que ce qui nous arrive eſt arrivé à d'autres peuples. En tous tems, en tous lieux, on a eu, on a & l'on aura des miniſtres d'un culte quelconque. Selon nous, le gouvernement le plus ſage ne ſera pas celui où on s'efforcera d'apprendre au peuple qu'il ne lui en faut aucun, mais celui où on lui aura appris à ſe contenter d'en avoir peu.

Lorſque dans un état les miniſtres de la religion ſont en très-petit nombre, que des richeſſes immenſes ne ſont pas attachées aux dignités ſacerdotales, que

leur place ne leur donne aucune influence sur la conſcience de l'homme d'état, & que ces fonctions reſpectables ne ſont conférées qu'à des hommes d'un âge au-deſſus des paſſions & recommandables par leurs mœurs, ces miniſtres ne ſont jamais dangereux ſous quelque rapport qu'on les enviſage; diſons plus, ils ſont même utiles, le malheureux reclame leur ſecours, l'homme de bien les encourage, l'homme inſtruit les écoute, la multitude qui les contemple ſuit leur exemple & la patrie y gagne.

Nous ne partageons pas l'opinion de certains individus qui penſent dans ce moment que les prêtres ſont tombés dans un trop grand diſcrédit, dans un aviliſſement trop complet aux yeux de la multitude, pour que déſormais leurs entrepriſes ſoient dangereuſes en France. Nous convenons & nous avons dit qu'une grande partie des citoyens ſe paſſoient d'eux, tranchons le mot, n'en vouloient plus, mais une autre partie les réclame; & cette

partie qui les réclame se divise en deux autres classes, dont l'une veut des ecclésiastiques insermentés & l'autre des ecclésiastiques assermentés. Certainement les ecclésiastiques qui ont prêté le serment ont trop d'intérêt à ce que la république subsiste, à ce que leurs rivaux, ou pour mieux dire leurs ennemis, les prêtres insermentés, ne reprennent le dessus à la faveur d'un nouvel ordre de choses, pour rien entreprendre de long-tems, contre un gouvernement qui est leur sauve-garde; mais le gouvernement ne doit-il pas concevoir une autre crainte dont l'effet peut-être n'est pas très-éloigné? C'est que ces prêtres assermentés qui, par intérêt ou par d'autres motifs plus louables, sont attachés à la république, qui ont éprouvé tant de dégouts, d'humiliations, de privations de la part d'un pays qui peut-être leur a quelques obligations, qui peut-être n'eût pas aussi facilement recouvré la li[...]é, s'ils se fussent, dans le principe, [...] avec les prélats qui refusèrent le

serment ; c'est que leur sort enfin est dans une telle fluctuation, ils obtiennent si peu de considération, que s'éteignant tous les jours, il est à croire qu'ils ne feront aucun adepte & que personne ne sera désormais jaloux d'embrasser un état qui n'en est plus un. Voilà donc au bout d'un certain laps de tems, les prêtres assermentés éteints. Joignez à cela les soins du gouvernement pour faire disparoître & éloigner du sol de la république les prêtres insermentés ; pensez-vous qu'alors la France sera sans prêtres? détrompez-vous. Le prosélitisme des insermentés deviendra d'autant plus grand, qu'ils trouveront une récolte plus abondante à faire.

Les prêtres assermentés disparus, alors les prêtres insermentés, malgré les loix rigoureuses portées contre eux, viendront troubler la tranquillité du gouvernement. Intolérans par esprit de religion, brouillons, haineux, vindicatifs par nature, fanatiques par bêtise, ils accoureront des

extrémités de la terre, pour remplir leur mission secrète, au péril de leur vie. Ils se cacheront dans les caves, ils renouvelleront les scènes, les mystères des catacombes, ils auront même des vertus; tout ce qui est lugubre, tout ce qui porte une teinte mystérieuse & sombre, imprime une espéce de vénération à la multitude desireuse du merveilleux; ces saints personnages commanderont le respect, on les dérobera aux recherches du gouvernement, avec d'autant plus de zèle & d'empressement qu'on mettra de sévérité à les poursuivre; la pitié se mêlera bientôt à l'amour mal entendu; si un de ces pieux solitaires périt pour la cause qu'il soutient, voilà un premier martyr, le fanatisme est au comble, la rumeur éclate, & de-là des secousses dangereuses pour la tranquillité publique, pour le gouvernement lui-même.

Qu'induire de tous ces raisonnemens? Qu'il faut soutenir les prêtres assermentés? . . . . Nous ne décidons rien; heu-

ceux si, par ces réflexions politiques qui ne nous paroissent pas déraisonnables, nous pouvons parvenir à faire ouvrir les yeux sur l'avenir & empêcher des désordres qui ne se renouvellent qu'avec trop de facilité. Un des grands malheurs de notre révolution, c'est que dans les crises violentes où l'on s'est trouvé, ceux qui tenoient le timon de l'état, n'ont presque jamais calculé que le moment présent, sans envisager & prévenir les suites d'un mouvement dont la première impulsion étoit nécessaire, mais dont il étoit salutaire, en l'imprimant, de prévenir les contre-coups. Peut-être l'objection que nous venons de faire a-t-elle été déjà sentie; peut-être, avant que les prêtres assermentés soient détruits, s'occupera-t-on de leurs substituer une autre classe d'hommes qui ne seroient que des ministres de morale, dont la doctrine, se propageant insensiblement, opposeroit un obstacle aux entreprises du fanatisme des prêtres romains. Cela peut réussir. A

cet égard, le sort des grandes villes paroît presque assuré; mais dans les campagnes, où trouvera-t-on, & sur-tout dans chaque petite commune, un homme assez profondément instruit & parlant assez bien pour enseigner une morale fondée sur l'existence de la divinité & les devoirs réciproques que doivent se rendre les hommes pour procréer leur bonheur commun? cela n'est pas facile & mérite bien quelque attention.

Sans doute des êtres se disant philosophes, qui, habitant journellement de grandes cités, ne jugent des objets que par ceux qui les entourent, ne manqueront pas de trancher la question, en disant que, dans les campagnes, il y a encore moins besoin d'un ministre d'un culte quelconque que dans les grandes villes, où la corruption est plus considérable. On dira que là, journellement occupés des travaux de l'agriculture, les hommes sont sobres, vertueux & simples; qu'il ne faut pas de belles-phrases aux villageois; qu'on

peut, en peu de mots, leur débiter une morale ſimple & à leur portée; & que le premier d'entre eux qui aura un peu plus de bon ſens que les autres, s'acquittera convenablement de cette fonction. Nous connoiſſons les campagnes, & nous ſoutenons que tout cela n'eſt que paradoxe; quoique moins raffinée, peut-être y a-t-il aujourd'hui plus de corruption que dans les grandes villes. Si l'égoïſme exerce quelque part un empire abſolu, c'eſt dans les campagnes; l'intérêt y eſt le premier mobile; & nous le diſons, quoiqu'avec peine, la révolution a tout fait pour les cultivateurs, & les cultivateurs ne feroient pas le plus léger ſacrifice pour ſoutenir la révolution à moins qu'ils n'y ſoient forcés. Le libertinage y eſt grand & la rapine fortement ancrée; il y a ſur-tout, parmi les enfans, une inſubordination pour les auteurs de leurs jours qui eſt affligeante. La contagion des cités a gagné, & ce n'eſt qu'avec de longues & ſages meſures qu'on ramènera de bonnes mœurs dans des lieux

solitaires, d'où elles n'auroient jamais dû s'exiler. Ce n'est donc pas une chose si facile que de pourvoir à l'éducation des campagnes, que de leur tracer un plan de morale, que de le leur faire adopter ; & l'insouciance que l'on paroît avoir sur cette grande partie de la machine politique, est alarmante pour un ami de la patrie, pour un homme desireux du bien-être de son pays. Comment y apporter un remède? c'est un problême que nous laissons à résoudre à des gens plus instruits que nous ; peut-être y travaille-t-on déjà, nous le desirons sincèrement, & nous formons des vœux pour que ces réflexions ne soient pas perdues pour tous ceux qui veulent le bien, & qui ont quelque influence dans le gouvernement.

Passons maintenant des malheurs de la Vendée aux désastres de Saint-Domingue ; dans les volumes précédens, on n'a parlé que superficiellement des calamités de cette colonie importante. Comme les maux qui l'ont affligée & qui l'affligent

encore, ont été occaſionnés par la révolution, & que cette iſle fait partie de la république françaiſe, il eſt de notre devoir de donner un apperçu de ce qui la concerne.

En 1789, c'eſt-à-dire, à l'époque où les germes de la révolution qui devoit éclater en France, commencèrent à ſe développer, la population de Saint-Domingue étoit compoſée de plus de cinq cent mille ames; elle ſe diviſoit en trois claſſes.

La première étoit compoſée de créoles, deſcendans d'anciens colons, & d'Européens attirés dans cette île par l'eſpoir de participer aux brillantes reſſources que ce pays fortuné promettoit à quiconque ne dédaigneroit pas de ſe livrer au travail. Cette caſte, connue ſous la dénomination *des blancs*, étoit en poſſeſſion du commerce des terres. Les commerçans occupoient les villes : les propriétaires des terres, ou proprement dits *habitans*, réſidoient dans les riches habitations qui cou-

vroient les plaines & les mornes de Saint-Domingue, ou s'y faiſoient repréſenter par des eſpèces d'intendans ou régiſſeurs. C'eſt entre les mains de cette première claſſe que toutes les richeſſes étoient concentrées : l'Europe, en échange des denrées coloniales, lui apportoit du vin, de la farine & tout ce que les manufactures françaiſes procréoient de plus riche en tout genre.

La ſeconde claſſe étoit compoſée des affranchis, c'eſt-à-dire, des eſclaves auxquels on avoit donné la liberté & quelques propriétés en reconnoiſſance de leurs ſervices : elle étoit compoſée auſſi de nègres libres ou ſang-mêlés, mulâtres, métis & quarterons, enfans preſque tous iſſus d'un commerce avoué par l'amour & non par les loix. Les blancs, auxquels ces individus devoient la vie, les biens & la liberté, les regardoient comme les plus ſûrs garans de leur tranquillité, qui quelquefois avoit été menacée par les eſclaves dont les affranchis parvenoient toujours

à découvrir & faire avorter les complots.

Venoit ensuite la troisième & dernière classe, celle des esclaves, qui étoit au nombre de 450,000 (1), & qui, dès-lors, étoit sept fois plus nombreuse que les deux autres classes réunies ensemble. Ces esclaves étoient ou originaires d'Afrique, ou nés dans l'île, d'esclaves africains achetés sur les côtes de Guinée.

A cette seule idée que quinze à vingt mille blancs tiennent en servitude quatre

(1) En 1775, le recensement que l'on fit des noirs, ne s'éleva guères qu'à trois cent mille têtes de tout âge & de tout sexe ; mais cette infidélité dans le calcul, venoit de ce que des propriétaires faisoient de fausses déclarations, pour éviter la taxe à laquelle ils étoient imposés pour le nombre de leurs nègres. Des renseignemens plus exacts ont, en 1788, porté cette population au nombre d'individus que nous venons de désigner plus haut. Cette différence énorme, opérée dans un tems si court, résulte encore des encouragemens que la traite des noirs reçut dans cet intervalle.

cent cinquante mille noirs, l'ame se soulève & l'indignation semble être le seul sentiment que doit inspirer le petit nombre d'individus qui enchaînent des peuplades entières de l'Afrique, dont l'unique occupation est de déchirer le sein de la terre, à l'instar des bêtes de somme, pour satisfaire au luxe & à la cupidité de quelques maîtres aussi avares qu'inhumains.

Cependant, si cette indignation qui part d'un cœur sensible, a trouvé beaucoup de partisans, la thèse contraire n'a pas laissé que d'en trouver aussi. On a longuement écrit pour ou contre la traite des nègres. Tout homme doué d'une légère dose de philosophie, embrasse la cause de l'humanité, &, sans approfondir les rapports politiques sous lesquels doit être envisagée une colonie dont l'existence commerciale est nécessaire à l'Europe, cet homme, indigné de la manière dont s'opère cette traite, s'écrie, avec douleur, qu'il vaudroit mieux qu'il n'exis-

tât point de colonies, que d'arracher à leur patrie des millions d'individus, qui viennent périr sous la verge en fertilisant de leurs sueurs un sol étranger.

Sans entrer dans toutes les raisons que donnent les colons pour légitimer leur empire absolu sur *les hommes de couleur*, nous observerons cependant, que ce qui fait qu'on s'indigne en voyant *les blancs* enlever les habitans de l'Afrique de leur pays natal, pour les tenir enchaînés dans un autre continent, c'est qu'on se persuade que ces Africains sont heureux sur les plages brûlantes où ils reçurent le jour : ce qui n'est pas ; car il faut révoquer en doute tout ce que disent les voyageurs des mœurs féroces des habitans qui peuplent les côtes de Guinée, ou être convaincu que le nègre, qui est condamné à Saint-Domingue à déchirer le sein de la terre, est moins malheureux peut-être que si le sort l'eût destiné à terminer ses jours dans le pays qui le vit naître.

En effet, avant que les Européens eussent étendu leurs spéculations sur les côtes d'Afrique, il est constant que ces contrées étoient soumises à une multitude de chefs, dont la barbarie surpassoit tout ce qu'on peut imaginer de plus atroce. Ces tyrans & leurs peuplades n'étoient occupés qu'à se faire la guerre, & une guerre à mort. Chez eux la soif du sang alloit si loin, que la nation vaincue disparoissoit quelquefois en totalité sous le fer du vainqueur.

Pour se faire une idée de ces effrayantes boucheries, il suffit de lire l'histoire de la conquête des royaumes de *Juida* & d'*Ardra*, par l'exécrable roi d'*Ahomaï*, dont l'armée victorieuse dévora en peu de jours douze mille prisonniers, & qui, desirant former quelques liaisons avec le commerce européen établi à Juida, vendit, au capitaine *Snelgrave*, environ dix-huit cents noirs, qui étoient destinés à subir le même sort que les précédens.

Ce ſont ces puiſſantes conſidérations qui font dire aux partiſans de la traite des nègres, aux colons intéreſſés à ce qu'elle ſubſiſte, que l'Africain, reſſerré entre les bêtes féroces qui environnent ſon habitation, la tyrannie de ſes princes & la cupidité de l'Européen, préfère ſouvent l'eſclavage que lui préſente ce dernier, &, très-indifférent ſur un changement d'infortune, abandonne ſans regrets le pays qui l'a vu naître.

Ce raiſonnement, qui ſe trouve placé dans la bouche des parties intéreſſées, ne doit pas reſter iſolé & ſans réponſe; autrement, ceux qui connoiſſent toutes les circonſtances de l'objet dont nous parlons, nous accuſeroient à juſte titre de partialité, ou ceux qui ne connoiſſent pas cette matière, ſéduits par les faits cruels que nous venons de rapporter des princes africains, pencheroient pour l'exportation des noirs hors de leur pays natal.

D'abord, ſi dans les peuplades de l'Afrique il s'en trouve beaucoup qui, ſou-

mises aux caprices guerriers de leurs chefs, ne soient occupées qu'à se faire une guerre à mort avec les peuplades voisines; il en est aussi qui passent leurs jours dans une parfaite sécurité, & dont les habitans n'ont d'autres occupations que de chasser, pêcher, faire l'amour, danser au son de quelques instrumens grossiers, fumer, boire du vin de palmier, & dormir dans un hamac élevé sous une tente qu'ils transportent dans le site qui leur rit davantage.

Ah! cette existence est délicieuse pour eux! elle le seroit pour tout homme instruit qui, forcé de vivre au milieu des tourmentes d'une révolution & des partis qui se déchirent, ouvre enfin les yeux sur la duplicité des hommes, apprécie, à leur juste valeur, leurs vertus factices, leurs vices réels, & préfère aux sophismes cruels d'un siècle soi-disant éclairé, l'ignorance grossière & les mœurs rustiques d'un peuple enfant de la nature.

Que ceux qui vont dans ces parages

éloignés, marchander l'existence de leurs semblables, pour les tenir ensuite dans une dure captivité, ne viennent donc plus nous dire, qu'indifférent sur le choix de l'infortune, l'habitant de l'Afrique aime autant livrer sa tête au joug dont l'écrase le colon, que d'être dévoré par les tigres qui rodent autour de son habitation, ou soumis aux volontés sanguinaires d'un chef qui dispose de sa vie. Si cela étoit ainsi, ces malheureux noirs se verroient-ils enchaîner à bord du vaisseau marchand qui les achète, la rage dans le cœur, le désespoir sur la figure & les mains tendues vers leur pays qu'ils vont quitter pour jamais? Si cela étoit, se révolteroient-ils sur le vaisseau qui les transporte? se souleveroient-ils au point que le forban, qui vient de les acquérir, comme un vil troupeau, est obligé de les enfermer dans des cages de fer, ou de jeter deux ou trois cents d'entr'eux à la mer, pour être le maître du reste? Si l'Africain quittoit son pays avec indifférence, le verroit-on, par

fois, dans Saint-Domingue, morne, l'œil cavé, la peau brûlante & desséchée, miné par la douleur, tomber de fatigue sur le sol qu'on veut qu'il cultive, & se laisser mourir de faim pour abréger les tourmens que lui cause le souvenir de sa patrie? Auroit-on vu dernièrement encore un nègre, transporté en France de son pays natal, s'élancer tout-à-coup vers un palmier qu'il apperçoit dans un de nos jardins publics, entrelacer ses bras autour de cet arbre, y coller ses lèvres, le mouiller de ses larmes, suffoquer d'attendrissement, de douleur, & ne pouvoir prononcer que ces mots..... *Arbre de mon pays!! Arbre de mon pays!!* Les personnes avec lesquelles il vient d'entrer dans ce jardin veulent l'éloigner d'un lieu si fatal & si cher, il résiste, on est obligé de l'en arracher &, dans le moment où on l'entraîne avec effort, il tourne la tête vers cet arbre chéri, ne le quitte des yeux que quand il n'est plus à portée de le voir & s'écrie encore *Arbre de mon pays!*

Que des hommes, comme on vient de le voir tout-à-l'heure, faits prisonniers de guerre par le chef d'une peuplade ennemie & sur le point d'être égorgés, préfèrent une terre étrangère à leur propre pays, où une mort cruelle les attend; cela est dans la nature; mais que tous les Africains voient cette exportation avec indifférence, c'est ce qui est faux.

D'ailleurs, si à l'époque où les Espagnols, les Portugais, les Anglais & les Français ont commencé à faire la traite des nègres, les petits souverains de l'immense pays de Guinée se faisoient la guerre entr'eux, ils se la font bien davantage encore aujourd'hui qu'ils ont un intérêt majeur à faire des prisonniers qu'ils vendent aux Européens.

C'est donc cette même traite qui les a rendus encore plus féroces; c'est cette même traite qui est cause que ces princes nègres dépeuplent leurs états, pour fournir aux demandes considérables que leur font les marchands, dont la concurrence

est grande, qui est cause qu'ils vendent jusques aux femmes dont les attraits ne peuvent plus leur plaire; qui est cause que leurs sujets imitent leurs exemples. Ces sujets, aussi cupides que leurs maîtres, se rendent secrètement, & par des sentiers couverts, aux environs des tentes ou cabanes d'une peuplade voisine; là, ils se tapissent dans des bois ou dans des touffes d'arbres, jusqu'à ce que des enfans ou des jeunes nègres s'écartent du logis paternel: à peine en sont ils à quelque distance, que le voleur, qui est au guet, fond sur eux, avec la rapidité de l'éclair, leur met un baillon dans la bouche pour les empêcher de pousser des cris, les jette dans un sac de peau, les charge sur son dos, & court, avec autant de joie que de précipitation, les vendre à un marchand Européen, ou, à son défaut, à certains facteurs ou courtiers, qui se sont établis dans les lieux où ce commerce est le plus en vigueur.

D'ailleurs, quelle a été long-tems, &

à

à Saint-Domingue même, la manière avec laquelle les blancs ont traité les hommes de couleur ? Il n'est pas de barbarie, si raffinée qu'elle puisse être, qu'on n'ait long-tems exercée sur ces malheureuses victimes. Les maîtres s'arrogeoient sur leurs esclaves, un droit de mort, dont ils n'abusoient que trop souvent; sans doute par la suite, ces traitemens barbares se sont adoucis, on a agi avec un peu d'humanité, on a ménagé les jours des noirs, on les soignoit dans leurs maladies, mais quand & pourquoi ? c'est que, lorsque la culture a été en vigueur, on a acheté un nègre fort cher, par la concurrence qu'y mettoient tous les colons des puissances de l'Europe, qui avoient des possessions dans le nouveau monde. C'est que la mort d'un nègre, par le prix qu'ils coûtoient en dernier lieu, étoit devenue une perte réelle pour le propriétaire. Ces esclaves ne devoient donc, en dernier lieu, l'amélioration de leur sort, qu'à

l'intérêt personnel du maître & non à un sentiment d'humanité (1).

(1) Nous n'entrerons point dans les détails de tous les supplices que les blancs ont longuement fait supporter aux nègres, mais pour donner une idée du peu de cas que l'on faisoit d'eux, de la turpitude avilissante dans laquelle on les plongeoit, nous rapporterons ce que nous avons entendu dire nous-mêmes, en 1786, à une femme nommée madame Dalment, veuve en premières noces d'un nommé Gillet, & qui arrivoit d'Amérique, où elle avoit alors des propriétés. Cette femme, après avoir longuement parlé de ses possessions, de ses habitudes en Amérique, tomba enfin sur le chapitre de deux négresses qu'elle affectionnoit plus que les autres : ces deux négresses avoient pour occupation principale, d'éventer madame Dalment & de lui chatouiller la plante des pieds pour lui procurer du sommeil lors des grandes chaleurs ; *j'ai toujours été fort contente d'elles*, ajouta madame Dalment, *cependant un jour je les fis fustiger d'une belle manière.* On lui demanda pourquoi. *C'est*, répliqua-t-elle, *parce que je m'apperçus qu'elles ne faisoient point d'enfans. Nous n'achetons pas ces femmes-là pour*

Les partisans de la traite disent encore pour soutenir leur systême, que si les Africains n'étoient pas employés aux travaux qui leur sont distribués dans les colonies, ces hommes ne seroient bons à rien, qu'à se nuire entr'eux, attendu qu'ils sont paresseux, féroces & stupides, & qu'il faut bien en tirer parti. Voilà un singulier argument; l'avarice la plus insensible peut seule avoir suggéré un raisonnement de cette nature: puisqu'ils peuvent vivre dans leur pays, puisqu'ils y sont jetés par la cause première qui a tout organisé, laissez-les y.

Mais ils sont stupides? cela peut être; tant mieux, ils seront moins raffinés que vous en barbarie. Ils ne sont occupés qu'à

qu'elles ne pondent point; ce qui les empêchoit de me faire des petits nègres, c'est parce qu'elles voyoient plusieurs noirs; & je voulois qu'elles fussent sages. Aussi au bout de quelque tems la correction fit effet, & après neuf à dix mois, j'eus deux noirs de plus.

se faire la guerre entr'eux ? mais les nations de l'Europe ne se dévorent-elles pas entr'elles ? Si les Africains se battent par deux ou trois cents, nous nous égorgeons par deux, trois & quatre cent mille ; ils n'ont que des flèches, des lances ; nous, plus expéditifs, la détonation du salpêtre nous a mis la foudre en main, pour nous détruire plus promptement. Ils se vendent ? mais c'est vous qui les achetez. Si, un jour, civilisé, l'Africain pouvoit lire, pensez-vous, qu'en déroulant les pages de votre histoire, il ne fût pas convaincu que vos crimes, les crimes d'un peuple philosophe, ne l'emportent de beaucoup sur les crimes d'un peuple brut.

La population de Saint-Domingue, au commencement de la révolution, étoit donc de plus de cinq cent mille ames, & cette colonie, par son commerce & son agriculture, étoit parvenue au plus haut degré de splendeur & de prospérité.

On a vu, dans les volumes précédens, avec quelle activité l'étincelle de la liberté,

qui avoit son foyer dans la métropole, se communiqua dans les Antilles & particulièrement à Saint-Domingue (1). On a vu

(1) L'époque funeste qui porta le premier coup à cette colonie, à la tranquillité profonde dont elle jouissoit, fut celle où des hommes, guidés par des considérations personnelles, & jaloux de figurer sur un théâtre qui s'offroit à leur ambition, affectèrent le langage du patriotisme, & voulurent, à quelque prix que ce fut, faire jouir St.-Domingue des avantages qu'ils croyoient retirer de la révolution qui venoit d'éclater en France. Ces hommes, ainsi que tous les riches propriétaires des Antilles, mangeoient à Paris le revenu considérable qu'ils tiroient de leurs possessions; ce sont eux qui, dans l'espoir de siéger parmi les législateurs, firent tout ce qui étoit en leur pouvoir pour que cette partie éloignée de l'empire français fût représentée aux états-généraux. De ce nombre fut le marquis de Gouy d'Arcy, homme plein de vanité, de présomption & de fourberie, méprisé des grands avec lesquels il vouloit marcher de pair, haï des petits, dont il escroquoit journellement l'avoir, criblé de dettes, chargé de l'animadversion générale, agioteur de profes-

les alarmes du commerce de France qui créditoit celui des colonies de plus de deux cents millions ; la crainte où étoient tous les riches négocians de nos ports, que la traite étant abolie, ou le soulèvement des hommes de couleur ne s'effectuant, la

sion qui mourut sous la hache révolutionnaire, après avoir contribué par ses écrits multipliés, & ses motions au club de Massiac, à porter le trouble dans St.-Domingue.

Une réflexion qui n'a point été faite dans les volumes précédens & qu'il est important de ne point laisser échapper, c'est que si les premiers germes d'indépendance se développèrent avec force dans St.-Domingue & furent, dans le principe, accueillis de la majeure partie des blancs, cet enthousiasme, ne doit être attribué, qu'à la conduite du gouvernement monarchique envers les Colons. Ces derniers, humiliés, vexés, froissés depuis long-tems par les ministres & les gouverneurs, saisirent avec empressement une occasion d'humilier la cour, en adoptant des principes qui détruisoient une partie de son autorité, & rendoit à la Colonie une portion de sa primitive indépendance.

banqueroute des colonies ne fût le résultat de l'affranchissement ou de l'insubordination des noirs. On a parlé des mesures que prit à cet égard l'assemblée constituante ; des alarmes des colons, qui se divisèrent entre eux & établirent une autorité rivale de celle qui siégeoit dans la mère patrie, & des troubles, déjà trop inquiétans, qui menacèrent dès-lors de ruiner en entier ces contrées orgueilleuses & si intéressantes pour notre commerce. Il nous reste à parler des désastres qui ensanglantèrent ce pays fertile, des monstruosités qui s'y exercèrent, & qui, quoique dans un autre genre, ne peuvent guères être assimilées qu'aux fureurs révolutionnaires qui, peu de tems après souillèrent notre malheureuse patrie.

Avant le 14 juillet 1789, époque de la prise de la bastille & de l'entier anéantissement de l'autorité royale, la masse des habitans de Saint-Domingue parut ne prendre que peu de part aux événemens qui se passoient en France ; mais, dès le

mois de ſeptembre ſuivant, la nouvelle en ayant été portée dans la colonie, La Luzerne, ou ſon intendant Marbois, eſſaya vainement de prévenir les troubles & l'effervefcence que cet événement occaſionna. Des émeutes populaires ſe manifeſtèrent au Cap-Français, à Saint-Marc; celle qui eut lieu au *Petit-Goave*, fut ſuivie du meurtre de *Ferrand de Baudières*, juge de cette juriſdiction. Ce qui acheva de renverſer toutes les têtes, fut une caiſſe pleine de cocardes aux trois couleurs, apportée dans le courant d'octobre, par un bâtiment français. L'ivreſſe fut générale; on n'eut plus aucun eſpèce d'égard pour les agens de l'ancien gouvernement; des intriguans cherchant à s'élever ſur les ruines de l'ancien régime, établirent une eſpèce d'autorité illégale au Cap-Français. L'intendant Marbois, à qui ce comité inſurrecteur demandoit des comptes, averti à tems, s'embarqua, lui, ſa famille & ſes richeſſes, ſur une frégate qui le tranſporta dans la nouvelle Angleterre.

fut pas ſans effet : une petite armée fut organiſée pour marcher à ſon ſecours ; la fermentation étoit ſi grande, que les agens du gouvernement en conçurent des inquiétudes. *Coderc*, commandant de la ville des Cayes, périt dans ce mouvement, victime de la réſiſtance qu'il oppoſa à ceux qui avoient été chargés de l'arrêter. Cependant, les hommes qui avoient pris les armes pour voler à la défenſe de l'aſſemblée générale, ayant appris qu'elle étoit paſſée en France, & ſachant les motifs de ce départ, conſentirent à reſter dans l'inaction juſqu'à ce qu'on ſût les réſultats de ſes démarches.

Le gouvernement ſembla triompher un moment ; mais l'aſſemblée provinciale du Nord, rivale de l'aſſemblée générale de Saint-Marc, croyoit ſon triomphe bien plus aſſuré encore, lorſqu'un événement majeur pour la colonie, vint troubler leur ſécurité reſpective.

De tous ceux qui avoient plaidé à Paris la cauſe des hommes de couleur, nul n'y

avoit mis un zèle plus opiniâtre qu'un nommé *Ogé*, quarteron (1), créole de Saint-Domingue, autrefois négociant au Cap. N'ayant pu, dans la métropole, obtenir, en faveur de ses frères, tout ce qu'il desiroit, il forma le projet de revenir à Saint-Domingue, & d'y opérer un soulèvement. Il s'y rendit déguisé, sur un bâtiment anglo-américain, débarqua au Cap, pénétra au quartier *Dondon* où il étoit né, tint des conciliabules avec les gens de sa caste, & fit, au mois de novembre, éclater sa conjuration dans le quartier de la grande rivière.

Si Ogé, les armes à la main, se fût borné à réclamer l'exécution de l'article 4 des instructions du 28 mars, qui accordoit aux siens l'égalité des droits politiques, son entreprise n'eût été qu'une juste insurrection contre la tyrannie des

(1) Quarteron est le nom que l'on donne à un enfant né d'un blanc ou d'une femme métisse ou mulâtre.

blancs, qui se refusoient constamment à laisser jouir les gens de couleur de cette prérogative; mais Ogé & ses partisans débutèrent par égorger les blancs, qu'ils surprirent dans leurs habitations. L'alarme fut générale : les blancs, divisés d'opinion, & dont les uns étoient partisans de l'assemblée générale de Saint-Marc, les autres attachés à celle du Nord, se réunirent en cette circonstance pour écraser leur ennemi commun. Ogé, qui avoit compté sur tous les gens de sa caste, & qui n'avoit été suivi que de trois ou quatre cents d'entr'eux, parce qu'il n'avoit pas assez mûri son projet, fut pressé de toutes parts; & obligé de se sauver dans la partie espagnole de l'île. Il y fut pris & ramené au Cap, où il périt sur la roue, en exécution d'un jugement du conseil supérieur, qui lui fit son procès ainsi qu'à ses complices.

Le général *Peinier*, fatigué d'un commandement aussi orageux que celui de Saint-Domingue, venoit d'être remplacé

par *Blanchelande*, lorsqu'on reçut, dans cette île, la nouvelle du décret du 12 octobre 1790, par lequel l'assemblée constituante, après avoir ordonné à l'assemblée générale de Saint-Marc de se rendre à sa suite, improuvoit sévèrement sa conduite, cassoit, annulloit tout ce qu'elle avoit fait, & combloit d'éloges Mauduit & ceux qui avoient concouru, dans Saint-Domingue, à la dissoudre & à la mettre en fuite.

L'arrivée de ce décret causa, dans la colonie, des sensations différentes : il occasionna une joie excessive dans tous les esprits dominés par les ennemis de l'assemblée générale; peu s'en fallut que le peuple, toujours extrême, ne mît en pièces les partisans de cette assemblée, qui conservèrent intérieurement tout le dépit que leur causoit une nouvelle aussi accablante pour leur parti. A la faveur de cette décision qui sembloit terrasser ses ennemis, l'assemblée provinciale du Nord continuoit de jouir de son influence, le

gouvernement étendoit imperceptiblement la sienne, l'orsqu'une crise nouvelle vint aggraver cette complication d'intérêts toujours funeste à tous les partis.

Dans le courant de mars 1791, Blanchelande fut prévenu de l'arrivée prochaine de l'escadre destinée pour la station de Saint-Domingue, & du débarquement que devoient effectuer plusieurs bataillons des régimens de Normandie & d'Artois; ne doutant point de l'esprit d'insubordination que ces troupes apportoient avec elles, ce commandant fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour les forcer à se rendre directement au môle Saint-Nicolas, ville dont la position & les fortifications sembloient lui promettre qu'il y maîtriseroit les nouveaux arrivans; mais toute sa prévoyance fut en défaut : les partisans de l'assemblée générale de Saint-Marc étoient allés au devant de ces soldats, les avoient gagnés par le récit de leurs souffrances, & dès le premier jour de leur arrivée, ces troupes méconnurent

l'autorité du commandant Blanchelande, qui, abandonné de son propre régiment qui, jusqu'alors, lui avoit été fidèle, se retira, sur l'avis de Mauduit, vers la partie espagnole de la colonie, sans doute à dessein d'entrer sur cette terre étrangère, dans le cas où le danger deviendroit plus pressant pour sa personne. Quant à Mauduit, homme intrépide & incapable de chercher son salut dans la fuite, il aima mieux faire tête à l'orage que d'imiter Blanchelande. Sa résistance fut vaine; les partisans de l'assemblée générale de Saint-Marc triomphoient; ils n'oublioient point que Mauduit l'avoit dissoute, après avoir mis en fuite leur corps-de-garde national & tué plusieurs volontaires. Mauduit fut donc assailli, abandonné de ses propres grenadiers, traîné par une multitude furieuse, sur la même place où, huit mois auparavant, il avoit versé le sang des citoyens du Port-au-Prince: là on voulut lui faire demander pardon, à genoux, au peuple qu'il avoit offensé; incapable de

fléchir

fléchir, même à l'aspect de la mort, il rejetta cet ordre avec dédain, & périt aussitôt sous les coups redoublés qu'on lui porta. . . . .

Après cet assassinat, après la fuite de Blanchelande, l'autorité du gouvernement n'existoit plus. Les partisans de l'assemblée générale de Saint-Marc triomphoient entièrement; ils établirent au Port-au-Prince une municipalité provisoire & une société populaire qui exaspérèrent davantage encore les partisans de l'assemblée provinciale du Nord. Les esprits étoient échauffés, on nourrissoit des projets de vengeance; cependant toutes ces divisions intestines se passoient entre les blancs; depuis le supplice d'Ogé & de ses partisans, la seconde classe, composée des sang-mêlés, & la troisième, qui renfermoit les esclaves ou les noirs, sembloient étrangères à ces dissentions, lorsqu'un événement inattendu électrisa tous les esprits avec la rapidité de la foudre: ce fut la nouvelle du décret du 15 mai, qui dé-

cidoit la fameuſe querelle entre les blancs & les mulâtres, & par lequel l'aſſemblée conſtituante admettoit définitivement ces derniers à la jouiſſance de tous les droits politiques.

On eût à peine connoiſſance de cette loi dans la ville du Cap, que la fureur & le délire s'emparèrent de toutes les têtes; la rage étoit dans tous les cœurs, on ne vit dans cet acte de l'aſſemblée nationale, que la violation des plus ſaintes promeſſes & le renverſement de toutes les baſes ſur leſquels étoit fondée l'exiſtence de la colonie. L'exaſpération ſe propagea en un clin d'œil, dans toute l'étendue de Saint-Domingue, dont toutes les parties ne ſemblèrent s'occuper que des préparatifs néceſſaires pour empêcher l'exécution d'un pareil coup d'autorité: Blanchelande lui-même, qui reparut en ce moment, fit en public le ſerment ſolemnel de s'y oppoſer de tout ſon pouvoir, & de tout ſouffrir plutôt que d'obtempérer à un décret de cette nature. Ce qui engageoit encore les

colons à résister à cet acte émané de la puissance législative, c'est la certitude que leur donnoient les colons qui résidoient à Paris, que cette loi avoit été surprise à l'assemblée constituante, par les manœuvres des ennemis de la France, & que bientôt elle seroit rapportée.

La caste des sang-mêlés, profondément dissimulée, & semblable aux volcans qui ne sont jamais plus silencieux qu'au moment où l'irruption va s'opérer, concentroit ses projets, & gardoit une attitude si simple, un masque si bien composé, qu'on eût cru, à la voir, que le décret qui jettoit une telle épouvante parmi les blancs, ne la concernoit en rien, & qu'elle n'y attachoit aucun prix. On s'endormit sur cette apparence trompeuse & l'on crut avoir tout fait quand on l'eut désarmée; comme si la majeure partie des hommes de couleur n'avoit pas su dérober des armes aux perquisitions les plus exactes. Ils méditoient d'ailleurs un projet auquel on étoit loin de s'attendre; c'étoit de séduire la

classe des noirs : trop foibles pour attaquer seule la classe des blancs qui avoit réprimé plusieurs de leurs tentatives, ils résolurent de se joindre les esclaves, de se révolter tous ensemble & d'opérer une conflagration générale.

Les blancs se doutoient d'autant moins de cette association, qu'elle leur paroissoit impossible, non seulement parce que, jusqu'à cette époque, les noirs étoient restés tranquilles spectateurs des différends survenus entre les blancs seulement, & entre les blancs & les hommes de couleur, mais parce que les noirs détestoient cordialement les hommes de couleur, qui en usoient envers eux avec beaucoup plus de dureté & d'orgueil que les blancs eux-mêmes. Cependant ces considérations ne devoient pas faire perdre de vue aux blancs, que des ennemis particuliers savent se réunir dans les occasions majeures, pour faire tête à un ennemi commun. Malgré le silence des noirs, comment pouvoit-on se figurer qu'ils étoient insensibles aux mots de *liberté*, *d'égalité*, dont,

à chaque minute, ils avoient l'oreille frappée? Des hommes arrachés de leur pays natal, courbés sous les fers, condamnés aux travaux les plus pénibles, pouvoient-ils être indifférens à ces idées d'indépendance qui mettoient toute la colonie en mouvement? non sans doute, & l'être le moins susceptible de concevoir des idées politiques, est doué d'un sentiment naturel assez fortement prononcé, pour lui faire desirer le terme de sa captivité, toutes les fois qu'il envisage la possibilité de secouer le joug qui l'écrase.

Plusieurs colons ne furent pas sans inquiétude sur les tentatives que pourroient faire les noirs; une circonstance vint donner du poids à leurs conjectures. Un incendie s'étant manifesté dans une habitation du quartier du Limbé, un attelier voisin se souleva, & les nègres attentèrent à la vie du gérent. Ils avoient cru que ces flammes étoient le signal de l'insurrection générale qui ne devoit avoir lieu quelques jours après. Les coupables furent

de couleur, dont plusieurs pouvoient n'être pas complices de la conjuration, & à laquelle leurs femmes & leurs enfans n'avoient certainement pas participé.

L'assemblée coloniale, qui venoit d'être créée peu de tems auparavant, ne put se réunir au Cap, sans courir les plus grands risques; plusieurs de ses membres, qui étoient en route pour se rendre au lieu de ses séances, périrent en chemin par le fer des noirs. Après avoir essayé de mettre le Cap hors de toute atteinte, on fit marcher quelques troupes contre les révoltés; ce détachement étoit précédé de quelques pièces d'artillerie qui culbutèrent les nègres, toutes les fois qu'ils se présentèrent: rien n'égaloit l'acharnement de ces derniers, dont la fureur & la pusillanimité offroient néanmoins un contraste frappant: leur manière de combattre en fournit la preuve.

Soit qu'ils apportassent cette ruse de leur pays, soit qu'ils la tinssent de la nature, du moment que les noirs soupçon-

noient qu'ils étoient près de leur ennemi & qu'ils alloient être apperçu par lui, ils avoient grand ſoin, par la poſition qu'ils prenoient, de faire croire que leur troupe étoit beaucoup plus nombreuſe qu'elle ne l'étoit effectivement. A cet effet, ils choiſiſſoient toujours, avant l'action, un terrein inégal, coupé de ravins, de bouquets de bois, à la faveur deſquels ils ſe retranchoient & étendoient leurs lignes avec aſſez d'art : jamais leur front n'étoit totalement à découvert; il falloit devant eux quelque choſe qui eût l'air de les garantir : mille nègres n'euſſent pas attendu de pied ferme cinquante blancs qui auroient marché droit à eux. Du plus loin qu'ils appercevoient l'armée des blancs, ils pouſſoient en chorus des cris effroyables, & s'avançoient précédés de grand nombre de femmes & d'enfans. Ils s'arrêtoient enſuite quand ils étoient à une certaine diſtance : un calme profond ſuccédoit à leurs vociférations : c'eſt pendant ce tems qu'ils ſe rangeoient en bataille. Alors,

sans proférer une parole, ils faisoient des contorsions hideuses; des magiciens qu'ils avoient à leur tête, sembloient invoquer quelques puissances inconnues en proférant quelques mots africains, & en se livrant à des danses convulsives. Ces évocations finies, ils commençoient l'attaque avec des hurlemens plus épouvantables que les premiers, & capables d'intimider les soldats les plus aguerris. Malheur à la troupe qui auroit fait signe de plier devant eux; cette apparence de succès doubloit tellement leur audace, qu'ils s'élançoient avec impétuosité sur leurs ennemis, & les exterminoit en moins de rien: mais une résistance vigoureuse les subjuguoit à moitié; & si malgré leurs cris effroyables on les chargeoit avec vigueur, ils plioient aussi-tôt & se dispersoient à l'instant même.

La troupe qui s'étoit mise en marche contre les révoltés, eut bientôt ordre de se replier sur le Cap, qui étoit menacé des plus pressans dangers, en sorte que tout

le pays ſe trouva expoſé à la fureur des noirs, dont la hardieſſe alloit croiſſant, en raiſon des ravages qu'ils faiſoient tous les jours, & du peu de réſiſtance qu'on avoit à leur oppoſer.

Après avoir étendu leurs dévaſtations dans la plaine, ils s'avancèrent vers les montagnes où ils portèrent l'eſprit de fureur qui les tranſportoit. Les habitans de ces contrées, avertis par les flammes qui s'avançoient vers leurs propriétés, euſſent pu les garantir ſans doute en ſe réuniſſant & en formant un noyau autour duquel les blancs des autres quartiers adjaçens ſeroient venus ſe réunir; mais la terreur faiſoit des progrès encore plus rapides que l'incendie, & les quartiers du Dondon, de la Marmelade, de Plaiſance & du gros Morne furent abandonnés ſans que l'on ſongeât à faire la moindre réſiſtance. Au port-Margot ſeulement, un petit nombre de blancs, réunis ſous les ordres de deux chefs intrépides, firent tête à l'orage & opposèrent une digue in-

surmontable au torrent dévastateur qui menaçoit de les submerger. Leur courage extraordinaire fit un peu ouvrir les yeux aux hommes timides, & de ce moment la stupeur fut moins grande. L'impression que les brigands avoient faite commença à s'affoiblir & l'on en vint à regarder, sans frayeur, un ennemi qui n'avoit d'imposant que le grand nombre & les flammes dont il marquoit tous ses pas.

Les noirs, maîtres des plaines où rien ne s'opposoit à leur rage, eussent pu, mieux dirigés & avec plus d'activité, porter dans toute l'étendue de la colonie leur esprit d'insubordination & soulever tous les atteliers, dont les esclaves sans doute n'attendoient que la présence des révoltés pour se joindre à eux. Mais étonnés eux-mêmes de leurs progrès, de la stupeur des blancs sous lesquels ils avoient tremblé jusqu'alors, ils perdirent, comme cela n'est que trop ordinaire, les instans les plus précieux à célébrer leurs victoires par des réjouissances dignes d'eux & qui

se terminoient toujours par le massacre des blancs qui étoient tombés en leur pouvoir.

Par-tout on vit les hommes de couleur, c'est-à-dire, la seconde classe, faire cause commune avec celle des esclaves, & leurs propriétés respectées au milieu des ruines de celles des blancs: dans presque toutes les circonstances, les sang-mêlés se montrèrent plus féroces que les nègres les plus barbares. Le mulâtre *Candy*, qui se rangea ensuite du parti des blancs, faisoit arracher les yeux à ces derniers avec un tire-bouchon rougi au feu, & le sanguinaire *Coco Mondion* fit pendre trente-quatre blancs en un seul jour pour se récréer. Les tortures de tout genre étoient mises en usage pour faire expier aux maîtres ou à leurs gérens l'autorité qu'ils avoient eue jadis sur leurs esclaves. Il n'y a pas de sorte d'outrages que les nègres ne fissent éprouver aux femmes des blancs qu'ils avoient en leur puissance; ce n'étoit qu'après avoir assouvi la brutalité d'une

multitude de noirs qu'elles étoient mises à mort; les négresses sur-tout, témoignoient dans ces instans une joie barbare; les humiliations cruelles qu'elles voyoient éprouver & aidoient à faire éprouver aux créoles, leur causoient une ivresse inexprimable. Dans ces momens d'horreurs, des traits de la plus noire ingratitude déshonorèrent l'humanité.

Un nommé *Chateauneuf*, habitant du Limbé, avoit affectionné l'enfant d'un de ses nègres. Épris de sa gentillesse, il le faisoit élever sous ses yeux. L'habitude fortifia ce sentiment dans Chateauneuf, qui bientôt aima ce petit nègre, nommé *Adonis*, à l'instar d'un fils chéri, & lui donna toute sa confiance. Adonis, parvenu à l'âge de quinze ans, abusa un jour de la tendresse de son maître, qui, pour le punir d'une faute grave, feignit de lui retirer son amitié, & l'envoya à l'attelier pour y travailler avec les autres noirs. Chateauneuf, toujours rempli d'affection pour son élève, le rappela bientôt auprès

de lui, & le croyant assez corrigé, lui rendit toutes ses bonnes graces. Le maître, loin de se rappeler l'offense qu'il avoit reçue, cherchoit au contraire tous les moyens de dédommager son favori de la punition qu'il lui avoit infligée; mais l'orgueilleux esclave, ulcéré jusques dans le fond de l'ame, n'oublia jamais l'humiliation qu'il avoit éprouvée. En effet, il y avoit plus de dix ans que cette scène s'étoit passée, lorsque Chateauneuf, âgé de plus de quatre-vingt ans, tomba au pouvoir des révoltés. Ses vertus, sa bienfaisance, l'humanité que ce vieillard, chéri de tout ce qui l'entouroit, avoit toujours eue pour les êtres qui lui étoient subordonnés, lui firent trouver grace devant les noirs, qui lui avoient laissé la vie, à condition qu'il ne chercheroit pas à s'évader de leur camp. Il étoit tranquille au milieu des nègres, lorsqu'au bout de quelques jours il fut apperçu par Adonis qui s'étoit joint à eux. Le vieillard croyant trouver un nouvel appui, un ami dans son

fils adoptif, s'avançoit vers lui, & lui tendoit les bras pour l'embrasser, lorsque ce monstre, lui rappelant la punition qu'il avoit subie autrefois, le poignarde & l'étend mort à ses pieds, malgré les cris des autres noirs qui vouloient s'opposer à cet acte de barbarie.

Parmi tant d'attentats commis par les nègres, & au milieu des sentimens douloureux qu'ils inspirent, du moins trouvons-nous une espèce de jouissance à dire que beaucoup d'entre eux voulurent s'opposer à la fureur du barbare Adonis. Nous ne devons pas omettre non plus, que plusieurs esclaves qui avoient été bien traités par leurs maîtres, témoignèrent à ceux-ci une reconnoissance, une fidélité & un attachement sans bornes; des atteliers entiers refusèrent de prendre part à l'insurrection; des esclaves sur-tout attachés aux blancs en qualité de domestiques, mirent tout en œuvre pour leur conserver la vie; bien différents en cela de la caste des domestiques qui se trouva en France, & qui

dans

dans le courant de la révolution, eût suffi pour égorger tous les propriétaires, si la journée du 10 thermidor n'eût mis un terme à leurs perfides dénonciations. En France, la classe des *laquais* fut odieuse; les maîtres qui, en reconnoissance des services passés, avoient donné à leurs valets les moyens de subsister hors de la domesticité, furent victimes de la perfidie de ces vils mercenaires. Que peut-on attendre de bien, en effet, d'une classe d'hommes assez abjects, assez lâches pour préférer à l'indépendance des campagnes, aux travaux de l'agriculture, le métier dégradant d'esclave salarié. Piliers d'antichambre, fainéans encroûtés, ces misérables que le luxe des grandes villes avoit tirés de leurs foyers natals, firent, pendant le règne de la terreur, égorger leurs maîtres avec autant de flegme & de tranquillité, qu'ils avoient mis de bassesse à exécuter leurs ordres dans des tems moins orageux. Comme l'exception confirme le principe, nous dirons cependant qu'en

France, quelques domeſtiques ſe conduiſirent avec humanité ; mais le nombre en fut ſi petit, qu'on le calculeroit aiſément. Parmi les ſerviteurs attachés à leurs maîtres, nous citerons le domeſtique de l'abbé de Fénélon, dernier rejeton d'une famille à jamais illuſtrée par l'auteur de Télémaque, & qui fut immolé par la hache révolutionnaire, par cela ſeul qu'il portoit un nom glorieux : ſon domeſtique, qui avoit vieilli avec lui dans la pratique des bonnes œuvres, ne voulut jamais ſe ſéparer de cet homme reſpectable ; il le ſervoit dans les cachots ; & au moment où les bourreaux ſe préſentèrent pour le garotter & le placer ſur la charrette qui devoit le conduire à l'échafaud, il penſa ſuffoquer de douleur ; il vouloit ſubir le même ſort ; il pleuroit aux pieds de ſon maître, qui, pour calmer ſon déſeſpoir, lui adreſſa ces paroles ſublimes : *Conſoles-toi, mon ami, il ne m'eſt pas douloureux de mourir, puiſque je ne peux plus faire de bien.*

Les colons commençoient à sortir de leur accablement, étoient revenus de leur première terreur, mais ils n'avoient pas de forces suffisantes pour s'opposer à la fureur des noirs, qui chaque jour faisoient de nouveaux ravages : les régimens d'Artois & de Normandie, divisés pour la sûreté du Cap & du Port-au-Prince, étoient pour ainsi dire en stagnation dans ces deux villes. Blanchelande fit faire une proclamation pour engager les révoltés à rentrer dans le devoir, ils n'en tinrent aucun compte. On surveilloit, dans l'intérieur des cités, les noirs qui s'y trouvoient : il n'étoit pas douteux qu'ils eussent des correspondances avec les révoltés des campagnes, mais ils étoient surveillés de si près, qu'ils n'osoient secouer le joug ; d'ailleurs ils furent trahis par les leurs : on accorda la liberté & une médaille aux dénonciateurs, & l'on punit du dernier supplice, les nègres qui avoient voulu fomenter une insurrection pour se joindre aux noirs de la plaine.

Cependant, dans le tems où ces brigands continuoient leurs exploits avec impunité, & ne rençontroient par-tout que des conquêtes faciles, ils trouvèrent une vigoureuse résistance au port Margot, où ils furent défaits à plusieurs reprises, & y laissèrent enfin, dans une dernière action, plus de deux cents morts & quatre pièces d'artillerie. Rebutés par cet échec, ils tournèrent leur rage dévastatrice vers la partie de l'isle appelée le cordon de l'Ouest; là les colons leur firent tête, & des troupes de lignes & des gardes nationaux des quartiers circonvoisins étant venus à leurs secours, on dégagea cette partie à laquelle les brigands s'étoient particulièrement acharnés. Pendant qu'une partie de la petite armée des blancs, descendue par la *coupe de Plaisance*, balayoit l'*Islet à Corne* & la *Grande Ravine*, l'autre partie qui avoit pénétré par le Limbé, s'emparoit du camp des noirs, de leurs canons, & les tailloit en pièces sans presqu'éprouver de résistance. Cette expédi-

tion offrit de grands avantages : le premier, c'est qu'étant tombé sur les nègres au moment où ils s'y attendoient le moins, on eut le bonheur de leur arracher des mains un grand nombre de prisonniers qu'ils se disposoient à égorger ; le second, c'est que beaucoup de ces noirs vinrent d'eux mêmes s'offrir prisonniers & demandèrent à rentrer dans la dépendance des blancs, eux & leurs familles ; & qu'enfin on envoya dans les prisons du Cap tous ceux qui furent pris les armes à la main.

Si à cette époque, il fût arrivé à Saint-Domingue un renfort de deux ou trois mille hommes de troupes de ligne, & même un détachement beaucoup moindre, il n'est pas douteux qu'on y eût pu étouffer jusqu'aux derniers germes de l'insurrection. A dater de ce moment, un grand nombre de noirs s'empressèrent de rentrer dans leurs habitations respectives, on y vit retourner & reprendre leurs travaux ordinaires des atteliers entiers, où il

ne manquoit que ceux des nègres qui avoient péri dans la guerre qui venoit de cèſſer; des bâtimens renaiſſoient de leurs cendres, & l'agriculture commençoit à reprendre une nouvelle activité : mais cette lueur de tranquillité ne dura qu'un moment. Beaucoup de nègres qui avoient refuſé de prendre les armes pour leurs maîtres, s'étoient, après leur défaite, retirés ſur le ſommet des montagnes boiſées; ils formoient un noyau dangereux, & en attendant que pluſieurs des leurs allaſſent les rejoindre, ils ſortoient fréquemment de leurs retraites, ſe précipitoient ſur les habitations voiſines, y mettoient le feu, incendioient également les récoltes, égorgeoient les propriétaires, & particulièrement ne faiſoient point de quartier aux nègres qui les avoient abandonnés, & refuſoient de les ſuivre de nouveau.

Cette continuation d'hoſtilités n'étoit pas très-propre à tranquilliſer entièrement; d'ailleurs, la partie de l'iſle qui juſ-

qu'alors avoit le moins souffert, fut agitée par une violente secousse. La seconde classe, & non les esclaves, opéra un soulèvement général contre les blancs; ces mulâtres, propriétaires comme les blancs, mais voulant jouir des mêmes prérogatives, choisirent le moment où les forces du Port-au-Prince étoient au secours du nord de l'isle, pour soumettre la partie de l'ouest à leur volonté. Les blancs écrasés par le nombre & intimidés par les mulâtres qui menaçoient de se joindre aux noirs, qu'ils avoient déjà soulevés en partie, cédèrent enfin & furent réduits à l'humiliante nécessité de ratifier les propositions qui leur furent présentées. On signa de part & d'autre un concordat dont les trois principales conditions, imposées par par le parti plus fort, furent, que la garnison du Port-au-Prince seroit composée par moitié de mulâtres & de blancs, que les juges d'Ogé seroient voués à une éternelle infamie, que l'assemblée coloniale actuelle seroit dissoute, pour en former

une nouvelle de membres des deux couleurs; & que les blancs concourroient avec les mulâtres à forcer la résistance de l'assemblée coloniale au cas qu'elle se refusât à l'exécution de ce traité.

Les articles du concordat, dont l'observation étoit au pouvoir des signataires, furent exécutés, & pour prix de la déférence que les blancs avoient manifestée en cette occasion, les mulâtres leur livrèrent environ douze cents noirs qu'ils avoient séduits & armés contre leur maîtres qui, moins barbares que les séducteurs de ces esclaves, ne purent se déterminer à les faire périr en aussi grand nombre; mais craignant que s'ils rendoient ces captifs à leurs travaux, ils ne portassent dans les attéliers les germes d'une révolte; ils frétèrent un bâtiment pour les dépayser, & les aller déposer dans une isle déserte avec des vivres, des vêtemens, des ustensiles, des grains & des instrumens de labourage.

On s'attend bien que l'assemblée colo-

niale refusa de sanctionner le traité fait entre les mulâtres & les blancs du Port-au-Prince; la seule détermination qu'elle prit à cet égard, fut d'ajourner la décision relative aux droits des hommes de couleur à un tems plus calme, & lorsque ces derniers auroient concouru, de tout leur pouvoir, à l'extinction du brigandage. Cette conduite impolitique fut la source de nouveaux désastres; peut-être avec plus de sagesse & de condescendance envers les mulâtres, les eût-on attachés à la cause commune; mais il étoit écrit que Saint-Domingue devoit elle-même concourir à sa ruine, & que, pour plonger cette isle dans un gouffre de maux, ses propres habitans ne seroient pas moins actifs que les ennemis secrets qui travailloient sourdement à sa perte. Outre la guerre que les blancs avoient à soutenir d'une part contre les nègres, de l'autre contre les mulâtres, les blancs étoient encore divisés entr'eux: les uns étoient partisans de l'ancienne assemblée générale.

de Saint-Marc, les autres de l'assemblée du Nord. Outre ces haines partielles, tous les colons en conservoient une bien invétérée contre les agens de l'ancien gouvernement, qui, de leur côté, travailloient, quoiqu'infructueusement, à recouvrer leur autorité première, en sorte qu'il existoit mille fermens de discorde qui ne pouvoient, en définitif, qu'entraîner la ruine totale d'une isle dont les Anglais jalousoient la prospérité, & cherchoient, par des secours insidieusement offerts, à capter la bienveillance des habitans.

Les mulâtres informés que le concordat, signé entre eux & les habitans de la partie de l'ouest, n'étoit point accepté par l'assemblée coloniale, ne cherchoient qu'un prétexte pour recommencer les hostilités; ils ne furent pas longs à le trouver: un meurtre commis dans une rixe sur un homme de couleur, vengé aussi-tôt par représailles sur un blanc, servit de signal aux hommes des deux partis, pour courir

aux armes, & s'entr'égorger dans la ville même du Port-au-Prince. Les sang-mêlés, plus foibles & forcés de fuir, imaginèrent, pour faciliter leur retraite, de mettre le feu au quartier qu'ils alloient abandonner: plus de quatre cents maisons & des richesses immenses, furent, en un moment, la proie des flammes dévorantes: les fuyards se cantonnèrent ensuite dans un lieu de difficile accès, & attendirent du renfort dans cette position inabordable. La nouvelle de cette action meurtrière se répandit dans toute la colonie, & aussi-tôt toute la caste des hommes de couleur s'ébranla, & ne craignit plus de laisser paroître les projets de la plus sinistre vengeance. . . . .

Ces hommes furieux s'emparent de Saint-Marc, qui leur est livré par les volontaires: les habitans, pour se soustraire à la rage du vainqueur, sont obligés de fuir; mais où porteront-ils leurs pas? tout est en feu. La partie du Sud qui, jusqu'à cette nouvelle secousse, avoit joui d'un

calme constant, devient, comme le reste de la colonie, le théâtre sanglant des cruautés les plus inouies. Les mulâtres & les noirs y ont simultanément levé l'étendard de la rébellion; déjà le quartier de Jérémie a disparu; ses bâtimens, ses plantations, ne forment que des monceaux de cendres, & les membres des blancs auxquels appartenoient ces propriétés, sont épars sur le sol calciné. L'alarme est universelle: les cruautés des noirs & des hommes de couleur impriment de toutes parts un sentiment d'horreur & d'épouvante: ces monstres sans pitié, portent, en signe de ralliement & attachent à leurs chapeaux, en forme de cocarde, les oreilles des blancs qu'ils ont massacrés. Une femme, sur le point d'accoucher, (mad.e Séjourné), ne pouvant se dérober à leur poursuite, à cause de son état, est saisie par eux, suspendue à un arbre, éventrée & son fruit jetté à des pourceaux qui le dévorent.

Le mal étoit au comble, cette lamen-

table colonie n'avoit plus d'espoir que dans la mère patrie, que dans la générosité de l'assemblée législative qui avoit succédé à la constituante. Depuis long-tems elle attendoit de France, des hommes, des vivres & de l'argent ; elle en étoit réduite à l'état de crise que nous dépeignons, lorsqu'environ trois mille hommes débarquèrent sur ces parages ; mais ces troupes furent si mal commandées, elles mirent pied sur le rivage à des reprises si éloignées, elles furent tellement disséminées & leurs chefs si peu d'accord avec l'assemblée coloniale, que ce nouveau renfort ne remédia point aux désastres. Les soldats dont il étoit composé, victimes d'un climat dévorant & de la débauche facile à laquelle ils se livroient, périrent presque tous dans l'inaction. Des commissaires envoyés de France, à peu-près à la même époque, ne purent, malgré leur sollicitude, remédier aux malheurs dont ils étoient les témoins : les horreurs alloient toujours croissant.

Les mulâtres & les noirs, n'ayant plus de ravages à exercer ſur des plaines couvertes de ruines, pouſſent l'audace juſqu'à venir attaquer la ville du Cap, après avoir poignardé les malades qui ſe trouvoient dans l'hôpital, ſitué en dehors de cette place. Du côté du port de Paix, les quartiers du Mouſtique, de Terre-neuve, du gros Morne, & de Jean Rabel, diſparoiſſent ſous le fer & le feu; par-tout, dans ces contrées, on n'apperçoit que des nègres qui poignardent des blancs, pour ſe ſouſtraire à l'eſclavage, ou des blancs qui poignardent des nègres pour les forcer de reprendre leurs fers. Enfin le mal eſt tel, que pluſieurs des commiſſaires envoyés de France, pour pacifier ce malheureux pays, retournent dans leurs foyers, convaincus que leurs efforts réunis ne peuvent oppoſer une digue à ces torrens dévaſtateurs.

Nous reviendrons, dans la ſuite de cet ouvrage, à ce qui eſt relatif à cette déplorable colonie. En attendant que nous

transmettions de nouveaux éclaircissemens à nos lecteurs, reprenons le fil des événemens qui se sont passés en France, & que nous n'avons interrompu, que pour tracer un tableau des malheurs que la révolution a fait naître dans un climat qui, par sa position, ne put rester paisible, au milieu des dissentions de la mère patrie.

Pour le moment, nous allons laisser de côté toutes les opérations militaires qui ne sont pas relatives au général Dumourier, ou à l'armée de la Belgique. Mais pour chercher à fixer les opinions de ceux qui liront cette histoire, avant que d'offrir le tableau d'autres événemens, il est bon de présenter quelques réflexions sur la masse des travaux de la convention.

Un contemporain, affecté des pertes qu'il a faites dans le passage nécessairement convulsif d'un gouvernement à un autre, ou attaché à une monarchie sous laquelle il trouvoit une tranquillité compatible avec le peu d'énergie de ses passions, s'il avoit à écrire l'histoire du corps

législatif dans ces tems orageux, ne manqueroit pas de peindre tous les membres de cette assemblée comme autant d'hommes plus coupables, plus criminels les uns que les autres; sans aucune distinction, sans admiration, sans enthousiasme, sans justice, en un mot, pour aucun de ces législateurs hardis, sa plume, prenant la teinte de ses affections, déverseroit la haine sur tout ce qui auroit appartenu à une réunion d'hommes à laquelle il attribueroit ses malheurs & la perte de ses affections les plus chères; en écartant les traits sublimes & souvent multipliés d'un dévouement sans bornes, en isolant tout ce qui a concouru à de grands résultats, cet homme, ennemi de notre révolution, ne manqueroit pas, sans doute, d'offrir un tableau désavantageux qui, fixant les regards de ces individus qui laissent aux autres le soin de réfléchir pour eux, produiroit dans leur esprit une impression défavorable sur tout ce qui a contribué à la formation d'un nouveau

nouveau gouvernement, & sur l'ensemble du gouvernement lui-même.

Assurément, il n'est pas un ami de la liberté, disons plus, un seul être ayant pour son pays le plus léger attachement, qui n'ait versé des pleurs & qui n'en verse encore sur les malheurs qui ont pesé sur sa patrie. Ainsi qu'il est des gens, qui désapprouvent ou qui trouvent hideux tous les moyens dont on a fait usage pour secouer le joug des rois & porter au plus haut faîte de la grandeur, les destinées d'un peuple asservi naguères sous les castes nobiliaire & sacerdotale, il est aussi des gens qui ne rougissent pas de se déclarer les partisans de toutes les mesures terribles, atroces, sous lesquelles a longuement gémi la masse des citoyens français; mais l'une & l'autre de ces exagérations n'appartiennent à l'homme vraiment libre: s'il ne veut pas qu'on l'opprime, il ne veut pas être oppresseur; il rend hommage aux hommes courageux qui ont fait sonner pour lui l'heure de la liberté, mais

il blâme, mais il voue à la honte & aux remords, l'hypocrisie qui n'emprunta le masque du patriotisme que pour exercer des vengeances, se gorger de richesses, & se fit un marche-pied des cadavres de ses concitoyens pour atteindre au pouvoir.

Sans doute on n'a pas toujours été juste; sans doute, dans ce peu d'années, fécondes en événemens, que la convention a parcourues, les intérêts particuliers ont été horriblement froissés; sans doute, sous le règne de la terreur, les injustices, les crimes se sont multipliés; des factieux régnoient seuls; la convention isolée, incertaine, se cherchant au milieu d'elle-même & ne se trouvant point, laissoit périr l'innocent comme le coupable; mais au milieu de cette oppression, de cet isolement, de cette terreur sourde dont elle étoit frappée, & qui seroit incompréhensible pour quiconque n'en auroit pas été le témoin, voyez-la reprenant toute son énergie chaque fois qu'il est question du salut de la patrie, chaque fois qu'un co-

mité oppresseur, ne cherchant point à la mutiler, à la diviser, à la tromper, lui montre un grand acte de courage à faire. Un conventionnel qui, dans un tems de réaction, seroit accusé par la voix publique, ne pourroit-il pas répondre ainsi à ses détracteurs?

... Vous détachez de votre accusation tout ce que la révolution a produit de bien, pour faire peser sur moi tout ce qu'elle a engendré de maux; je ne nie pas ses désastres; mais pour peu que vous ayiez quelques notions de l'histoire des hommes, enseignez-moi dans quel lieu de la terre un peuple a secoué le joug de l'esclavage, sans être frappé des calamités qui sont inséparables du passage d'un gouvernement à une autre forme de gouvernement, du passage d'une monarchie à une république. Si des secousses convulsives se font sentir chez un peuple neuf, frugal & laborieux, quand il chasse ses despotes & s'identifie avec un nouvel ordre de choses, comment étoit-il pos-

sible qu'un pareil changement s'opérât sans secousses, sans calamités, au milieu d'un grand peuple, dont toutes les classes sembloient être depuis long-tems viciées par le luxe, le libertinage & l'égoïsme? chez un grand peuple où la majeure partie des gens éclairés, uniquement guidés par l'intérêt personnel, ne poussèrent, dans le principe, à la roue du char de la révolution, que parce qu'ils espéroient se placer un jour dans ce char, & enchaîner les autres à la suite de leurs triomphes? Ne vous y trompez pas, c'est cette envie de dominer, c'est cet égoïsme même, qui a servi la révolution, bien plus efficacement peut-être que l'amour désintéressé de la liberté. Comme beaucoup vouloient dominer, & que, par conséquent, beaucoup craignoient que de plus adroits ou de plus heureux ne les prévinssent, on a frappé ou cherché à frapper tous ceux qui s'élevoient ou sembloient vouloir s'élever au-dessus des autres; de-là beaucoup de victimes innocentes égorgées; mais de-là

aussi beaucoup de coupables d'atteints ; & ce qui, pour certaines gens, paroîtra un paradoxe, mais qui, pour beaucoup d'autres, sera une vérité, c'est que de cette lutte de dominateurs différens, égorgeant d'abord & ensuite égorgés, est sorti un gouvernement qui devoit établir & assurer l'exercice politique des droits de chaque citoyen. Ainsi donc, abstraction faite des malheurs individuels & inséparables du passage d'une monarchie à un gouvernement représentatif, abstraction faite des vengeances & des rapines particulières, voyez, en mesurant d'un coup d'œil l'ensemble des travaux de la convention, quel tableau il doit présenter à un ami de la liberté.

» Quand la convention, dont j'ai le pénible honneur & le funeste avantage d'être membre, commença ses terribles fonctions, en combien de factions subdivisées entre elles ne se modifioit pas l'esprit public ? ou plutôt existoit-il un esprit public alors ? non sans doute. Plus de cons-

titution, plus de ressorts politiques, plus d'assentiment universel vers un but quelconque; un chef de l'empire avili & incapable, par lui-même & par les affronts dont il étoit surchargé, de regagner une consistance, une force motrice; des nobles haïssant le roi, mais ne voulant que la royauté; des prêtres insermentés, ne souffrant que le fanatisme & la haine de toute institution portant une empreinte de tolérance; des constitutionnels de 1791, divisés sur leur propre ouvrage & les modifications qu'il étoit indispensable d'y apporter à cette époque; des républicains déjà prononcés; des partisans d'une dictature, des fripons ou prétendus politiques, voulant appeler un Anglais sur le trône de France; des partisans d'un d'Orléans; des visionnaires patriotes, mais ayant encore plus de morgue que de civisme, & se détestant cordialement, parce que chacun d'eux, se formant une sorte de gouvernement à sa guise, préféroit son plan politique à celui qu'avoit

enfanté le cerveau de son voisin ; une commune de Paris, voulant être le centre où viendroient aboutir tous les fils de la machine politique qu'elle feroit mouvoir à son gré ; des partisans du régime helvétique, voulant transformer le sol de la France en autant de républiques partielles qu'elle comportoit de départemens; ajoutez à céla l'incertitude, la fluctuation de la masse des citoyens, qui, encore étourdie des secousses du 10 août, ne savoit que croire, que penser, & flottoit indécise au milieu des impulsions que cherchoient réciproquement à lui donner les partisans ou les ennemis de la révolution : voilà quelle étoit la situation intérieure de la France, disons mieux, voilà le chaos qu'elle présentoit au moment où la convention fut installée. Falloit-il que cette convention, sur qui la France indécise fondoit toutes ses espérances & laissoit reposer tous ses pouvoirs, prolongeât cet état désespérant, & laissant recueillir le fruit de nos divisions

aux étrangers desireux de nous envahir, permît aux têtes couronnées de dépecer la France comme ils faisoient de la Pologne: Non, la liberté triompha, la république fut proclamée, &, par un de ces enchaînemens de destinées qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de calculer, les hypocrites, les ambitieux servirent, sans le vouloir, dans cette occasion, la chose publique, aussi efficacement que les partisans sincères de la liberté du peuple. Si ce triomphe important est peu de chose à vos yeux, suivez-moi, le coup est porté; ce mot de république prononcé est un coup de foudre pour tous les potentats; mais remis de leur première surprise, le rire de la pitié vient se placer sur leur bouche. *La France transformée en république*, disent-ils; *& par qui? par une foible réunion d'hommes obscurs, sans moyens, sans conceptions; mais où sont leurs trésors, leurs généraux, leurs armées? Avant que cette innovation ait pu prendre une espèce de consistance dans le reste de l'empire, rois, le-*

vez-vous, & la France aura disparu, & les républicains avec elle. Les ordres sont donnés, les puissances de l'Europe sont ébranlées jusques dans leurs fondemens, les dominations de la terre font un pacte pour exterminer les Français ; c'est une peste pour l'univers, qu'un peuple qui veut s'affranchir du joug de la royauté ; que ses institutions & lui disparoissent dans la nuit des tems : toutes les frontières de la France sont aussi-tôt menacées ; pontife & rois se liguent pour une entreprise si sainte, si glorieuse ; tous les Français disséminés dans les différens états de l'Europe, sont aussi-tôt expulsés, mutilés, incarcérés ; les puissances n'accueillent que ceux qui, exaspérés contre leur patrie, viennent se ranger sous leurs drapeaux homicides, pour rentrer dans leurs foyers la torche & le fer à la main ; tout s'émeut contre nous, la charge est sonnée ; & point de finances, point de soldats aguerris, point de chefs à la tête des troupes, ou plutôt des généraux conf-

pirateurs ; point de salpêtre, point d'artillerie, point de provisions ; des places fortes au pouvoir de l'ennemi, des ports pris, incendiés par la trahison de l'Anglais ; des coalitions dans l'intérieur en faveur de l'étranger ; le fanatisme levant sa tête hideuse, & prêchant, à coups de poignards, l'évangile des rois ; des nobles soufflant la division ; des lâches criant qu'il faut se rendre ; que deviendra la liberté naissante ? Dans cet amas confus de calamités qui l'assiégent, que peut pour elle la convention ? tout.

» D'une main hardie, elle anéantit cette vénération fanatique que conservoit un grand peuple pour un sceptre qui pesoit sur lui depuis quatorze siècles ; l'héritier de cent rois porte sa tête sur l'échafaud, & jetant, par ce coup décisif, le gant à l'Europe épouvantée, elle se place entre la victoire & la mort. La mort, soit ! mais mourons pour la cause des peuples : un décret est rendu, & d'un bout de la France à l'autre, des millions de citoyens

volent à la défenſe des frontières, tous les bras ſont employés à leur façonner des vêtemens, toutes les forges, tous les atteliers leur fabriquent des armes; les palais ſont transformés en arſenaux; partout, de la terre entr'ouverte, on extrait le ſalpêtre qui doit pulvériſer les tyrans; une artillerie formidable s'écoule de la capitale & couvre toutes les voies publiques; la France entière n'offre plus que l'aſpect d'un camp hériſſé de fer & de ſoldats; des chants belliqueux ajoutent au délire qu'inſpire l'amour ſacré de la patrie: l'airain tonne, des cultivateurs à peine ſortis de leurs paiſibles foyers, font pâlir les phalanges aguerries des deſpotes; les guerres inteſtines ſont étouffées, Toulon eſt repris, les partiſans de la royauté effrayés de nos ſuccès, ſont forcés de mêler leurs voix à nos chants d'allégreſſe, la victoire eſt à nous; on nous mépriſoit, on nous redoute; des rois conſternés déjà ſe détachent de la coalition; on pourſuit les autres, ils ſuccombent; l'étendard tri-

color flotte sur des remparts ennemis, on nous admire alors; des peuples entiers viennent nous demander protection, &, redoutant l'ascendant terrible d'un peuple qui a brisé ses fers; les autres potentats, qui luttent encore, vont bientôt, pour leur intérêt personnel, mendier la paix & notre appui.

» Par quelle fatalité malheureuse un Français, qui maintenant fait l'admiration des peuples étrangers, qu'on regarde comme un prodige, comme un être merveilleux, est-il si petit chez lui, quand il est si grand chez les autres? Voulez-vous connoître votre dignité, voulez-vous aimer sincèrement le nouvel ordre de choses, portez pour un moment vos pas chez les puissances environnantes, & vous verrez comme le peuple vous y respectera; l'hommage que vous y recevrez, en qualité de Français, vous forcera de vous avouer républicain & vous le rendra peut-être. Si chaque Français étoit bien pénétré de cette vérité & connoissoit quel enthou-

sasme il inspire aux peuples voisins ; au lieu de travailler à se déchirer par des divisions intestines, il chercheroit, par un assentiment unanime, à s'identifier avec le gouvernement actuel ; quant à moi quels que soient vos reproches, je les brave ; vous avez fait des pertes, je vous plains, il y a eu des victimes, j'en gémis ; mais la république est mon idole, je périrai pour elle ; punissez-moi, j'ai dit ».

Ces fils particuliers que nous plaçons à de certaines distances, serviront un jour à fixer les idées du voyageur égaré dans le labyrinthe que présentent les nuances historiques de notre révolution : quel mélange étonnant d'héroïsme & de barbarie se rencontre à la fois dans les terribles catastrophes qui en ont marqué le cours ! Apperçue sous un autre aspect, quel sublime tableau de courage & de grandeur d'âme ! combien elle eût eu plus de charmes pour les peuples circonvoisins, si, dès son aurore, elle les eût protégés con-

tre la tyrannie & que, dès le principe, on n'eût pas fait un objet de spéculations d'une conquête qui ne devoit tourner qu'à l'avantage de l'affranchissement des nations limitrophes ? sans doute ce but désintéressé étoit le désir de la majorité des membres de la convention; mais obligée, pour les objets de détail, de s'en rapporter aux lumières de certains individus, le but général fut manqué; les vues particulières, & l'intérêt individuel l'emportèrent sur la bonne intention que manifestoit une grande partie des membres qui composoient la réunion conventionnelle; c'est ce que vont prouver les faits relatifs à l'invasion de la Belgique.

La possession de ce pays riche & fertile fut le fruit de la bataille de Gemmapes. Nos armées triomphantes y pénétrèrent sans difficultés, & les Belges les reçurent avec un empressement d'autant plus vif, qu'en mettant le pied sur le territoire, les généraux français avoient annoncé, de l'aveu même de la convention nationale,

qu'ils n'entroient dans ce pays qu'en qualité d'amis & de frères ; qu'on ne vouloit que les aider à secouer le joug de leurs maitres, qu'à reconquérir leur liberté ; qu'il leur seroit loisible de se choisir telle forme de gouvernement qu'ils jugeroient leur être convenable, sans que la présence des Français pût influer en rien sur leur détermination à cet égard. Une conduite aussi noble, aussi désintéressée, avoit frappé les Belges d'admiration, & leur dévouement pour les Français alloit si loin, que dans les premiers momens de leur reconnoissance ; ne calculant point les ressources dont ils auroient besoin pour s'affranchir de la domination de leur souverain, il étoit question de se cottiser pour offrir à la France une somme considérable en numéraire, & de lever une armée formidable pour la seconder dans ses projets. D'un autre côté, l'avantage que l'on offroit aux Belges, & la protection qu'on leur assuroit étoient d'autant plus précieux à leurs yeux, que depuis long-

papier; on en fabriquoit énormément à la vérité, & cependant cela ne suffisoit point encore; il falloit du numéraire pour mille choses particulières, & il en falloit beaucoup. Mais, dira-t-on, avec un enthousiasme aussi universel, avec tant de de bonne volonté, réelle ou simulée, de la part de tous les citoyens, un impôt, une taxe de guerre eût été facile à prélever. Mais, d'abord, les endroits qui donnèrent le plus furent les villes; les campagnes fournirent peu de dons, & il eût été mal-adroit, quand les laboureurs faisoient le sacrifice de leurs enfans, de leur demander encore de l'or, sur-tout dans un moment où l'on faisoit sonner bien haut, que l'affranchissement des impôts onéreux étoit une des causes premières pour lesquelles on avoit renversé le trône. D'ailleurs, exiger un impôt est une espèce de vexation pour certaines gens, & il est des hommes qui aiment mieux donner beaucoup quand on paroît ne rien exiger, que de donner peu quand on demande

impérieusement ; il y avoit donc des ménagemens à garder à cet égard, & une très-grande politique à soutirer du peuple tout ce qu'il étoit possible d'en extraire, sans se servir du mot d'*impôt*. Cette ressource n'étant pas permise dans les circonstances, & les besoins étant énormes, la conquête de la Belgique parut à ceux qui gouvernoient les finances, un moyen de se procurer du numéraire. D'autres considérations se joignirent à celles que nous venons de présenter, pour fortifier encore l'envie que l'on avoit d'en extraire l'argent qui pouvoit s'y trouver. C'est qu'il étoit possible, qu'étant menacés de toutes parts par les puissances étrangères, qui paroissoient vouloir envahir notre territoire, nos troupes fussent obligées de se replier & d'embrasser le système de la défensive; c'est qu'il étoit possible que les troupes autrichiennes nous forçassent de rétrograder, & alors, notre conquête n'eût abouti qu'à une promenade, & nos sentimens généreux envers les Belges eussent tourné

à notre désavantage ; au lieu qu'en enlevant les trésors de la Belgique, c'étoit ôter à l'empereur des ressources qu'il pouvoit diriger contre nous après notre évacuation. Si, à ces considérations, déjà très-puissantes par elles-mêmes, l'on ajoute encore les motifs de gloriole & de cupidité dont étoient animés certains individus qui desiroient de s'enrichir, ou de jouer un rôle important dans un pays où l'on pouvoit prendre & commander, vous aurez au juste la clef des mesures rigoureuses qui furent prises contre la Belgique, & qui suivirent de très-près les promesses inconsidérées de fraternité & d'indépendance, qu'on avoit annoncées avec tant d'éclat en entrant sur son territoire.

Cette conduite si opposée à celle qu'on avoit promis de tenir, fit, dans le principe, beaucoup de tort à la cause de la liberté ; elle fit regarder comme mensongère la parole d'un grand peuple, & c'étoit un mal réel pour la nation française & le succès de la révolution.

Quelque tems après que Dumourier eut pris possession de la Belgique, il y rassembla des forces nombreuses, son intention paroissant être de vouloir conserver la Meuse; puisqu'il ne pouvoit pénétrer plus avant. Son armée étoit composée de quarante-huit bataillons, dont le plus fort étoit de trois cent cinquante à quatre cents hommes, & beaucoup de deux cents ou environ, ce qui faisoit quatorze à quinze mille hommes d'infanterie; la cavalerie montoit à trois mille deux cents hommes. À cette armée il avoit ensuite réuni celle des Ardennes, commandée par le général Valence, forte de quinze mille hommes, qu'il avoit placé dans le pays de Stavelot, Malmedy, Spa, Vervier, Hui, joignant son armée par sa droite. Le corps de dix mille hommes aux ordres du général d'Harville, tenoit la Meuse depuis Givet, jusqu'à Namur. L'armée du Nord, aux ordres du général Miranda, tenoit la gauche depuis Tongres jusqu'à Ruremonde; elle étoit de dix-huit mille

hommes : de nouveaux bataillons, venus de France, formoient les garnisons des Pays-Bas; ainsi cette ligne sur la Meuse, donnoit de soixante-cinq à soixante-dix mille hommes, qui auroient suffi pour s'emparer du pays entre la Meuse & le Rhin, & occuper les bords de ce fleuve depuis Burick jusqu'à Cologne, en admettant que Dumourier voulut sincèrement l'affermissement de la république, & que d'autres vues particulières ne s'opposassent pas à ce projet.

Pour exécuter ce plan, il étoit d'ailleurs nécessaire de tenir les promesses qu'on avoit faites aux Belges; il falloit que les troupes fussent disciplinées, & qu'elles fussent pourvues des objets nécessaires tant à leur nourriture qu'à leur vêtement, & rien de tout cela n'eut lieu. Un décret rendu le 15 décembre 1792, sur les sollicitations de Lacroix & Danton, qui se vantèrent ensuite de l'avoir rédigé, après en avoir médité & proposé les articles, contrasta étrangement avec la proclama-

tion amicale qu'on avoit faite aux Belges en entrant chez eux. Par ce décret, on supprimoit toutes les autorités existantes dans la Flandre & le Brabant; on ordonnoit l'établissement d'une administration provisoire sur le modèle de l'administration française; on mettoit en séquestre tous les biens publics, meubles & immeubles, ainsi que ceux du clergé, des princes & des communautés laïques: en même-tems on supprimoit les impôts, la dîme, les droits féodaux & on chargeoit les généraux de l'exécution de cette loi; à la vérité une partie de ces réglemens devoit cesser d'avoir lieu du moment que les Belges auroient une représentation nationale organique de leur constitution, mais on trouva des moyens d'empêcher la tenue de ce congrès régénérateur.

Ce décret aussi rigoureux qu'inattendu, désilla les yeux d'une partie des Belges & diminua beaucoup de leur attachement pour les Français. Les commissaires français, qu'on leur envoya ensuite, ache-

vèrent de les indisposer totalement. Parmi ces envoyés du gouvernement, plusieurs, malgré ce qu'en ait dit Dumourier, se comportèrent avec décence, avec sagesse, mais malheureusement il n'en fût pas de même des autres. Danton & Lacroix qui, tirés du sein de la convention nationale, furent chargés de se rendre à Bruxelles, pour lever les difficultés locales qui pouvoient arrêter l'exécution du décret du 15 décembre, y commirent des spoliations qui firent rougir leurs collègues du corps législatif, qui ne sentoient que trop qu'une pareille conduite avilissoit le sénat français aux yeux des étrangers auxquels il étoit si important d'inspirer de la confiance. Une des fautes graves de ces deux commissaires, fut de charger des détails de leurs opérations le commissaire-ordonnateur Ronsin, anarchiste & brigand déterminé, qui, pour faire ses exécutions & apposer les scellés, ne se servoit, la plupart du tems, que de fripons qui lui ressembloient, & qui séquestroient, à leur pro-

ſe, une partie des effets commis à leur ſurveillance. Nous avons ouï de braves militaires; des ſoldats français dignes de porter ce nom, s'indigner encore, de retour dans leurs foyers, des ſpoliations dont ils avoient été témoins.

Outre que cette conduite exaſpéroit les Belges, ils avoient encore un autre ſujet de mécontentement, un ſujet bien puiſſant ſur les hommes longuement aſſervis par des prêtres: c'étoit le peu de reſpect que les Français témoignoient pour les objets de leur culte; c'étoit le dépouillement de leurs temples, de leurs monaſtères! Si c'eſt appeler des gens à la lumière, que de chercher à éteindre dans leur cœur toute eſpèce de vénération pour des choſes qu'ils regardent comme ſacrées, il faut convenir qu'en opérant cette cure, on doit en uſer à leur égard avec autant de ménagemens, qu'envers un homme à qui l'on vient de faire l'opération de la cataracte, & dont on invétéreroit la cécité, ſi, la pellicule qui lui voiloit l'or-

bite, enlevée, on lui montroit aussi-tôt le soleil dans tout son éclat.

A ces motifs de haine, s'en réunirent encore d'autres non moins puissans; c'étoit le maraudage du soldat & les principes anti-sociaux que prêchoient, dans ce pays, des émissaires en sous-ordre, envoyés par la commune de Paris; car, où la commune de Paris n'envoyoit-elle pas des commissaires? Toujours rivale de la convention, toujours ennemie du pouvoir légitime qu'elle vouloit usurper, toujours acharnée contre les représentans de la nation, elle avoit, dans son sein, des gens dont l'ignorance stupide ne pouvoit être comparée qu'à la rapacité que décéloient leurs actions.

Le pillage du soldat venoit du dénuement absolu dans lequel on le laissoit. Croiroit-on qu'après la conquête de la Belgique, les phalanges victorieuses, les héros de Gemmapes étoient dans la pénurie la plus désespérante, la plus impolitique? Si le génie de la liberté a triom-

phé, c'eſt qu'il ne pouvoit que vaincre, car il a eu tous les obſtacles à ſurmonter. Après leur victoire, après avoir appris à l'ennemi ce que pouvoit le Français combattant pour ſes droits; après avoir érigé à la nation le trophée le plus important comme le plus glorieux peut-être, croiroit-on, diſons-nous, que les ſoldats français étoient ſans ſouliers? Campés dans la boue, la plupart n'avoient, pour toute chauſſure, que du foin entortillé autour de leurs pieds: l'un n'avoit plus d'habit; l'autre n'avoit le corps à demi-couvert, que par une veſte tombant en lambeaux. Quelques redingottes, quelques capottes avoient été diſtribuées; mais ceux auxquels elles étoient tombées en partage, en avoient profité pour revenir dans leurs foyers ſe refaire des fatigues de la guerre. Un grand nombre de ces guerriers étoit auſſi dans les hôpitaux, où ils manquoient de tout, pendant que quelques chefs, militaires ou civils, traînant des comédiens à leur ſuite, affichoient le luxe &

l'insolence : à la vérité, le transport de ces comédiens avoit eu pour but de former les Belges à la liberté, de leur donner de l'enthousiasme pour la révolution, en représentant, sur leurs théâtres, des pièces qui ne respiroient que le républicanisme & l'amour de la patrie. Ce véhicule eût été excellent, si, en leur exaltant les vertus d'un peuple indépendant, on n'eût pas aussi-tôt détruit l'efficacité des leçons par des actes de licence & de rapine.

Cette insubordination, ce manque du nécessaire parmi les troupes, étoient cause que tous les officiers abandonnoient leurs bataillons, & se rendoient à Liége ou à Aix-la-Chapelle, où les plaisirs les appeloient : les soldats, sans chefs & poussés par le besoin (1), portoient alors la ma-

(1) C'est encore particulièrement à cette époque, que des fripons déhontés, des fournisseurs aussi pillards qu'immoraux, ont fait des fortunes scandaleuses ; & ces fortunes, sur quelles bases cherchoit-on à les asseoir ? sur la misère du soldat. Dans les fournitures qui ont été faites à cette

rande à son comble ; ils alloient par bande piller les villages, & les paysans se ven-

---

époque, on ne sait qui l'emporte ou de l'impéritie, ou de la friponnerie. On avoit établi à Paris une entreprise générale de toutes les fournitures : on faisoit venir des draps de Verviers dans le pays de Liége, pour faire des habits à Paris. On achetoit à Liége & à Dinant & tout le long du cours de la Meuse, les cuirs pour les souliers ; les entrepreneurs les envoyoient de Paris au prix de huit & neuf livres, pendant qu'ils ne coûtoient que quatre livres ou quatre livres dix sols à Liége. Les capottes qu'on fabriquoit à Anvers pour 19 ou 21 livres, coûtoient à Paris 50 livres, & on les envoyoit de Paris à l'armée. Les bleds des Pays-Bas alloient à Nantes, revenoient de Nantes à Paris ; on les faisoit moudre à Montmartre & on les renvoyoit dans les Pays-Bas. L'on ne concevra jamais ce qu'ont causé de maux à la France, les accapareurs, les agioteurs, les croupiers ; si cette rouille corrosive, si ces affameurs nationaux s'étoient contentés d'un lucre médiocre sur leurs fournitures frauduleuses, la république seroit opulente, & l'opulence malheureusement n'est plus guères que dans les mains de ceux qui se sont gorgés de la sueur du peuple & des trésors de l'état.

geoient en maſſacrant ceux qu'ils trouvoient iſolés ou écartés de leurs camarades. Le mal alloit croiſſant & prenoit une telle conſiſtance, que les Belges, qui, dans le principe, avoient formé des vœux pour la proſpérité des armes françaiſes, et qui eſpéroient, avec leur appui, ſe donner bientôt une conſtitution libre, changèrent tout-à-coup d'opinion, & appelèrent ſecrètement les troupes autrichiennes à leur ſecours.

Soit que Dumourier eût des vues particulières, que ſon intention fût de trahir la cauſe de la liberté ou de la ſervir encore à cette époque, la convention ſe fit alors donner lecture d'une lettre, dans laquelle il expoſoit avec force, que les meſures qu'elle avoit priſes relativement à la Belgique, & la conduite de pluſieurs de ſes envoyés, avoient indiſpoſé tous les habitans contre les Français; que pour ne pas compromettre le ſalut de l'armée qu'il commandoit, il avoit cru indiſpenſable de la faire replier ſur les frontières de la

France, la désertion, l'indiscipline des soldats ne lui permettant plus de compter sur des succès dans la position où elle se trouvoit. Le commissaire Lacroix confirma en même tems ces tristes vérités; il écrivit de son côté, de la Belgique, que les affaires y étoient dans l'état le plus déplorable & qu'on n'avoit réellement plus assez d'hommes pour s'y maintenir.

Lacroix fut cru, & quoique la conduite de Dumourier fût la même, ou parût être la même, on suspecta ou l'on feignit de suspecter ses intentions. Sa lettre n'eut pas été plutôt lue à l'assemblée, que dans sa feuille du lendemain, Marat, en sa qualité de journaliste, l'attaqua & le déchira avec sa fureur ordinaire. Marat fut dénoncé à cette occasion par le ministre de la justice, comme ayant imprimé dans sa feuille, que les victoires remportées à Grand Pré, à Mons & à Gemmapes, n'étoient plus des triomphes dont la république dût s'honorer, mais des événemens désastreux où le sang français avoit été

prodigué sans fruit pour satisfaire l'ambition d'un aventurier perfide. Cette dénonciation, qui fut renvoyée au comité de législation pour faire, séance tenante, un rapport sur la conduite de Marat, n'eut pas de suite. Le même jour où elle fut faite, le comité de défense générale fut renouvellé & prit le nom si fameux de *comité de salut public*. Voici les noms de ceux qui réunirent les suffrages pour sa formation. Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guitton-Morveau, Robespierre aîné, Barbaroux, Rhul, Vergniaud, Fabre-d'Eglantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Camille-Desmoulins, Barère, Quinette, Jean-de-Bry, Cambacérès, Danton, Syeyes, Lasource & Isnard. Assurément on ne pouvoit refuser des talens & du civisme à la presque totalité de ces individus, & si une partie n'eût pas voulu écraser l'autre, si, faisant le sacrifice de leurs animosités personnelles, ils eussent voulu coopérer unanimement

unanimement au bien général, il n'est pas douteux que le comité de salut public, qui fit de grandes choses n'en eût fait de plus étonnantes encore, & qu'au lieu d'établir une tyrannie à jamais monstrueuse, & de faire périr indistinctement les patriotes comme les ennemis de la révolution, il eût acquis une gloire sans bornes & des droits sacrés à la reconnoissance nationale.

N'anticipons point sur les événemens. Après son entrée dans la Belgique, & lorsque les commissaires civils & militaires exerçoient leur influence dans ces contrées, Dumourier avoit quitté ce pays pour se rendre à Paris, & si on l'en croit, son objet étoit de faire rapporter le décret du 15 décembre, qui soulevoit les Belges contre les Français ; n'ayant pu réussir, de retour à son armée, Dumourier prend la résolution de lier des négociations avec les Hollandais, dont il espère se faire un appui contre les chefs des jacobins ; mais à peine étoient-elles entamées, qu'il ap-

prend que la convention nationale vient de déclarer la guerre à l'Angleterre & à la Hollande. Il reçoit des ordres d'attaquer celle-ci, on y joint un plan de campagne dont il ne lui est pas permis de s'écarter; il le trouve impraticable, & cependant il feint de l'adopter, pour mieux assurer le succès du sien. Il est important de ne pas perdre de vue cette marche, parce que si elle a été connue des ennemis du parti girondin, comme cela est à croire, on verra qu'il n'est pas étonnant qu'ils en aient tant voulu à Dumourier, & qu'ils aient cherché à le perdre par toute sorte de moyens, sur-tout si ces mêmes ennemis du parti de la Gironde étoient également instruits que ce général avoit, à plusieurs reprises, écrit aux chefs de ce parti que, si la convention se trouvoit vexée, elle n'avoit qu'à faire quatre lignes de décret, & qu'il marcheroit à son secours avec vingt mille hommes d'élite. Si on réfléchit sur ces propositions & sur ce qui va suivre, on sera convaincu que

la montagne avoit de puissances raisons pour écraser la Gironde & que ces causes n'ont pas peu contribué à faire naître la journée du 31 mai. . . . . . .

Voici quel étoit le projet de Dumourier, tel à-peu-près qu'il l'a détaillé lui-même dans ses mémoires. C'étoit d'avancer avec le corps d'armée qu'il rassembloit sur le Mordick, en masquant les places de Bréda, Gertruydemberg, Klunder & Willemstadt sur sa gauche, & de tenter le passage de ce bras de mer, qui est d'environ deux lieues, pour arriver à Dort, où une fois débarqué, il se trouvoit dans le cœur de la Hollande, & ne pouvoit plus rencontrer d'obstacles en marchant par Roterdam, la Haye, Leyde, & Harlem jusqu'à Amsterdam. Il prenoit alors à revers toutes les défenses de la Hollande, pendant que Miranda avec une partie de l'armée auroit masqué & bombardé Maëstriht & Vanloo; puis, dès que celui-ci auroit su Dumourier débarqué à Dort, il auroit laissé continuer le siége

de Maëstricht par le général Valence & auroit marché avec vingt-cinq mille hommes sur Nimègue, où Dumourier l'auroit rejoint par Utrecht. Maître de la Hollande, il méditoit de renvoyer dans les Pays-Bas tous les bataillons de volontaires nationaux, de s'environner de troupes de ligne & de ses généraux les plus affidés; de faire donner par les états-généraux, ordre de rendre toutes les places; de ne laisser faire dans le gouvernement que les changemens les plus indispensables; de dissoudre le comité révolutionnaire hollandais; de préserver la république batave des commissaires de la convention, des émissaires des jacobins; d'armer sur-le-champ, à Roterdam, en Zélande & dans le Texel une flotte pour l'assurance des possessions des Indes & en renforcer les garnisons: d'annoncer alors aux Anglais une neutralité parfaite; de proposer aux Impériaux une suspension d'armes; de former de la Belgique & de la Hollande une république de 17 pro-

vinces, ou de former entre ces deux républiques une alliance offensive & défensive ; de lever entr'elles deux une armée de quatre-vingt mille hommes, jusqu'à la fin de la guerre ; de proposer à la France de s'allier avec elles, mais à condition qu'elle reprendroit la constitution de 89, & en cas de refus, de marcher sur Paris avec les troupes de lignes françaises & quarante mille Belges & Bataves pour défendre la convention & anéantir les jacobins.

Ce plan qui, peut-être, n'a été exposé par Dumourier qu'après coup & lorsqu'il a cherché à légitimer ses actions, pouvoit cependant avoir été conçu à tems ; mais quelque hardi qu'il paroisse à certains écrivains & quelque facile en même tems que leur en ait semblé l'exécution, nous ne pensons pas comme eux qu'il eût pu avoir une pleine réussite ; mille obstacles qu'il est inutile de détailler ici, parce que le lecteur au fait des événemens se les figurera sans qu'on les lui indique, s'y

ſeroient oppoſé. Quoiqu'il en ſoit, ce grand projet eût peut-être été ſuivi d'une partie de ſon exécution, ſans la déroute d'Aix-la-Chapelle. Déjà Dumourier étoit maître de Bréda, de Klunder & de Gertruydemberg; il aſſiégeoit Willemſtadt, il faiſoit le blocus de Berg-Opzoom & de Stemberg; Heusden étoit ſommé de ſe rendre, il étoit au Mordick & ſe préparoit à paſſer le bras de mer, lorſqu'il apprend que ſa préſence eſt néceſſaire à l'armée de la Belgique. Tout y étoit dans la confuſion & au pillage; les Autrichiens, comme nous l'avons dit, il n'y a qu'un moment; appellés ſecrètement par les Belges fâchés alors d'avoir ſecoué le joug de la maiſon d'Autriche, attaquoient notre armée près le village de Tirlemont. Valence entreprit vainement de leur réſiſter. Nos cantonnemens étoient diſſéminés ſur une telle étendue de terrein, qu'il leur fut impoſſible de ſe réunir, & que la plupart de nos ſoldats ne furent inſtruits de la préſence de l'ennemi, que

par le bruit de leur artillerie; la déroute fut complette, & des fuyards qui arrivèrent jusqu'à Paris augmentèrent encore l'alarme qu'avoit semé la nouvelle d'un pareil désastre...

Beurnonville, alors ministre de la guerre, cherche à pallier nos maux & à rassurer la convention; il lui écrivit que rien n'étoit encore désespéré, que si l'ennemi avoit l'audace de passer la Meuse, on lui livreroit bataille. En effet, Dumourier, arrivé le 11 mars à Anvers, voyant ses troupes se rallier autour de lui & demander à grands cris que le héros de Gemmàpes les conduisît à la victoire, profita de leur ardeur & livra, près de Tirlemont, un combat assez vif aux Autrichiens qui, ayant été battus, après huit heures de résistance, laissèrent le champ de bataille aux Français, que ce succès ranima dans cet instant critique. Croyant que la circonstance étoit favorable pour regagner le terrein que son armée avoit perdu en son absence, Dumourier profita

de l'ivresse où ce premier succès avoit jeté ses troupes, pour hasarder une action décisive, &, le 18, près de Nervinde, il livra une bataille générale, d'où dépendit effectivement le sort de la campagne.

Depuis l'affaire de Tirlemont, les deux armées bivaquoient & se trouvoient en présence. Le géneral Dumourier passa la journée du 17 à reconnoître la position de l'ennemi & à placer ses troupes dans l'ordre dans lequel il vouloit qu'elles combattissent, & à préparer son plan d'attaque. Il avoit devant lui la petite Gette, qui, prenant sa source dans la mairie de Jaudrain, court presque parallèlement avec la grande Gette, qu'elle va rejoindre au-dessous de Leaw. Cette rivière le séparoit de l'ennemi. Elle est encaissée & bordée des deux côtés, de collines qui, dans la partie occupée par les impériaux, s'élevoient en amphithéâtre jusqu'au terrein plus élevé de Lauden & de Saint-Trond. Dumourier avoit calculé que la principale force de l'armée autrichienne devoit être

du côté de Tongres & de Saint-Trond ; en conséquence, son aîle gauche, qui s'étendoit du côté de Lauden, devoit être plus foible. Il savoit aussi que le prince de Cobourg avoit négligé d'occuper la petite ville de Leaw, qui, dans le projet d'attaque d'une des armées contre l'autre, pouvoit servir ou de pivot au mouvement de l'agresseur, ou de point de résistance pour la défense. En avant de la ligne ennemie qui s'étendoit de Lauden vers Leaw, se trouvoient plusieurs villages, & particulièrement celui de Nervinde. Au-dessous du village d'Obervinde, qui étoit au milieu des trois, est une monticule appelée, dans le pays, la Tombe de Midlevinde, qui domine les trois villages & un vallon qui les sépare de la ville de Lauden : en cas d'attaque, celui qui occuperoit cette monticule devroit être maître de la plaine & faire reculer son ennemi. C'est sur ces données que le général français avoit combiné le plan de la bataille dont voici les dispositions.

La première colonne formant la droite de l'armée française, composée de l'avant-garde, aux ordres du général Lamarche, débouchant près le pont de Nerhelyssen, devoit se porter dans la plaine entre Landen & Obervinde, pour déborder la gauche de l'ennemi & inquiéter son flanc. La deuxième colonne, composée de l'infanterie de l'armée des Ardennes, commandée par le lieutenant-général Leveneur, débouchant aussi par le même pont, & soutenue par un gros corps de cavalerie, devoit se porter avec rapidité sur la Tombe de Midlevinde & attaquer le village d'Obervinde, qui ne pouvoit résister aux canons placés sur la Tombe. La troisième colonne, aux ordres du général Neuilly, débouchant aussi par le même pont, avoit ordre d'attaquer le village de Nervinde par la droite. Ces trois colonnes formoient l'attaque de droite, commandée par le général Valence, qui devoit, en cas de succès, par un quart de conversion par sa gauche, poussant l'ennemi devant lui,

continuer de marcher en bataille, laissant Lauden derrière lui & faisant face à Saint-Trond.

L'attaque du centre, sous les ordres du duc de Chartres, étoit composée de deux colonnes; l'une commandée par le lieutenant général Dietman, passant la petite Gette, au pont de Laër, devoit traverser rapidement ce village, qui n'étoit occupé que par quelques tirailleurs impériaux, & se porter directement sur le front du village de Nervinde. L'autre que menoit le général Dampierre, avoit ordre de se porter sur la gauche du même village: les deux colonnes devoient ensuite suivre le mouvement de la droite, en formant une ligne diagonale avec le point de départ.

L'attaque de la gauche étoit commandée par le général Miranda, qui avoit trois colonnes sous ses ordres. La première, passant la rivière au pont d'Ové-Helpen, & conduite par le lieutenant-général Miazinski, devoit charger les ennemis devant elle, en dirigeant sur

Nerlauden, & obſervant de ne dépaſſer jamais la tête de la colonne du centre qui ſe trouvoit à ſa droite. La ſeconde colonne, aux ordres du général Ruault, devoit paſſer la Gette au pont d'Orſmaël, & attaquer par le grand chemin de Saint-Tron. Enfin, la troiſième, menée par le général Champmorin, avoit ordre de paſſer la rivière au-deſſous de Néerlinter, au pont de Bingen, & de ſe jeter dans la ville de Leaw, qu'elle devoit occuper juſqu'à la fin de la bataille.

En cas d'une pleine réuſſite, l'armée françaiſe devoit ſe trouver rangée en bataille, ſa gauche à Leaw, ſa droite à Saint-Tron, faiſant face à Tongres, par où l'armée impériale auroit fait ſa retraite. Les bords de la petite Gette, auprès des ponts, étoient garnis de batteries pour protéger la retraite des colonnes en cas de défaite.

Le 18, entre ſept & huit heures du matin, l'action commença; toutes les colonnes s'ébranlèrent à-la-fois, & paſsèrent

la rivière ſans obſtacle. Le général Lamarche ſe porta d'abord dans la plaine de Landen; mais n'y trouvant pas d'ennemis, il ſe joignit à la ſeconde colonne qui attaquoit avec vigueur la tombe de Midlevinde, & qui bientôt emporta ce poſte à la bayonnette. La troiſième colonne, favoriſée par la diviſion du duc de Chartres, chaſſa les Impériaux de Nervinde, après une réſiſtance opiniâtre, pendant laquelle quelque confuſion ſe mit parmi les colonnes aſſaillantes. Dans ce moment de déſordre, la cavalerie impériale, débouchant dans la plaine entre Nervinde & Midlevinde, chargeoit la cavalerie françaiſe, à la tête de laquelle combattoit, avec beaucoup de courage, le général Valence, qui fut bleſſé & forcé de quitter le combat. Cette cavalerie impériale fut repouſſée. Un autre corps de cavaliers allemands débouchoit par la gauche de Nervinde, pour ſe jeter ſur l'infanterie de la quatrième colonne : le général Thévenot, qui s'y étoit porté, fit

ouvrit les rangs pour la laisser passer ; ensuite, il lui fit faire si à propos une décharge de canons à mitrailles & de mousqueterie, que presque toute cette cavalerie fut détruite. Le sort de la bataille étoit donc fixé à la droite & au centre en faveur des Français, qui passèrent la nuit sur le champ de bataille, & se préparoient à poursuivre les Autrichiens le lendemain à la pointe du jour.

Mais il n'en étoit pas ainsi à la gauche, où les événemens étoient bien différens. Les deux colonnes qui la composoient avoient attaqué avec beaucoup de vigueur, & déjà elles étoient maîtresses du poste d'Orsmaël, lorsqu'une terreur panique saisissant les bataillons de volontaires, ils abandonnèrent les troupes de ligne en poussant le cri horrible de *sauve qui peut*. Les Impériaux, témoins de ce désordre, l'augmentèrent par une attaque de cavalerie, qui acheva de mettre les deux colonnes en déroute. Miranda, qui commandoit, étoit désespéré ; mais il ne put

rien sur les fuyards. Huit bataillons du corps des flanqueurs de Miazinski, qui venoient fortifier sa division, ne servirent qu'à protéger sa retraite sur Tirlemont. Le général Champmorin, qui s'étoit emparé de Leaw, s'y maintint, jusqu'à ce que voyant la retraite absolue du général Miranda, il abandonna ce poste, repassa la petite Gette sur le pont de Bingen, qu'il coupa après lui, & vint reprendre la position qu'il occupoit avant la bataille. Au lieu de s'amuser à poursuivre la gauche de l'armée française qui fuyoit, les Autrichiens employèrent sagement leurs colonnes à fortifier la partie de leur armée qui, jusqu'alors, avoit eu un désavantage marqué, & par-là, Dumourier fut contraint d'ordonner la retraite générale, au moment où il croyoit toucher à une victoire certaine.

Dans ses mémoires, dont ces détails sont tirés, le général Dumourier accuse Miranda des désastres de cette journée: Miranda, de son côté, prétendit que Du-

mourier avoit voulu le perdre, & dès-lors compromettre la chose publique, en ne lui donnant pas des forces suffisantes & proportionnées à l'importance de l'entreprise dont il étoit chargé. D'autres, & des écrivains mêmes, se prétendant bien instruits, ont soutenu que le cri de *sauve qui peut* & la déroute qui s'en étoit suivie, étoient une tactique des chefs des Jacobins qui vouloient perdre Dumourier à quelque prix que ce fût, malgré la protection que lui accordoient dans l'assemblée Danton & Lacroix, soi-disant meneurs de la faction d'Orléans. D'autres avancèrent aussi que la trahison de Dumourier étant déjà avérée dans ce moment, la perte de la bataille de Nervinde ne devoit retomber que sur lui, qui vouloit, par ce moyen, porter le découragement parmi les volontaires, & favoriser les Autrichiens avec lesquels il avoit déjà commencé de traiter. Parmi ces allégations, il peut s'en trouver une qui soit juste; mais nous ne sommes pas assez

assez sûrs des choses pour émettre dans cette affaire, comme véritable, une opinion qui pourroit bien n'être qu'hazardée.

Quoi qu'il en soit, la perte de la bataille de Nervinde entraîna l'évacuation totale de la Belgique, qui se fit avec une précipitation & un désordre qui n'ont point d'exemple. Depuis la journée du 18, il y eut bien encore quelques actions particulières entre les Français & les Autrichiens, mais par-tout ces derniers eurent l'avantage, & il fallut se résigner à leur céder le terrein. C'est alors que Dumourier écrivit à la convention cette lettre dont nous avons parlé plus haut, qui causa tant de rumeur, & qui donna tant d'avantages sur lui à ses ennemis : sa perte avoit été méditée ; dès ce moment elle fut résolue. Dumourier prévoyant le sort qui lui étoit reservé, résolut dès-lors de marcher sur Paris avec son armée, & traita, à cet effet, avec les ennemis de la république, avec les Autrichiens, contre lesquels il venoit de se

battre, & auxquels il promit de livrer plusieurs places fortes, pendant qu'il avanceroit dans l'intérieur. Comme les conférences qu'il avoit à cet égard avec le colonel autrichien Mack, n'étoient point connues; que cependant on avoit de fortes raisons de suspecter ses intentions, on lui dépêcha, pour le sonder, trois émissaires, qui se présentèrent à lui comme envoyés de la part du ministre Lebrun, dont ils apportèrent une lettre, qui marquoit que ces députés avoient des *communications* à lui faire, concernant les affaires de la Belgique. Ces trois hommes étoient Dubuisson, Proly & Peyrera, qui, peu de tems après & lors de la terreur, périrent sur l'échafaud, accusés de trahison.

Soit que Dumourier fût certain du projet qu'il vouloit mettre à exécution, soit que, dans ce moment, le ressentiment l'emportât sur la prudence, il ne déguisa rien de ce qu'il avoit dans l'âme, & laissa voir à ces trois émissaires tous ses senti-

mens les plus secrets. A la première entrevue, ils entamèrent une conversation, dans laquelle le général s'expliqua sans détour ; il commença par leur dire qu'il sauveroit la patrie malgré la convention ; qu'elle étoit composée de 745 tyrans, tous régicides ; qu'il ne faisoit aucune différence entre ceux qui avoient voté l'appel au peuple & ceux qui ne l'avoient pas voté ; qu'il se mocquoit de tous leurs décrets ; qu'il avoit déjà dit à d'autres, que bientôt cette assemblée n'auroit d'autorité que dans la banlieue de Paris ; qu'il ne souffriroit pas l'existence d'un tribunal révolutionnaire ; que, tant qu'il auroit quatre pouces de fer à son côté, il sauroit s'opposer aux horreurs des Jacobins ; & que la convention n'avoit pas pour six semaines d'existence. — Mais vous ne voulez donc pas de constitution ? — Je veux celle de 1791. — A la bonne heure ; mais sans roi sans doute ? — Avec un roi, car il en faut un absolument. — Mais pas un Français n'y souscrira ; le seul nom de

Louis..... — Qu'importe qu'il s'appelle Louis, ou Jacques, ou Philippe. — Mais comment ferez-vous adopter cette constitution? — J'ai mes gens tout trouvés; ce sont les procureurs-généraux des départemens & les présidens de district. — Ces cinq cents individus se réuniront donc? — Non, cela seroit trop long, & dans trois semaines les Autrichiens seront à Paris si je ne fais pas la paix. Il ne s'agit plus de république ni de liberté; j'y ai cru trois jours; c'est une folle absurdité; & depuis la bataille de Gemmapes, j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus pour une si mauvaise cause. Mais il faut sauver la patrie en reprenant un roi; je le veux sous trois semaines. — Et vos moyens? qui aura l'initiative pour émettre le vœu de reprendre un roi & l'ancienne constitution? — Mon armée..... Oui, mon armée; l'armée des Mammelus (1). Elle le

(1) *Mammelus*, nom qu'on a donné à la milice des sultans d'Egypte; il veut dire serviteur ou soldat.

fera, pas pour long-tems; mais elle le fera; & de mon camp, ou du sein d'une place forte, elle dira qu'elle veut un roi: La moitié de la France le veut; par ce moyen, je ferai la paix en peu de tems. (1) — Mais votre projet compromet le sort

(1) Nous rapportons là conversation de Dumourier avec Proly & ses deux autres associés, parce que ce général ne l'a pas niée & a dit au contraire qu'elle étoit, à peu de chose près, conforme à la vérité; que cependant Proly & autres, en rapportant cette conversation, s'étoient permis une réticence; c'est que ces trois émissaires, après être convenus avec lui de la nécessité d'anéantir la convention & d'établir une autre législature, hazardèrent de lui dire que les Jacobins avoient présidens, registres, tribunes, correspondances, orateurs, habitude de traiter les grandes affaires, qu'ainsi le remplacement étoit tout trouvé, & que lui Dumourier, avec sa véracité tranchante, rejetta très-loin cette idée, motivant son refus d'adhésion sur l'immoralité & la mauvaise composition de cette société à qui il attribuoit tous les malheurs de la France.

des prisonniers du Temple. — Le dernier des Bourbons seroit tué, même ceux de Coblentz, que la France n'en auroit pas moins un roi ; & si Paris ajoutoit ce meurtre à ceux dont il s'est déjà déshonoré, à l'instant je marcherois sur Paris & je m'en rendrois maître, non pas à la manière de Broglie, dont le plan étoit absurde, mais avec douze mille hommes dont je placerois une partie au pont Saint-Maxence, une autre à Nogent & autres ports de la rivière ; ainsi je l'aurois bientôt réduit à la famine.

Cette conversation finie, les trois émissaires le quittèrent, feignant d'entrer dans ses vues, par crainte, sans doute, que s'ils manifestoient une opinion contraire, le général ne les fît arrêter ; mais, soit réellement par mépris pour ces personnages, soit par d'autres vues qu'il ne dit point, Dumourier prétend qu'il regarda ces individus comme si peu importans, qu'il ne fit aucune attention à ce qu'ils pourroient faire après un pareil entretien,

& qu'il les laissa s'éloigner sans daigner prendre garde à eux.

Pendant que cela se passoit à Tournay, où le général Dumourier avoit des conférences avec la fille du duc d'Orléans & madame de Sillery, sa gouvernante, Danton, qui étoit de retour de la Belgique, où il étoit allé une seconde fois, pour déterminer Dumourier à se rétracter & à écrire à la convention une lettre, dont les principes seroient opposés à la missive virulente qui avoit soulevé l'assemblée, Danton, disons-nous, voyant que les amis de Dumourier auroient de la peine à préserver ce général de l'orage prêt à fondre sur lui, cherchoit à rendre la position de la Belgique moins critique aux yeux des représentans; la consternation étoit grande parmi ceux qui vouloient la prospérité de la chose publique, le découragement pouvoit avoir des suites funestes, & c'est ce que Danton vouloit éviter. En possession de la tribune, & pourvu d'un organe sonore, il s'écrioit

avec une voix de Stentor : « Repréſentans, montrez-vous révolutionnaires, & alors la liberté ne ſera plus en péril. Les nations qui veulent être grandes doivent, comme les héros, être élevées à l'école du malheur : ſans doute nous avons eu des revers, mais ſi, au mois de ſeptembre (le roi de Pruſſe étoit alors dans les plaines de Champagne), on vous eût dit : la tête du tyran tombera ſous le glaive des loix ; l'ennemi ſera chaſſé du territoire de la république ; cent mille hommes ſeront à Mayence ; nous aurons une armée à Tournai ; vous auriez vu alors la liberté triomphante. Eh bien ! notre poſition eſt la même : nous avons perdu un tems précieux, il faut le réparer. C'eſt aujourd'hui qu'il faut que la convention décrète *que tout homme du peuple aura une pique aux frais de la nation ; les riches la paieront.* Il faut décréter que dans le pays où la contre-révolution s'eſt manifeſtée, quiconque aura oſé la provoquer *ſera mis hors la loi.* Il faut que le tribunal

révolutionnaire soit en pleine activité. Il faut que la convention déclare à l'Europe, aux Français, à l'univers, qu'elle est un *corps révolutionnaire*, qu'elle est résolue de maintenir la liberté & d'étouffer les serpens qui la déchirent ».

Presque tout ce que Danton demandoit fut décrété; mais, dans la même séance, la convention passa à l'ordre du jour sur d'autres propositions de Robespierre, qui demandoit que tous les parens de Louis XVI fussent tenus de sortir, dans huitaine, du territoire français & de tous les pays occupés par les armées de la république; que la reine fût traduite au tribunal révolutionnaire, incessamment jugée comme complice de son époux, & leur fils retenu au Temple jusqu'à nouvel ordre.

Sur ces entrefaites, Dubuisson, Proly & Peirera arrivèrent de Tournai, & vinrent rendre compte à la convention de la conférence qu'ils avoient eue avec le général, & des aveux alarmans qu'il n'avoit

pas craint de leur faire. La Gironde ne crut pas, ou feignit de ne pas croire à ce rapport, qui n'étoit pourtant que trop véridique; mais elle ne fut point écoutée; & ceux qui craignoient réellement que la liberté ne fût en péril, se joignant, pour les mesures à prendre, aux ennemis personnels de Dumourier, il fut décrété que ce général seroit mandé à la barre de la convention pour y rendre compte de sa conduite; que le ministre de la guerre Beurnonville partiroit à l'instant pour l'armée du Nord, à l'effet d'en connoître la situation, & d'en rendre compte à la convention nationale; que quatre commissaires, également pris dans le sein de la convention nationale, se rendroient de suite à ladite armée, avec pouvoir de suspendre & faire arrêter tous généraux, officiers, militaires, fonctionnaires publics & autres citoyens qui leur paroîtroient suspects, de les faire traduire à la barre, & d'apposer les scellés sur leurs papiers. On procéda de suite à la nomination des

quatre commissaires ; & les suffrages se réunirent sur Camus, Bancal, Quinette & Lamarque.

Comme ceci se passoit à Paris, Lequinio, Cochon & Bellegarde, commissaires de la convention à Valenciennes, informés des projets de Dumourier, cherchoient à traverser sa marche le plus qu'il leur étoit possible, tantôt en faisant ouvrir les yeux aux soldats sur la conduite de leur général, tantôt en refusant de laisser passer des convois ou de l'argent, & en empêchant que l'armée ne communiquât avec la garnison de la place dans laquelle il se trouvoit. Dumourier, qui voyoit bien qu'il ne lui restoit pas de tems à perdre, hâtoit de son côté l'exécution de ses desseins ; il méditoit un coup, qui n'eût certainement pas tourné à son avantage ; il s'agissoit, pour être plus sûr de la réussite de son plan, de faire cerner les bataillons de volontaires par les troupes de ligne & de les faire désarmer par ces dernières ; en même-tems il travailloit à s'emparer

de trois villes qui lui étoient nécessaires & sans lesquelles il ne pouvoit faire un coup d'éclat avec utilité.

Il envoya donc ordre au général Miazinski, qui étoit à Orchies, de se présenter avec sa division devant Lille, d'y entrer, de faire arrêter les commissaires de la convention qui s'y trouvoient, ainsi que les principaux clubistes, & dès que cela seroit fait, de se rendre à Douai, d'en chasser le général Moreton, d'y faire reconnoître, ainsi qu'à Lille, ce qu'il appelloit le vœu unanime de son armée pour la constitution de 1791, & de se rendre ensuite, par Cambrai, à Péronne, où il devoit prendre poste; mais Miazinski s'étant confié à des gens qu'il croyoit du bord de Dumourier, fut entré dans Lille avec une foible escorte, y fut enveloppé, fait prisonnier & envoyé à Paris, où il périt ensuite sur l'échafaud. Après la prise de Miazinski, la division qu'il commandoit resta errante sur les glacis de Lille où on ne vouloit pas la recevoir, dans

la crainte qu'elle ne corrompît la garnison; Dumourier informé de ces événemens, envoya aussi-tôt son aide-de-camp, le colonel Devaux, pour prendre le commandement de cette division & la amener sur Orchies, mais dans cette expédition, Devaux fut arrêté, conduit à Paris, jugé ensuite & décapité. Tel fut le succès de cette première tentative de Dumourier; celles qu'il voulut faire sur Valenciennes & Condé, furent également infructueuses; dans des circonstances aussi fâcheuses pour lui, il réfléchissoit sur le parti qu'il avoit à prendre, lorsque le 2 avril, sur les quatre heures du soir, un courier vint lui annoncer l'arrivée du ministre de la guerre & des quatre commissaires de la convention; ceux-ci, peu de tems après, se présentèrent au général qui, pour le moment, se trouvoit entouré de son état-major.

Camus, qui portoit la parole, engagea Dumourier à passer dans une autre pièce où il y auroit moins de monde, afin de

de trois villes qui lui étoient nécessaires & sans lesquelles il ne pouvoit faire un coup d'éclat avec utilité.

Il envoya donc ordre au général Miazinski, qui étoit à Orchies, de se présenter avec sa division devant Lille, d'y entrer, de faire arrêter les commissaires de la convention qui s'y trouvoient, ainsi que les principaux clubistes, & dès que cela seroit fait, de se rendre à Douai, d'en chasser le général Moreton, d'y faire reconnoître, ainsi qu'à Lille, ce qu'il appelloit le vœu unanime de son armée pour la constitution de 1791, & de se rendre ensuite, par Cambrai, à Péronne, où il devoit prendre poste; mais Miazinski s'étant confié à des gens qu'il croyoit du bord de Dumourier, fut attiré dans Lille avec une foible escorte, y fut enveloppé, fait prisonnier & envoyé à Paris, où il périt ensuite sur l'échafaud. Après la prise de Miazinski, la division qu'il commandoit resta errante sur les glacis de Lille où on ne vouloit pas la recevoir, dans

la crainte qu'elle ne corrompît la garnison ; Dumourier informé de ces événemens, envoya aussi-tôt son aide-de-camp, le colonel Devaux, pour prendre le commandement de cette division & la ramener sur Orchies, mais dans cette expédition, Devaux fut arrêté, conduit à Paris, jugé ensuite & décapité. Tel fut le succès de cette première tentative de Dumourier ; celles qu'il voulut faire sur Valenciennes & Condé, furent également infructueuses ; dans des circonstances aussi fâcheuses pour lui, il réfléchissoit sur le parti qu'il avoit à prendre, lorsque le 2 avril, sur les quatre heures du soir, un courier vint lui annoncer l'arrivée du ministre de la guerre & des quatre commissaires de la convention ; ceux-ci, peu de tems après, se présentèrent au général qui, pour le moment, se trouvoit entouré de son état-major.

Camus, qui portoit la parole, engagea Dumourier à passer dans une autre pièce où il y auroit moins de monde, afin de

lui faire lecture d'un décret de la convention; Dumourier entra dans un cabinet voisin avec le ministre & les commissaires; là, Camus lui présenta le décret, que Dumourier lui remit après en avoir pris lecture, en lui disant, que les circonstances & l'état dans lequel se trouvoit son armée, ne lui permettoient pas de se rendre à Paris pour paroître à la barre; qu'au surplus, il offroit sa démission comme il l'avoit déjà offerte tant de fois. Camus, après lui avoir représenté qu'il n'étoit pas compétent pour recevoir ni accepter cette démission, lui demanda ce qu'il feroit après avoir donné cette démission. Dumourier, qui se contenoit avec peine, répliqua qu'il feroit ce qu'il lui conviendroit. — Mais je vous déclare, ajouta-t-il, que je ne me rendrai pas à Paris, pour me voir avili par la frénésie & condamné par un tribunal révolutionnaire. — Vous ne reconnoissez donc point ce tribunal? — Oui, je le reconnois, mais pour un tribunal de sang & de crimes,

& tant que j'aurai un pouce de fer dans ma main, je ne m'y soumettrai pas; je vous déclare même que si j'en avois le pouvoir, il seroit aboli, étant l'opprobre d'une nation libre. — On cita alors au général des traits d'obéissance & de résignation de la part des plus fameux Grecs & Romains. — Nous nous méprenons toujours sur nos citations, répliqua Dumourier, & nous défigurons l'histoire romaine, en donnant pour excuse à nos crimes, l'exemple de leurs vertus que nous dénaturons. Les Romains n'ont pas tué Tarquin, les Romains avoient une république bien réglée & de bonnes loix. Ils n'avoient ni club de Jacobins, ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un tems d'anarchie; des tigres veulent ma tête & je ne veux pas la donner; je peux vous faire cet aveu sans craindre que vous me soupçonniez de foiblesse. Puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je vous déclare que j'ai joué souvent le rôle de *Decius*, mais que je ne

ſerai jamais *Curtius*, & je ne me jetterai jamais dans le gouffre.

Les députés lui proteſtèrent qu'il étoit trompé ſur l'état de Paris, que d'ailleurs, il n'avoit à faire ni aux Jacobins, ni au tribunal révolutionnaire, qu'il n'étoit appellé que pour paroître à la barre de la convention. — J'ai paſſé le mois de janvier à Paris, & ſûrement il ne s'eſt point calmé depuis, ſur-tout après des revers. Je ſais, par vos papiers les plus authentiques, que la convention eſt dominée par le monſtre Marat, par les Jacobins & par les indécentes tribunes, toujours remplies de leurs émiſſaires. La convention ne pourroit pas me ſauver de leur fureur; & ſi je pouvois prendre ſur ma fierté de comparoître devant de tels juges, ſi je faiſois cette démarche, ma contenance elle-même m'attireroit la mort. — Vous ne voulez donc pas obéir au décret de la convention. — Non. — Penſez que votre déſobéiſſance perd la république. — Cambon a dit à votre tribune,

bune, au milieu des plus grands applaudissemens, que le sort de la république ne dépend pas d'un homme. Je vous déclare d'ailleurs, que la *république* est un titre que nous ne pouvons pas nous attribuer : elle n'existe pas : nous sommes dans une parfaite anarchie : je vous jure que je ne cherche pas à éluder un jugement : je vous promets, sur ma parole d'honneur, & les militaires y sont fidèles, que dès que la nation aura un gouvernement & des loix, je rendrai un compte exact de ma conduite & de mes motifs : je demanderai moi-même un tribunal & je me soumettrai à un jugement : quant à présent, ce seroit un acte de démence. — Ici les commissaires se retirèrent pour verbaliser : étant rentrés au bout de quelque tems. — Citoyen général, dit Camus, voulez-vous obéir au décret de la convention nationale & vous rendre à Paris ? Pas dans ce moment-ci. — Eh bien ! je vous déclare que je vous suspends de toutes vos fonctions. Vous n'êtes plus gé-

néral : j'ordonne qu'on ne vous obéisse plus, & qu'on s'empare de vous, je vais mettre les scellés sur vos papiers. — Dumourier ordonne aussi-tôt, en allemand, à des hussards d'entrer & d'arrêter les quatre commissaires & le ministre de la guerre Beurnonville, qu'il adresse aussi-tôt au général Clairfait pour les conserver comme ôtages : ils furent remis à leur destination sous la garde d'une nombreuse escorte, & de-là transférés dans les prisons de l'Autriche, où ils supportèrent une longue & pénible captivité avec courage & résignation.

Le masque étoit levé ; après un éclat aussi manifeste & aussi hardi, il ne restoit plus à Dumourier que d'en assurer le succès ; il ne put y parvenir ; en vain il promit aux Autrichiens de leur livrer les places fortes, sur lesquelles jusqu'alors ils n'avoient fait que des tentatives infructueuses ; en vain il compta sur les garnisons de ces places, sur l'amour de ses soldats ; en vain il voulut les entraîner dans

son parti, le mépris & la haine furent le fruit de ses intrigues; il ne lui resta, après la promulgation de son manifeste, que le parti honteux de la fuite; encore manqua-t-il d'être assassiné en se sauvant. Jusqu'alors ceux qui ne jugent que sur les apparences, avoient pu croire, que le desir de servir sa patrie, de la rendre libre, avoit été le but principal de ses actions & d'une conduite brillante, sous plus d'un rapport; mais il est bien permis maintenant de lui soupçonner d'autres vues. Cette réflexion a trait au parti d'Orléans, dont plusieurs écrivains ont prétendu que Dumourier étoit le champion: comme nous l'avons observé, dans un volume précédent, quelle que soit l'indignation qu'ait encourue Dumourier, ce n'est pas une raison pour avancer, sans preuve, que tout ce que Dumourier à fait, il l'a fait pour placer d'Orléans sur le trône. Nous le répétons, une accusation aussi grave ne doit point être faite légèrement; nous nous permettrons seulement d'observer,

que nous sommes très éloignés d'ajouter foi au plan de conduite que, dans ses mémoires, Dumourier dit s'être tracé. N'ayant rédigé cette prétendue justification qu'après les événemens, il est très-probable qu'il a voulu donner le change sur certaines choses; & quelque soit le ton affirmatif & tranchant que ce général prenne dans cet écrit, quelque renommée qu'il ait acquise dans la carrière politique & guerrière qu'il a parcourue, on est forcé d'avouer, que, s'il a eu quelques qualités éclatantes, elles n'ont jamais paré qu'un ambitieux & un intrigant.

La fuite de Dumourier avoit laissé son armée dans le plus grand désordre, & il est à présumer que si le prince de Cobourg eût connu l'état dans lequel elle étoit réduite, il eût pu l'attaquer avec avantage: les débris épars en furent recueillis dans le camp de Famars, par le général Dampierre, qui fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour la réorganiser & qui, peu de tems après, mourut sur le champ de

bataille, en combattant à la tête de ces mêmes troupes. Dans le moment où ce revers frappoit sur nous, un autre menaçoit aussi les républicains français, dans un pays plus éloigné; une insurrection, dont le fameux Paoli étoit le principal moteur, éclatoit dans l'isle de Corse. Ne pouvant faire passer sur-le-champ tous les secours qui auroient été nécessaires pour protéger les amis du gouvernement contre un usurpateur, la convention se contenta de décréter que les commissaires, alors dans cette isle, pourroient, s'ils le jugeoient à propos, s'assurer de la personne de Paoli & le faire traduire à la barre, ainsi que le procureur-général-syndic de ce département, qui paroissoit être son complice.

Si la situation de la Corse intéressoit l'assemblée, la conduite que Dumourier venoit de tenir envers les commissaires, ne l'inquiétoit & ne l'intéressoit pas moins. La proclamation virulente que ce général avoit adressée à ses soldats contre la con-

exclus (ce camp n'a jamais existé); qu'elle décréta que les pères, mères, femmes & enfans des officiers de l'armée de Dumourier, depuis le grade de sous-lieutenant, jusqu'à celui de lieutenant-général inclusivement, seroient gardés à vue comme ôtages, par chaque municipalité de leur résidence, jusqu'à ce que les commissaires envoyés par elle, ainsi que le ministre de la guerre, eussent été mis en liberté, & que l'armée de la Belgique fût réunie sous les ordres du nouveau général qui lui étoit destiné.

C'est alors que la convention décréta d'arrestation tout ce qui restoit en France de la famille des Bourbons, que malgré le plaidoyer de Marat en faveur du duc d'Orléans, dit Égalité, ce dernier fut arrêté & conduit à l'abbaye, en attendant qu'il fût transféré à Marseille, lieu indiqué pour sa détention. C'est alors que le tribunal révolutionnaire, qui suivant son institution primitive, ne pouvoit juger aucun prévenu sans un acte d'accusation de

l'assemblée, fut autorisé à poursuivre de son chef toutes les conspirations qui pourroient lui être dénoncées : les députés seuls furent exceptés de cette nouvelle mesure, c'est-à-dire, qu'il resta constant que, pour qu'ils fussent jugés par le tribunal révolutionnaire, il étoit nécessaire qu'ils fussent mis en accusation par l'assemblée. C'est alors que le comité de salut public commença à être investi de ces pouvoirs terribles, qui tournèrent dans la suite à la ruine de ceux qui les avoient imaginés. On ne le chargea d'abord que d'accélérer l'action du conseil exécutif, avec pouvoir de suspendre l'exécution des arrêtés de ce conseil, mais à la charge d'en rendre compte sur-le-champ à la convention ; il fut également autorisé à prendre, dans les circonstances urgentes seulement, des mesures de défense générale tant intérieures qu'extérieures, & si on lui accorda le pouvoir de lancer des mandats d'arrêts & d'amener, ce ne fut que contre des agens d'exécution & toujours sous l'ex-

presse condition qu'il en rendroit compte dans le plus bref délai : mais bientôt nous le verrons s'affranchir de cette gêne importune & écraser du poids de son ambition & de son orgueil, l'assemblée qui l'avoit créé & la république entière qui rampoit à ses pieds comme à ceux d'une divinité malfaisante qui ne s'annonce que par le bruit de la foudre, & dont on n'a que des calamités à attendre.

Le lendemain du décret rendu contre les Bourbons, le duc d'Orléans écrivit à la convention le billet suivant, daté de la mairie, où il étoit provisoirement retenu.

« Citoyens mes collègues, il est venu chez moi deux particuliers, l'un se disant officier de paix, l'autre inspecteur de police; ils m'ont présenté un réquisitoire signé Pache, pour me rendre à la mairie; je les ai requis d'en suspendre l'effet à mon égard : invinciblement attaché à la république, sûr de mon innocence, & desirant voir approcher le tems où ma conduite sera examinée & scrutée, je n'aurois pas retardé l'exécution de ce décret, si je n'eusse cru qu'il compromettoit le

caractère dont je suis revêtu. Signé, *Philippe Égalité* ».

L'assemblée passa à l'ordre du jour, qu'elle motiva sur ce qu'elle n'avoit pas entendu excepter Philippe Égalité du décret rendu contre la famille des Bourbons.

Toutes les mesures de sûreté dont nous venons de rendre compte étoient à peine prises, que la convention fut instruite par Billaud-de-Varennes, son commissaire dans le département d'Ille & Vilaine, que toute l'armée, qu'avoit voulu séduire Dumourier, venoit de se ranger sous les drapeaux de la république. Pour empêcher que de pareils événemens ne se renouvellassent, l'assemblée décréta qu'à l'avenir trois commissaires pris dans son sein, seroient constamment attachés à chacune des armées, avec des pouvoirs illimités.

Mais en même tems qu'il annonçoit la nouvelle heureuse que les troupes françaises étoient rentrées dans le devoir, Billaud-de-Varennes, ennemi de la Gironde, & qui fut l'un des décemvirs les plus acharnés du fameux comité de salut

public, écrivoit à l'assemblée, que les complices de Dumourier étoient dans le sein même de la convention; « ce sont ceux qui ont voulu sauver le tyran, disoit-il, ce sont ceux qui sont connus par leurs liaisons avec ce traître, ce sont ceux qui ont eu tant de conférences avec lui pendant son dernier voyage à Paris, qui ont concerté avec lui la mesure de l'appel au peuple. Il n'est qu'un moyen d'anéantir toutes ces conspirations liberticides, c'est de nous lever en masse avec le peuple: le moment est venu: il faut que le glaive frappe enfin de grands coupables, quels qu'ils soient ».

A cette espèce de dénonciation qui manifestoit combien les chefs de parti avoient envie d'écraser la Gironde, succédèrent bientôt des pétitions, des adresses de sections, dans lesquelles on demandoit sans ménagement, la tête de *Vergniaux*, de *Louvet*, de *Barbaroux* & de plusieurs autres membres de l'assemblée, de leur bord; la commune, toujours plus insolente, les proscrivoit audacieusement, &

sans craindre, parce qu'elle se sentoit soutenue, qu'une telle frénésie de sa part fût justement réprimée par les seuls délégués de la nation; les Jacobins signoient des adresses aux départemens, pour les engager à se lever, à s'armer contre ces mêmes députés qu'ils vouoient à la mort; Marat, dans ses placards, dans ses feuilles, toujours plus virulentes, toujours plus exaspérées, ne se contentoit pas de demander deux cent mille tête de citoyens privés; il vouloit également que toute la Gironde fût à l'instant placée sur l'échafaud, ou assassinée. Nous ne souillerons point ces pages du récit de toutes les ordures dont il salissoit ses écrits, de toutes les imprécations que cet homme féroce vomissoit à la tribune; nous n'analyserons point toutes les séances ou des luttes aussi scandaleuses que terribles, s'élevoient à ce sujet entre le côté droit & le côté gauche, entre la plaine & la montagne; qu'il nous suffise de dire, que dans ces chocs impétueux, le salut du peuple, le bien-être de la patrie, avoient moins de part que la haine,

que la vengeance, que la soif de dominer; combien d'athlètes qui, luttant dans ces combats pénibles, croyoient agir pour le bien public; & ne voyoient pas les fils secrets qui les faisoient mouvoir, les fils que des factieux tenoient dans leurs mains & conduisoient à leur gré: les uns vouloient prévenir, anéantir l'anarchie; les autres, aveuglés par des chefs astucieux, espéroient, par un mouvement anarchique, consolider le temple de la liberté dont ils ne voyoient pas qu'on plaçoit les fondateurs sous leurs poignards. Jours de deuil pour la république, que ne pouvons nous vous retrancher de l'histoire de la révolution!

Malgré tout ce qui se tramoit contre elle, malgré toutes les forces réunies pour la terrasser, la Gironde parut se relever un moment & prendre le dessus dans l'assemblée; peut-être cette supériorité momentanée, ce triomphe de courte durée, ne furent-ils occasionnés que par l'absence des députés attachés à

la montagne, qui étoient en grand nombre, répandus sur tous les points capitaux de la république en qualité de commissaires, ainsi qu'on a pu s'en appercevoir par ce qui s'est passé & ce que nous avons dit précédemment. Dans un moment où Danton & Robespierre appuyoient la pétition de l'une de ces sections auxquelles on faisoit demander la mort d'une partie des conventionnels, Vergniaud & Guadet recouvrant toute leur énergie, saisirent cet instant pour démasquer les anarchistes, les provocateurs au meurtre ; s'attachant principalement à Marat, moins adroit que ceux qui le mettoient journellement en avant pour recueillir le fruit des coups qu'il portoit, ils parvinrent à le démasquer, & le comité de défense générale fut chargé de présenter ses vues sur tous les griefs imputés à l'*exclusif ami du peuple*. Le rapport fait par Delaunay, Marat, après dix heures de la plus orageuse délibération, fut décrété d'accusation & traduit au tribunal révolution-

naire, comme ayant provoqué le meurtre, le pillage & la dissolution de la convention nationale. Nous ne rapporterons qu'une des pièces sur lesquelles fut fondée sa mise en jugement ; la voici : c'étoit un placard rédigé de la main de l'ami du peuple, & affiché avec profusion par ses partisans.

La société, (les Jacobins) *de la liberté & de l'égalité de Paris, à leurs frères des départemens.* Amis, nous sommes trahis : aux armes! aux armes! voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres sanglans de la république. Français, jamais votre liberté ne fut dans un plus grand péril : nos ennemis ont enfin mis le sceau à leur noire perfidie, & pour la consommer, Dumourier leur complice marche sur Paris. Les trahisons manifestes des généraux coalisés avec lui, ne laissent pas douter que ce plan de rebellion, & cette insolente audace ne soient dirigés par la criminelle faction qui l'a maintenu, déifié ainsi que Lafayette, & qui nous a trompés jusqu'au moment décisif, sur la conduite, les menées, les défaites, les attentats de ce traître, de cet impie qui vient de faire mettre en état d'arrestation

restation les quatre commissaires de la convention & qui prétend la dissoudre. Trois membres de notre société (on se rappelle la mission de Proly, Peirera & Dubuisson) trois membres de notre société, commissaires du pouvoir exécutif les avoient précédés : ce sont eux qui, en risquant leur existence, ont déchiré le voile & fait décider l'infâme Dumourier; (qu'on remarque ce qui va suivre) Mais, frères & amis, ce ne sont pas là tous vos dangers; il faut vous convaincre d'une vérité plus douloureuse : vos plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations. O vengeance ! Ils conduisent vos moyens de défense. Oui, frères & amis, c'est dans le sénat que des parricides mains déchirent vos entrailles. Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la convention nationale. C'est là, c'est au centre de votre sûreté & de vos espérances, que de criminels délégués tiennent le fil de la trame qu'ils ont ourdie avec les despotes qui viennent nous égorger. C'est là, qu'une cabale dirigée par la cour d'Angleterre & autres...... Mais déjà votre indignation enflammée, votre courageux civisme.... Allons, républicains, armons nous. *Signé* MARAT *président* ».

Que le prétendu ami du peuple cherche

à allumer l'indignation des citoyens contre Dumourier, contre un homme qui, après avoir contribué à la chûte du trône, demande un nouveau monarque, & veut séduire ses troupes pour le déterminer à le seconder, rien n'est plus légitime sans doute; mais que, pour faire égorger les ennemis de l'anarchie, il les peigne comme les complices de Dumourier, c'étoit un rafinement d'hypocrisie, sur-tout de la part d'un homme qui s'étoit ouvertement déclaré le champion de Dumourier, & qui, en accusant ce général, se gardoit bien de déverser le mépris & les soupçons sur ce fils aîné du duc d'Orléans dont Dumourier faisoit un si grand cas, pour lequel Dumourier avoit une prédilection si singulière, qu'il n'avoit jamais laissé échapper les occasions où il pouvoit glisser son éloge. La Gironde appeler la royauté! si cela étoit, la Gironde seroit criminelle; mais une pareille imputation n'est point vraisemblable. Peut-être s'est-il trouvé parmi elle un ou deux individus

dont les vues ambitieuſes pouvoient dépaſſer le but que ſe propoſoient les autres, nous l'avons ouï dire; mais dans cette circonſtance nous ne préjugeons rien, nous n'avons aucune preuve de ce fait, nous ne pouvons nous prononcer ni pour la négative, ni pour l'affirmative; mais ce qu'il y a de bien conſtant, c'eſt que les Girondins & tous ceux que l'on déſignoit ſous cette dénomination, & qui ſiégeoient à la convention, avoient puiſſamment concouru à fonder la liberté, la république; c'eſt qu'ils craignoient tellement qu'une nouvelle tyrannie ne s'élevât ſur les ruines de l'ancienne, que le duç d'Orléans, auquel ils voyoient des partiſans & ſoupçonnoient des intentions plus que civiques, étoit l'objet de leur haine journalière; & ce qui ſervira encore plus que toutes les conjectures, plus que tous les raiſonnemens, à prouver que les Girondins étoient républicains & tenoient pour un gouvernement populaire, c'eſt qu'aujourd'hui qu'ils ſont pleurés des amis de la

liberté, les royalistes ont pour eux une haine invétérée qui ne s'éteindra jamais.

Si, en apprenant la trahison de Dumourier, le reste de la convention, à l'exception de Marat, se joignit à la Gironde pour faire décréter d'Orléans d'arrestation, ce n'étoit pas une preuve que d'Orléans n'eût pas de partisans, ou du moins de prétendus partisans, dans ceux qui secondoient, dans ce moment, les vœux des Girondins; & malgré tout ce qu'on a dit & écrit du duc d'Orléans, la conduite que ses affidés ont tenue dans cette circonstance, jette une grande lumière sur le peu de ressources & de moyens que ce prince avoit entre les mains pour se placer la couronne sur la tête. Dans un ouvrage très-volumineux, intitulé la *Conjuration d'Orléans*, l'écrivain, pour justifier son titre, rapporte soigneusement à son héros tous les crimes qui ont été commis depuis le principe de la révolution; il fait dériver de ses intrigues & de ses prétentions ambitieuses,

tout ce qui s'est passé dans l'étendue du royaume pour parvenir à une amélioration populaire dans le gouvernement, & donner une constitution à la France. L'auteur de cet écrit a beau dire, dans certains endroits, que d'Orléans n'étoit pas un génie; assurément, les faits qu'il lui attribue prouveroient le contraire, & décèleroient une imagination non moins grande, non moins hardie que perverse. Quant à nous, nous croyons que l'auteur de la *Conjuration d'Orléans* fait à son héros infiniment plus d'honneur qu'il n'en mérite, & qu'en lui imputant mille & un forfaits, il met à l'aise la conscience de bien d'autres scélérats qui ont commis ces horreurs pour leur compte personnel, ou pour celui de leurs principaux agens. Que le duc d'Orléans ait puissamment concouru à développer les germes de la révolution qui devoit éclater nécessairement en France, cela n'est pas douteux; il avoit des injures, il avoit des affronts personnels à venger; il en vouloit à la cour,

c'est un fait notoire; qu'après avoir humilié la cour & s'être vengé, il ait craint, si le roi reprenoit sa puissance, d'être victime de sa conduite, & que dès-lors il ait cherché à perdre entièrement le roi pour n'être pas perdu lui-même, voilà ce qui est croyable; que, la cour ruinée, sans crédit, anéantie, il ait songé à se mettre la couronne sur la tête, cela est très-possible; nous pensons même que ce n'a pas été uniquement pour le plaisir de se venger, qu'il a prodigué toute sa fortune; une fois lancé dans le tourbillon de l'intrigue, & emporté par les circonstances, il a pu se faire illusion & desirer de s'asseoir à la place de celui qu'il avoit concouru à détrôner; mais quelle qu'ait été son espérance, nous croyons qu'il a eu peu de partisans de bonne-foi, & que jamais son parti n'a été aussi nombreux qu'on se l'est imaginé & qu'on se l'imagine encore. D'Orléans n'a été qu'un mannequin dont se sont servi quelques intrigans pour parvenir à leur but, quelques

fripons pour en soutirer de l'argent; mais joué par ceux qu'il croyoit s'être attachés, il fut abandonné de tous ses affidés du moment qu'il ne leur fut bon à rien, & qu'il n'eut plus d'or à leur donner. Ce qui servit beaucoup à propager l'idée qu'il existoit une faction d'Orléans très-puissante, ce fut la Gironde à laquelle on prodiguoit des qualifications odieuses pour la perdre, & qui, de son côté, voulant imputer un systême de contre-révolution à ses adversaires, leur prodigua, de son côté, la dénomination d'*orléanistes*, & enfla de beaucoup une conjuration qui pouvoit n'avoir que des ramifications obscures & peu étendues, bien qu'elle eut les apparences contre elle. Des gens marquant dans la révolution, qui se disent fort instruits sur ce sujet, & qui doivent l'être véritablement, ont été jusqu'à nous affirmer que jamais d'Orléans n'avoit eu le projet de se placer sur le trône; que son intention, que toutes ses démarches n'avoient eu pour but que de se venger de

la cour, de s'en rendre indépendant, &, en concourant à l'établissement d'un régime de liberté, d'égalité, de devenir maître absolu de ses actions, & de se livrer impunément à tous ses goûts. Nous ne partageons pas entièrement cette opinion, quoique les personnes qui nous l'ont communiquée aient été plus à portée de vérifier les faits; car on ne peut pas trop concevoir quelle plus grande indépendance pouvoit desirer un prince, qui secouant tous les préjugés, toutes les étiquettes, qui se plaçant au-dessus de la censure générale, se rioit de la cour, & depuis long-tems avoit annoncé que l'opinion publique lui étoit absolument indifférente & que si l'on plaçoit cette opinion dans le bassin d'une balance & douze sols dans l'autre, il n'hésiteroit pas de prendre la pièce de monnoie.

Certainement, tant que la cour exista, elle le regarda comme le principal artisan de tout ce qui se tramoit contre elle, parce que, dans un tems où la cour n'étoit

point encore assez au fait de la révolution, elle ne pouvoit voir que lui, qui eût un intérêt direct à l'écraser, & que les principaux personnages qui vouloient un nouvel ordre de choses, se servoient de ce prince comme d'un plastron. Aussi Louis XVI, convaincu que d'Orléans en vouloit à sa couronne, chercha-t-il à l'éloigner de France après les journées des cinq & six octobre, & c'est encore là ce qui accrédita dès-lors l'opinion de certaines gens qui prétendoient déjà que son projet étoit de se faire roi de France. En effet, le duc d'Orléans passa en Angleterre à cette époque, chargé, dit-on, d'une mission secrète de la part du roi. La reine qui vouloit, à quelque prix que ce fut, éloigner cet homme, sacrifioit ou feignoit de sacrifier les intérêts de sa famille, pour se soustraire aux poignards de celui qu'elle regardoit comme son assassin. La mission secrète dont étoit chargé le duc d'Orléans par la cour de France, consistoit, à ce que l'on prétend, à négocier, avec le cabinet

de Saint-James, l'envahiſſement des Pays-Bas autrichiens, qui paſſeroient ſur la tête de d'Orléans ou ſur celle de l'un de ſes fils ; à défaut par d'Orléans d'accepter pour lui ou pour l'un de ſes enfans cette propoſition extraordinaire, alors on faiſoit paſſer ces provinces ſur la tête du duc de Meklinbourg, frère de la reine d'Angleterre qui accordoit une indemnité, une ſomme quelconque à d'Orléans ; voilà ſelon certains bruits, à quel prix la cour de France vouloit acheter l'amitié ou l'éloignement de d'Orléans. Il y avoit une petite clauſe ſans laquelle ce projet ne pouvoit réuſſir : la reine avoit exigé qu'avant d'opérer l'envahiſſement des Pays-Bas, la cour d'Eſpagne donneroit ſon aſſentiment à la confédération qui devoit exiſter, pour cet objet, entre la France & l'Angleterre. D'Orléans arrivé à Londres, y reſta quelque tems, n'eut que des pourparlers peu concluans ; la reine, cherchant à profiter de ſon abſence pour ſe faire un parti qui pût contre-balancer le ſien, écri-

vit à la cour d'Espagne de ne point donner cet assentiment au traité fait avec d'Orléans, du moment qu'elle eut pensé que ceux qui lui avoient promis assistance seroient assez puissans pour anéantir l'influence de ce prince, qui s'apperçevant qu'il étoit joué, se rendit aussi-tôt à Paris, plus desireux de se venger que jamais. Son parti lui portoit si peu d'affection, qu'il eût fort bien fait pour lui-même de ne plus remettre les pieds en France, & que, malgré son absence, la révolution ne se seroit pas moins terminée. Il étoit tellement haï, méprisé, qu'il est peut-être le seul de tous ceux qui ont péri sous la hache révolutionnaire, dont le supplice précipité ait été approuvé de tous les partis: par ses affidés, parce qu'en existant plus long-tems, il pouvoit les compromettre par des aveux qui seroient retombés sur eux; par les patriotes, parce qu'ils lui soupçonnoient des vues ambitieuses; & par les ennemis du nouvel ordre de choses, parce qu'ils le regardoient comme

un des principaux agens de la révolution.

Le parti opposé aux chefs jacobins, en envoyant Marat au tribunal révolutionnaire, lui préparoit un triomphe certain; en y réfléchissant, il se seroit convaincu de cette vérité, & auroit évité un éclat qui devoit accélérer sa perte. Les Girondins, en effet, avoient des moyens oratoires qui leur assuroient une pleine victoire dans le sein de l'assemblée, toutes les fois qu'il leur étoit loisible d'y délibérer sans tumulte; mais hors de la convention, leur pouvoir étoit nul. La masse des citoyens, que des factieux ou des hommes vertueux mènent à leur gré, quand le crime ou le bien public est le mobile de leurs actions, la masse du peuple, trompée sur leur compte, égarée par des insinuations perfides, étoit prononcée en faveur de Marat, qui, ligué avec les chefs des Jacobins & la commune audacieuse de Paris, conduisoit à son gré la multitude: aussi, dans cette lutte, Marat, bien assuré de remporter la victoire sur

ses ennemis, ne daigna même pas se soumettre au mandat-d'arrêt décerné contre lui, & cet homme, pour qui rien n'étoit sacré, lui qui demandoit la mort de tant de députés, la tête de tant de citoyens, se plaçant hors ligne, écrivoit à l'assemblée, dans son inconcevable audace, qu'il ne vouloit point reconnoître ses décrets; qu'il appartenoit à la patrie avant que d'appartenir à la convention; qu'il se devoit au peuple *dont il étoit l'œil*; qu'il alloit se mettre à couvert des attentats des scélérats soudoyés, pour pouvoir continuer à démasquer les traîtres, & à déjouer leurs complots, jusqu'à ce que la nation eût reconnu leurs trames perfides & en eût fait justice. En effet, il ne se constitua prisonnier que le jour indiqué pour son jugement, bien assuré qu'il étoit, que le tribunal révolutionnaire l'innocenteroit sur-le-champ. Ce jugement ne fut effectivement qu'une vaine momerie; l'accusation étoit à peine lue, Marat avoit à peine dit un mot, que son absolution étoit

points, L'armée du Nord, sur les frontières & dans les places, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge ; l'armée des Ardennes, depuis Maubeuge jusqu'à Longwi ; l'armée de la Moselle, depuis Longwi jusqu'à Bitche ; l'armée du Rhin depuis Bitche jusqu'à Porentrui ; l'armée des Alpes, dans le département de l'Ain jusqu'à celui du Var ; l'armée d'Italie, depuis le département des Alpes maritimes jusqu'à l'embouchure du Rhône ; l'armée des Pyrénées Orientales, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la rive droite de la Garonne ; l'armée des Pyrénées Occidentales, dans toute la partie du territoire de la république, sur toute la rive gauche de la Garonne ; l'armée des côtes de la Rochelle, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Loire ; l'armée des côtes de Brest, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Malo ; & enfin l'armée des côtes de Cherbourg. Par le même décret, l'assemblée envoya douze commissaires conventionnels

tionnels à l'armée du Nord; dix à celle du Rhin; six à celle des côtes de la Rochelle; trois dans l'île de Corse, & quatre auprès de chacune des autres armées. Tous les pouvoirs des anciens commissaires furent révoqués; on les rappela & on en créa de nouveaux : ces forces immenses, les moyens vigoureux, surprenans, qu'on employa pour les faire agir, sont peut-être la conception la plus sublime, la plus hardie de toute la révolution; bientôt nous aurons à parler de ses résultats. Mais pendant qu'on prenoit ces mesures pour assurer la réussite d'une campagne qui devoit immortaliser les armées françaises, les troubles alloient toujours croissant dans le sein de la convention. Il falloit que la Gironde succombât; il falloit que les Vergniaud, que les Guadet, que les premiers fondateurs de la république, que ceux qui avoient lutté le plus puissamment contre la cour, fussent victimes de quelques factieux qui vouloient écraser la France, & trompoient, à cet

effet, la saine partie de la montagne & les membres de la société des Jacobins, qui, ne pouvant découvrir encore la perfidie de leurs menées, croyoient combattre & agir pour la liberté, en mutilant, dispersant, immolant ses premiers apôtres; il falloit que la prophétie de Vergniaud s'accomplît : *La révolution ressemble à Saturne, elle dévorera ses enfans.* Insensés républicains! n'avez-vous donc pas assez des rois, des émigrés, des fanatiques à combattre : faut-il encore que vous vous déchiriez vous-mêmes, & que la patrie ait à pleurer la mort de ses plus ardens défenseurs?

Ce n'est plus par de simples adresses, par des simples pétitions individuelles qu'on vient demander le bannissement ou la mort de vingt-deux membres de la convention, les plus recommandables par leurs talens & leur civisme; c'est le maire de Paris, c'est la commune entière, ce sont de nombreuses sections qui se présentent, à cet effet, à la barre de la

convention, & qui, dans des termes impérieux, exigent que leurs volontés ſoient des ordres ſacrés. Cependant, arrive ſur ces entrefaites une députation de Bordeaux, qui, en aſſurant la convention de ſon dévouement pour la repréſentation nationale & de ſa haine pour l'anarchie, remet ſur le bureau un paquet volumineux, ſaiſi ſur un courier extraordinaire des Jacobins, par le comité de ſûreté générale de la Gironde. Ces pièces conſiſtoient dans un rapport fait à la ſociété des Amis de la liberté & de l'égalité par Collot-d'Herbois, ſur les nombreuſes accuſations à porter contre l'ex-miniſtre Roland ; dans une circulaire du comité de correſpondance de cette ſociété aux ſociétés affiliées ; dans un écrit d'Anacharſis Clootz, où l'on remarquoit ces paroles : *Plût à Dieu que les journées de ſeptembre ſe fuſſent étendues ſur tous les chefs-lieux des départemens de la république* ; dans la profeſſion de foi de Marat, l'ami du peuple, adreſſée au peuple français ; dans

une circulaire de la société des Jacobins ; dans le numéro d'un journal intitulé le Point du Jour, où l'on trouvoit ces mots : *Le moment de la vengeance nationale est arrivé ; il faut que le peuple se lève tout entier, & imite les Marseillois ; il faut que le marais de la convention s'élève à la montagne, ou que la montagne écrase le marais ;* & dans une lettre manuscrite d'un particulier à sa femme, où il étoit dit : *Ce sont les députés de la Gironde qui causent tout le mal, mais j'espère que bientôt ils n'en causeront plus ; nous attendons de jour en jour nos braves Marseillais : quand ils seront arrivés, ils rechercheront dans Paris tous ces royalistes pour leur faire passer le goût du pain.* La présence de leurs compatriotes rendit aux Girondins leur courage ; ils parvinrent même à faire improuver, comme calomnieuse, une pétition dirigée contre eux ; mais leurs ennemis ne se tinrent pas pour battus, & la commune, bien étayée, fit jouer de nouveaux ressorts ; elle fit choix d'un

moyen toujours terrible, toujours puissant sur le peuple, celui d'alarmer les citoyens sur leurs subsistances ; à cet effet, elle se ligua avec le département. Ce fut le procureur-syndic de cette autorité supérieure, qui se présenta à la barre de la convention, où il demanda : 1°. la fixation d'un *maximum* du prix des grains & des farines dans toute la république, en prenant pour mesure le quintal de cent livres pesant ; 2°. une peine rigoureuse contre tout fermier ou cultivateur qui ne porteroit pas son grain au marché, & contre toute municipalité qui ne le forceroit pas de l'apporter ; 3°. l'anéantissement de tout commerce de grains fait par autres que par les approvisionneurs naturels, les cultivateurs & les boulangers.

On voit avec quelle insolence des autorités subalternes venoient dicter des loix aux législateurs eux-mêmes ; en administratrices sages, attentives aux besoins du peuple & soumises à l'autorité pre-

mière, elles ne venoient pas dire : Voilà les besoins des citoyens, nous vous invitons à les peser, à y remédier ; non ! elles dictoient leurs volontés, elles les intimoient ; & ceux qui, dans le sein de la convention, vouloient un jour opprimer cette assemblée, laissoient alors agir avec une telle audace cette commune usurpatrice qui secondoit leurs vues dans ce moment, mais qu'ils se promettoient d'écraser ensuite, quand ils se seroient servi d'elle pour anéantir les hommes qui vouloient s'opposer à leur tyrannie : ceci va devenir plus sensible.

Sans doute l'objet qui doit le plus occuper ceux qui ont l'autorité en main, est l'approvisionnement des citoyens ; on doit tout faire pour que jamais le pain ne manque au peuple, à moins que, par le manque de subsistances, on ne veuille le mettre au désespoir, pour le porter à des extrémités cruelles : mais autant un gouvernement doit faire de sacrifices pour assurer à cet égard la tranquillité du peu-

ple, autant il doit peser mûrement & longuement, les inconvéniens qui peuvent résulter d'une fausse mesure sur le commerce ou la circulation du bled, tant intérieure qu'extérieure. Quand il faut faire cadrer le besoin du consommateur avec l'intérêt du cultivateur ou propriétaire, intérêt qui rejaillit directement sur le trésor public, on ne rend pas avec enthousiasme ou précipitation des loix sur les subsistances; aussi l'assemblée improuva-t-elle par des murmures, le plan qu'on venoit lui tracer avec tant d'insolence & de déraison.

Chaumette, procureur de la commune, en convoque tous les membres & les informe du peu de succès de la pétition relative aux subsistances. Il leur rappelle ce que le conseil de cette commune a fait le 10 août & le serment sublime qui fut prononcé à cette époque; « le tems est arrivé, ajouta-t-il, de renouveller ce serment sacré & de mourir à notre poste avant que de porter atteinte aux droits du peuple;

jurons-le-donc! » Auſſi-tôt ce ſerment eſt prononcé avec enthouſiaſme & aux acclamations des tribunes qui environnoient le lieu où ſe tenoient les ſéances du conſeil général de la commune, & ce conſeil général arrête ſoudain qu'il eſt ſatisfait du compte que lui a rendu Anaxagoras Chaumette; que le procès-verbal de cette ſéance ſera porté à la convention nationale; que le comité de correſpondance de la commune deſtiné à entretenir des relations avec les quarante mille municipalités de la république, ſera inceſſamment mis en activité, que le conſeil-général de la commune ſera en état de révolution tant que les ſubſiſtances du département de Paris ne ſeront pas aſſurées, & qu'il ſe croira frappé lorſqu'un de ſes membres, un préſident de ſection populaire, ou de comité révolutionnaire ſera frappé pour ſes opinions en faveur de la révolution. Nous ne penſons pas qu'il fût poſſible de lancer un manifeſte plus odieux, plus criminel contre la repré-

ſentation nationale : on mande ces conſpirateurs à la barre, ils paroiſſent, bien convaincus que dans le ſein même de la convention ils ont pour eux les chefs de parti qui veulent terraſſer la Gironde ; ils ne ſe trompoient pas, c'eſt Robeſpierre qui ſe charge de leur défenſe.

« Moi, dit-il, je ſoutiens que la commune ; en ſe mettant en état de révolution, a prévenu le vœu du peuple ; que, ſi elle ne l'eût pas fait, le peuple l'auroit deſtituée, parce qu'elle n'auroit pas été à la *hauteur* des circonſtances. Vous lui reprochez d'avoir un comité de correſpondance avec les quarante mille municipalités ; mais lorſque cette commune eſt calomniée au milieu de nous, ne doit-il pas lui être permis de faire connoître aux départemens la vérité, & de leur apprendre où ſont les vrais conſpirateurs ? Ses arrêtés, d'ailleurs, n'ont pas pour objet de diſſoudre la convention. Cette commune qui a ſi majeſtueuſement préſidé à la deſtruction du tyran français, ne manquera jamais de reſpect pour la repréſentation nationale, & ce n'eſt pas en manquer, que de vouloir en chaſſer les conſpirateurs ».

Pas un Girondin n'oſa répliquer à un diſcours de cette nature, & loin d'être

punie de sa rébellion, la commune obtint les honneurs de la séance. Ainsi parla Robespierre, qui, ce jour-là se servit efficacement des chefs de la commune pour écraser la Gironde, & qui après l'avoir placée sur l'échafaud, y envoya ensuite les chefs de la commune.

Tandis que ces troubles, excités pour perdre une partie du corps législatif, avoient lieu dans le sein de la convention, d'autres dangers se manifestoient. Le recrutement occasionnoit des soulèvemens dans plusieurs départemens & notamment dans la ville de Paris, où des jeunes gens, rassemblés en nombre considérable, parcouroient les rues, invitoient leurs camarades à s'affranchir du mode indiqué par la commune, & trouvoient, dans les sections, des partisans qui troublèrent les assemblées convoquées pour cet objet. On craignit que ces mouvemens ne conduisissent à des événemens plus fâcheux, mais tout se termina par l'arrestation de quelques jeunes gens que

l'on jetta dans les prisons, en attendant qu'on les fît partir pour les frontières. Dampierre qui avoit rallié l'armée de Dumourier, mourut sur ces entrefaites d'un coup de canon; les soldats de l'armée du Nord ayant perdu ce général, demandèrent qu'on leur donnât Custine, que l'on tira effectivement de l'armée qu'il commandoit alors, pour le mettre à la tête de celle de Dumourier, d'où on le manda trois mois après pour le faire guillotiner à Paris. A la même époque, les commissaires pris dans l'assemblée nationale & envoyés à la Vendée, rendirent un compte alarmant des progrès que faisoient ces rebelles; la convention fut aussi informée que les troupes espagnoles dirigées contre la France, venoient de s'emparer d'Andaye, de Saint-Jean-de-Luz & de plusieurs autres positions qui leur ouvroient un passage dans l'intérieur de la république; ajoutez qu'on parloit de subsistances au peuple & qu'on lui faisoit craindre d'en manquer, que beaucoup

de personnes & même des députés, croyoient la pénurie plus grande encore qu'elle n'étoit ; toutes ces considérations firent renchérir sur toutes les mesures de sûreté qu'on avoit déjà prises peu de tems auparavant & singulièrement à l'époque où la convention craignoit que Dumourier n'eût gagné ses troupes & ne marchât avec elles sur Paris, en livrant aux Autrichiens les places fortes de la France. En conséquence, pour pourvoir aux besoins urgens, sur la proposition du comité des finances, on décréta la création de douze cent millions d'assignats ; ce qui commença dès-lors à diminuer de beaucoup le crédit du papier-monnoie, mais auquel, dans la suite on donna une valeur & une circulation forcées, par les mesures les plus rigoureuses. On décréta en outre, pour faire cesser les troubles relatifs au recrutement, que dans Paris, on ne suivroit point le mode indiqué par la commune, que chaque section choisiroit celui qui lui conviendroit : on prorogea les pouvoirs

du comité de salut public, qui devoit être renouvellé tous les mois : on envoya quatre-vingt-seize commissaires dans les 48 sections de Paris, pour ranimer leur énergie : des membres de la convention, & particulièrement Collot-d'Herbois, proposèrent dès-lors de faire fermer les spectacles, de suspendre toute espèce d'occupation, d'armer les fonctionnaires publics & la convention elle-même, pour marcher en corps contre les rebelles de la Vendée & les ennemis qui menaçoient la France; selon lui encore, il falloit de nouveau sonner le tocsin, tirer de nouveau le canon d'allarme, supprimer tous les journaux *modérés*; il falloit qu'avant de marcher en *masse* à l'ennemi, les sociétés populaires qui connoissoient les opinions de tous les individus, désignassent au peuple tous les citoyens dont les principes étoient suspects; c'étoit, en termes non équivoques, demander qu'on renouvellât dans toute l'étendue de la république les massacres de septembre. Robespierre, sans

combattre positivement cette marche, qu'il regardoit sans doute comme impossible à exécuter entièrement, se contenta, pour le moment, d'annoncer qu'il falloit avant peu établir des atteliers d'armes sur toutes les places publiques, incarcérer tous les gens suspects & payer, à leurs dépens, les sans-culottes chargés de monter la garde; ces propositions, qui ne furent pas accueillies sur-le-champ, ne tardèrent pas cependant à être converties en décret, mais on approuva aussi-tôt un arrêté du comité de salut public, portant que tous les départemens limitrophes des pays insurgés, étoient en état de réquisition pour combattre les rebelles; ceux à qui on pourroit procurer des fusils, devoient former la première ligne; des bataillons armés de piques, devoient les soutenir, & pour cet effet, le comité avoit ordonné qu'on leur feroit passer soixante mille piques. Cet ordre de bataille, aussi dangereux peut-être qu'il étoit nouveau, fournit contre nous, des

ſuccès aux Vendéens. Les piquiers ſe mêlèrent avec les fuſiliers, & l'on rompît facilement des lignes qui, ne pouvant ſe rallier qu'en déſordre, n'avoient d'autre reſſource que la fuite ; enfin, comme les ſections avoient été maîtreſſes d'adopter un mode de recrutement pour fournir les hommes destinés à aller combattre l'ennemi, pluſieurs d'entr'elles au lieu d'uſer de la voie du ſcrutin, avoient acheté des hommes qui s'offroient volontairement pour compléter le contingent demandé ; mais il falloit payer ces ſoldats mercénaires, il falloit donner de l'argent à d'autres qui ne ſe vendoient pas poſitivement, mais qui en s'offrant pour partir, deſiroient qu'on leur donnât une ſomme aſſez conſidérable ; où prendre cet argent ? On décrèta un *emprunt forcé* d'un milliard ſur les riches. Cette meſure parut impolitique à quelques députés & notamment à Lanjuinais, qui crut y trouver un germe de diviſion parmi les citoyens. C'étoit les partager évidemment en deux claſſes,

c'étoit armer le pauvre contre le riche; Lanjuinais, pour prévenir ces sources de division, vouloit que chacun vînt au secours de la patrie, & contribuât au prorata de sa fortune; mais il fut couvert de huées par le parti opposé à la Gironde; par ceux qui flagornoient la classe indigente pour établir la tyrannie décemvirale; & l'emprunt passa.

Ces dissentions dans le sénat, ne trouvoient pas des approbateurs en tous lieux; plusieurs sociétés populaires en étoient affectées, elles témoignoient hautement la douleur qu'elles en ressentoient; celle du Mans, dans une adresse envoyée à la convention, lui reprochoit sans ménagement le scandale de ses séances, & terminoit son écrit par lui dire, qu'elle n'avoit d'énergie que lorsqu'il s'agissoit de personnalités & d'injures, mais que quand il étoit question de décréter la constitution ou des objets de législation générale, ses séances étoient désertes. Si tous les membres qui siégeoient à la convention, dont

dont le lieu des séances venoit d'être transféré du manége aux Tuileries, eussent voulu le bonheur général & la prospérité des citoyens, il n'est pas douteux que des avis de cette nature n'eussent ramené tous les législateurs à un centre commun, mais la division alloit toujours croissant.

La pétition incendiaire de la commune, relative aux subsistances, & par laquelle elle se déclaroit en insurrection, ayant été si vigoureusement appuyée par Robespierre & ses satellites, la commune crut n'avoir plus rien à redouter du parti opposé à la montagne, &, pour le perdre entiérement, se hâta de mettre toutes ses batteries en œuvre. Elle avoit frayé la voie; il ne s'agissoit plus, pour faire décréter ce qu'elle vouloit, que de mettre le peuple en avant; cette tactique avoit toujours réussi; la Gironde, d'ailleurs, ne manqueroit pas, à plusieurs reprises, de s'opposer, en présence du peuple, aux mesures extrêmes qu'elle viendroit demander, & c'étoit un bon moyen de prouver

au peuple, que les girondins étoient ses ennemis. Arrive, en conséquence, une députation du faubourg Saint-Antoine, dont l'orateur s'exprime en ces termes :

« *Nous avons arrêté*, que tous les corps soldés, actuellement à Paris, y compris les grenadiers de la gendarmerie, de service auprès de la convention, seront tenus de partir sur-le-champ : nous demandons que les sommes nécessaires aux frais de la guerre, soient prélevées sur les citoyens riches : que tout propriétaire de plus de deux mille livres de revenu, soit tenu de donner la moitié du surplus, en se réservant cinq cents livres en sus par chaque enfant qu'il pourroit avoir. Nous demandons enfin la taxe d'un *maximum* du prix des denrées. Si vous n'adoptez pas ces mesures, nous vous déclarons, nous qui voulons sauver la patrie, que nous sommes en insurrection ; ceux qui le demandent avec nous, sont au nombre de neuf mille ; *ils sont à vos portes*, ils demandent à défiler dans la convention ».

Phélippeaux, Fonfrède, Mazuyer s'opposent en vain à ce que demande si impérieusement cette prétendue portion du peuple ; elle est soutenue par Robespierre, on lui accorde les honneurs de la séance

& l'on décrète qu'il ſera fait un recenſement général de tous les grains de la république; qu'il ne pourra être vendu de grains que dans les marchés, ſous peine d'amende de trois mille livres, tant contre le vendeur que contre l'acheteur: que quiconque voudra faire le commerce de grains, ſera tenu de le déclarer à ſa municipalité: qu'il y aura un *maximum* du prix des grains, pour un tems déterminé: que ce *maximum* ſera relatif à tous les objets & à tous les rapports qui feront déterminés par le comité de ſalut public. Cette loi ne rempliſſoit qu'une partie des volontés du fauBourg Saint-Antoine; on décréta enſuite l'emprunt forcé d'un milliard, dont nous avons parlé plus haut, & que chaque propriétaire de plus de deux mille livres de revenu, contribueroit de tout l'excédent, ſauf à réſerver mille livres pour ſa femme & cinq cents livres pour chacun de ſes enfans.

Le triomphe qu'obtenoit la commune,

l'appui qu'elle avoit dans les Jacobins, dans Robespierre, dont elle servoit les desseins, la fit marcher de pied-ferme à l'anéantissement de tous les députés qui ne partageoient pas les opinions de la montagne; on ne tramoit plus dans l'ombre des complots contre la Gironde, ce n'étoit plus dans des comités secrets qu'on demandoit leur mort, c'est dans le conseil même de la commune. Dans cette crise fatale, les Girondins voyant qu'ils sont perdus & que l'anarchie est au comble, cherchent à prendre une dernière mesure de vigueur. Barrère, qui alors étoit opposé ou feignoit d'être opposé à la montagne, démontra que Paris étoit rempli de conspirateurs dont le conseil de la commune étoit le foyer; il proposa, pour les déjouer, la création d'une commission de douze membres, qui seroit chargée d'examiner tous les arrêtés pris par la commune ou la municipalité de Paris, depuis un mois, & auroit la faculté de décerner des mandats d'arrêts

contre les perturbateurs. Cette commission si connue sous la dénomination de *commission des douze*, fut créée aussi-tôt & composée de membres attachés à la Gironde. A peine cette commission fut-elle formée qu'elle eut à déjouer de nouvelles tentatives dirigées contre elle & les Girondins, & trouva l'occasion d'exercer les pouvoirs dont elle étoit investie.

En effet, elle est bientôt informée qu'il se trame un complot contre les vingt-deux députés, dont on a déjà ouvertement demandé les têtes; outre les renseignemens particuliers que cette commission s'est procurée sur ces assassinats prémédités, elle en est encore instruite par une députation de la section de la Fraternité, qui, ne partageant point les sentimens des autres sections, vient lui dénoncer, le 23 mai, que les jours précédens, il s'étoit tenu des conciliabules secrets entre tous les membres des comités révolutionnaires, & que, sous prétexte de s'occuper, dans ces rassemblemens, d'ob-

jets administratifs, on y avoit agité s'il ne seroit pas expédient de faire une révolution semblable à celle du 10 août, qu'on feroit suivre d'un nouveau 2 septembre, pendant lequel on égorgeroit vingt-deux députés, qu'on feroit ensuite passer pour émigrés & comme ayant eu des relations intimes avec Dumourier & les Autrichiens. Les chefs des Jacobins, intimement liés avec les chefs de la commune, cherchèrent à parer le coup, à éloigner les soupçons qui planoient naturellement sur eux, en rejetant le complot sur la Gironde; une occasion s'en présenta. Comme les députés désignés aux poignards n'avoient pu se soustraire à la mort, qu'en s'absentant de leurs foyers, & en cherchant, pour la nuit, un azile hors de leurs maisons, que le péril qui les menaçoit n'étoit point encore passé, Valazé, l'un d'eux, écrivit à ses collègues, un billet circulaire, par lequel il les invitoit de se rendre, en armes, à la convention, à dix heures précises, & en plus grand nombre

possible. Un de ces billets fut saisi par les agens de la commune & remis à Marat, qui muni de cette pièce, soutint que *les hommes d'état* (c'est ainsi qu'il nommoit la Gironde) vouloient eux-mêmes assassiner les patriotes dans le sein même de la convention & qu'ils étoient les seuls conspirateurs. Cette récrimination diminua l'effet de la dénonciation; on regarda comme imaginaire ou produit par la peur, le complot de la commune, & tout en augmentant les pouvoirs du comité de salut public, à qui l'on confia les attributions du comité diplomatique que l'on supprima, on se contenta de décréter, que la section de la Fraternité avoit bien mérité de la patrie; qu'on plaçoit la fortune publique & la représentation nationale sous la sauve-garde des bons citoyens; que le poste de la convention seroit renforcé de deux hommes par compagnie, & que les assemblées générales de sections, au lieu de se prolonger dans la nuit, seroient désormais levées à dix heures précises.

Cependant une autre section, celle de la Butte-des-Moulins, vint encore éclairer la convention sur les dangers dont elle étoit menacée, & l'invita, de la manière la plus énergique, à faire un appel aux bons, aux véritables citoyens, qui n'attendoient qu'un signal pour voler à son secours, & la délivrer de la tourbe de factieux par qui elle alloit être opprimée. Cette assurance de fidélité de la part de quelques sections, & plus encore la certitude acquise du complot qui avoit existé, détermina la commission des douze à lancer un mandat d'arrêt contre un nommé Hébert, substitut du procureur de la commune, ancien aventurier, receveur de contre-marques dans les petits spectacles, & qui, dans une feuille ordurière, dite *le Père Duchêne*, prêchoit le meurtre, l'athéisme, & renchérissoit encore de turpitudes & d'infamies sur son confrère Marat. Hébert, instruit de ce dont il est menacé, en rend compte à la commune; le conseil se soulève d'indignation à cette

nouvelle; Chaumette embraſſe ſon confrère en lui promettant que ſous peu il ira le rejoindre; Hébert ſort du conſeil, qui ſe déclare en permanence, à cauſe de cet attentat contre l'un de ſes membres, dont, quelques heures après, il apprend l'arreſtation & le transfert à l'Abbaye. Le conſeil auſſi-tôt arrête que les ſections & les ſociétés populaires feront inſtruites de ce malheur, ſeront informées de l'arreſtation d'Hébert; lui qui, faiſant déjà des ſuſpects à ſa guiſe, faiſoit arrêter & jeter dans les priſons les citoyens qui combattoient ſes opinions dans les aſſemblées de ſection.

L'alarme donnée par la commune, produiſit l'effet qu'elle en attendoit; beaucoup de ſections ſe préſentèrent à la convention pour réclamer Hébert; la commune s'y préſenta la première; Iſnard qui préſidoit, lui fit cette réponſe, que nous ne rapportons que parce que ſes ennemis lui en firent un crime dans la ſuite, & un principal chef d'accuſation.

« La convention qui a fait une déclaration des droits de l'homme, ne souffrira point qu'un citoyen reste dans les fers s'il n'est pas coupable. Croyez que vous obtiendrez une prompte justice; mais écoutez les vérités que je vais vous dire : la France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale, il faut que Paris le respecte, il faut que toutes les autorités constituées de Paris usent de tout leur pouvoir pour lui assurer ce respect. Si jamais la convention étoit avilie, si par une de ces circonstances qui depuis le 10 mars se renouvellent sans cesse, & dont les magistrats n'ont jamais averti la convention..... Si par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivoit qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, *Paris seroit anéanti ;* oui, la France entière tireroit une vengeance éclatante de cet attentat, & *bientôt on chercheroit sur les rives de la Seine, si Paris a existé* ».

Une section succède à la commune & parle plus impérieusement : « Le tems, dit celui qui est chargé de porter la parole, le tems de la plainte est passé; nous venons vous avertir de sauver la république, ou la nécessité de nous sauver

nous-mêmes nous forcera à le faire. Traduisez au tribunal révolutionnaire les membres de la commission des douze ; songez qu'il s'agit de venger la liberté presqu'au tombeau ; le peuple veut bien vous accorder la priorité ». Des jeunes gens, des enfans même se trouvoient en grand nombre parmi ces motionaires ; Isnard, encore au fauteuil, prend de nouveau la parole & leur répond en ces termes :

« La convention pardonne à l'égarement de votre jeunesse. Vous voulez être libres ; il est aisé de reconnoître dans ces mouvemens de l'effervescence le sentiment de la liberté : mais pour l'avoir, il faut connoître l'obéissance aux loix. Sachez que la liberté ne consiste pas dans des mots & dans des signes. Sachez que la tyrannie, soit qu'elle se cache dans une cave (allusion au souterrein de Marat), soit qu'elle soit sur un trône ou à la tribune d'un club ; qu'elle porte un sceptre ou un poignard ; qu'elle se montre toute brillante de dorure ou sans-culottes ; qu'elle porte une couronne ou un bonnet, n'en est pas moins tyrannie. Le peuple français a juré de n'en

souffrir aucune ; la convention, organe de sa volonté, ne se laissera influencer par aucune violence. La convention est occupée à discuter la constitution ; elle s'occupera de votre pétition dans un autre moment ».

Ces derniers mots sont à peine prononcés, que les cris les plus tumultueux se font entendre contre le président girondin & son parti. Bourdon de l'Oise, Marat, Thûreau, Couthon & Danton, parlent tour-à-tour au milieu du bruit. — Vous êtes un tyran, un infâme tyran, dit l'un à Isnard. — La liberté d'un citoyen, dit l'autre, passe avant la constitution ; vous avez mis en liberté un aristocrate, par cela seul qu'il avoit été arrêté la nuit, & vous laisserez dans les fers un véritable patriote. — Vous ne parlez pas de constitution lorsque vous admettez à la barre des aristocrates qui viennent déclamer contre les patriotes ! — Nous ne voulons plus de votre comité des douze, de votre comité autrichien. — La résistance à l'oppression est un droit

de l'homme; les droits de l'homme passent avant la constitution. — Je vous le déclare, dit Danton, tant d'impudence commence à nous peser, nous vous résisterons. — Oui, s'écrie Couthon; & je demande que le président soit cassé pour avoir compromis sciemment la liberté publique.

Pendant que cette scène terrible se passoit à la convention, des femmes, formant une société particulière qu'elles avoient intitulée *Société fraternelle*, parcouroient les rues avec un drapeau à leur tête, & invitoient le peuple à se porter avec elles à la prison de l'Abbaye, pour en tirer leur bon magistrat, pour délivrer le patriote Hébert. Le ministre de l'intérieur Garat, qui peut-être ignoroit toutes les ramifications de cette affaire, arriva à la convention au moment où la lutte dont nous venons de parler duroit encore; & après avoir affirmé que tout étoit calme dans Paris, qu'il n'existoit point de conspiration, point de mouvement dont l'af-

semblée dût s'effrayer, il ajouta qu'il ne connoissoit point Hébert personnellement, mais que des amis, dont le patriotisme n'étoit point suspect, lui avoient affirmé que ce substitut du procureur de la commune n'avoit jamais fait dans les assemblées que des propositions dignes d'être avouées par tout bon citoyen; qu'il n'avoit jamais lu les feuilles de ce magistrat, mais qu'arrêter un citoyen pour ses opinions, c'étoit attenter à la liberté de la presse.

La Gironde, qui s'apperçut que les choses ne tournoient pas à son avantage, voulut lever la séance, mais le parti contraire s'y opposa; elle fut prolongée dans la nuit; & Hérault de Séchelles, que nous verrons bientôt placé sur l'échafaud par ceux-là même qu'il soutint & défendit alors, remplace Isnard au fauteuil. De nouvelles députations de sections arrivent à la file, toujours pour réclamer Hébert, & demander la suppression de la commission des douze; ces députations vont

même jusqu'à traiter les membres de la montagne de lâches, s'ils ne font pas sur-le-champ ce qu'on leur demande; & dans le cas où ils ne seroient pas assez forts pour exécuter ce qu'on leur prescrit, ces sections leur offrent cent mille bras armés. Hérault de Séchelles répond aux pétitionaires, qu'ils demandent justice & qu'ils l'obtiendront. En effet, on met aux voix la suppression de la commission des douze & l'élargissement d'Hébert, qui sont décrétés à l'instant sur la proposition de Lacroix.

Le lendemain, au moment où l'on faisoit la lecture du procès-verbal de la veille, la Gironde veut réparer sa défaite autant qu'il est en elle. En entendant la rédaction du décret qui prononçoit l'élargissement d'Hébert & la suppression du comité des douze, un Girondin s'écrie que ce décret ne subsiste pas; qu'il n'a pas été rendu, attendu que les pétitionaires s'étoient mêlés avec les députés, s'étoient levés pour le décret, ce qui avoit donné

en sa faveur une majorité qui n'existoit réellement pas dans l'assemblée. Nouvel orage plus violent encore que le précédent. Cependant, au milieu des cris qui se croisent, Lanjuinais parvient à faire entendre ces mots entrecoupés :

« Tout est perdu..... j'ai à vous dénoncer, dans le décret qui a été rendu hier, une conspiration bien plus terrible que toutes celles qui ont été tramées jusqu'ici.... Quoi ! depuis deux mois il s'est commis plus d'arrestations arbitraires (1)

(1) Les emprisonnemens que faisoit la commune de Paris étoient déjà très-nombreux, & depuis peu de jours, des envoyés extraordinaires du département de l'Ain avoient dénoncé à la convention les commissaires qu'elle lui avoit envoyés ; « avant leur arrivée, disoient-ils, nous étions calmes & paisibles, ils ont encombré nos prisons de gens qu'ils appellent *suspects*, & cependant ce sont d'excellens pères de familles, qui payent exactement leurs contributions, soumis à toutes les loix & des exemples vivans de bonne conduite & de vertus. Ici c'est un domestique qu'on arrête, parce qu'il est le porteur d'une lettre

sous

sous le commissariat des députés envoyés dans les départemens, qu'il ne s'en est commis en trente ans sous le despotisme ! !...Des hommes prêchent, depuis six mois, l'anarchie & le meurtre, & ils seroient impunis !.... Non, il ne peut pas y avoir un décret d'impunité pour ceux qui ont voulu renouveller les scènes exécrables du 2 septembre & emprisonner les membres de la convention.... Vous seriez déshonorés, si vous pouviez souffrir qu'un pareil décret souillât vos registres. Je demande l'ordre du jour, motivé sur ce que la convention n'a pu rendre ce décret, attendu que les pétitionnaires étoient confondus avec les membres de l'assemblée, & ont voté avec eux ».

Le parti opposé à la Gironde menace cette dernière de diriger une insurrection contre elle ; mais comme les membres opposés aux chefs de la montagne étoient les plus nombreux, la proposition de Lanjuinais est mise aux voix, le décret de la

---

écrite par un homme suspect ; plus loin, c'est une malheureuse femme qu'on incarcère, comme mère d'émigré, & cependant elle n'a jamais été mère ; & là, un pauvre meûnier, parce qu'il a donné l'eau de son moulin à Jacques plutôt qu'à Paul».

veille rapporté, & la commission des douze rétablie dans ses fonctions à la majorité d'une vingtaine de voix.

A cette décision, les chefs des factieux mettent en usage leur tactique ordinaire; grand bruit, grande rumeur de la part des coriphées des Jacobins, des partisans de la commune: la minorité en insurrection, menace la majorité de la convention de la vengeance du peuple: « Si Hébert, si ce magistrat, dit Danton, n'est pas rendu à l'instant à ses fonctions, nous prouverons à nos ennemis que nous les surpassons en prudence, en audace & en vigueur révolutionnaire ». Collot-d'Herbois veut que le canon d'alarme soit tiré; que la statue de la liberté *soit voilée*. Monstre exécrable, on sait ce que cela signifie, les Français l'ont appris: c'est dire aux sicaires: *égorgez, amis, égorgez, vous le pouvez impunément.* Misérable, ils ne suivront que trop tes ordres: toi qui signas tant de proscriptions lorsque la statue de la liberté étoit sans voile, à combien d'exterminations

eus-tu donc présidé si elle eût été voilée? Ces menaces, ces cris redoublés intimident la Gironde; elle cède, & c'est sur la demande de Fonfrède lui-même, que l'élargissement provisoire d'Hébert est prononcé : bien plus, le découragement est tel, qu'un instant après, Rabaut, qui étoit de la commission des douze, annonce qu'elle vient de faire mettre Hébert en liberté, & que lui-même il donne sa démission de membre de cette commission.

Le retour d'Hébert au sein de la commune, fut un véritable triomphe pour elle & pour lui : il y fut regardé, fêté comme un martyr de la liberté : on le surchargea de couronnes & de palmes civiques, qu'il sut modestement déposer sur les bustes de Rousseau & de Brutus qui décoroient la salle du conseil, & ne conserva pour lui qu'un bonnet rouge dont on lui fit hommage. L'effervescence étoit grande; c'étoit le moment, ou jamais, de profiter de l'exaltation des esprits pour

obtenir victoire complète, anéantir la Gironde, & ensuite le reste de la convention. Aussi, après les premières accolades fraternelles données à Hébert par les membres du conseil de la commune, il fut décidé que les individus qui composoient ce conseil, se rendroient le lendemain à la convention, pour demander que l'on traduisît au tribunal révolutionnaire les députés qui composoient la commission des douze : enfin, dans cette infernale assemblée, dans cette caverne d'anarchistes & de voleurs, qui ne vouloient point rendre compte de toutes les richesses enfouies chez eux au 2 septembre, on combinoit toutes les mesures nécessaires pour parvenir à la dissolution totale de la représentation nationale; car la Gironde anéantie, ce n'étoit que le premier pas vers le pouvoir absolu : la ruine du reste de la convention étoit l'objet des desirs les plus ardens de Chaumette, qui jamais ne vit sans jalousie & sans indignation, que Robespierre & ses agens profi-

toient ſeuls de la défaite des Girondins. En effet, ſon but étoit de rendre la commune de Paris indépendante de toute autre eſpèce de pouvoir, d'en faire le centre de ſa domination & la ſouveraine de la république; par cela même, lui Chaumette en devenoit le perſonnage le plus important: jamais il ne voulut plier ſous Robeſpierre, s'aſſocier à ſa puiſſance. Jaloux de l'immenſe pouvoir du comité de ſalut public, avec lequel lui & ſon collègue Hébert rivaliſoient d'atrocités, il ne dut ſa perte qu'à l'indépendance qu'il voulut procurer au conſeil de la commune. Sa popularité étoit ſi grande, que les décemvirs, qui écraſoient de leur ſceptre de fer la France & la convention elle-même, étoient effrayés de ſa puiſſance, qu'ils machinèrent longuement ſa perte, & que peut-être il n'eût monté à l'échafaud que le 10 thermidor, ſi une meſure violente, qu'il oſa prendre en raſſemblant autour de lui tous les préſidens des comités révolutionnaires de Paris,

pour raffermir son pouvoir, n'eût hâté sa chûte & déterminé enfin le comité de salut public à l'envoyer au supplice (1).

---

(1) Chaumette étoit un homme d'une petite stucture, mais d'un joli physique; le teint pâle, mais animé; ses yeux étoit beaux, pleins de feu; sa voix agréable & sonore; il improvisoit avec facilité, & étoit doué de ce genre d'éloquence qui convenoit merveilleusement à la classe infime, qu'il lui étoit opportun de manier à son gré, pour parvenir à son but. Dans un tems où les Parisiens, pour se venger de sa tyrannie naissante, osoient encore écrire contre lui, contre sa bassesse première & la turpitude de sa vie claustrale, il osa faire un roman en plein conseil, sur sa naissance & sa vie privée; il dit avoir été mousse, observateur dans des pays éloignés, & ensuite homme de lettres. Chaumette en imposoit; il n'avoit été que moine obscur dans un obscur couvent du Nivernais, d'où l'avoit tiré la révolution. Intrigant, pourceau monacal, écrivailleur & homme de sang de son métier, il vint à Paris, alléché par les aubaines que procure une révolution, comme les corbeaux sont attirés sur un champ de bataille, par la fétidité des cadavres. Que d'hommes, que d'im-

Dans le mouvement que la commune excita au 31 mai & jours suivans, nous le répétons, elle avoit l'intention de dissoudre, d'anéantir la totalité de la représentation nationale, pour usurper tous les pouvoirs. Mais, dira-t-on, les chefs des Jacobins, & Robespierre & Marat qui la soutenoient, étoient aussi dans la convention, & leur intérêt n'étoit pas que l'autorité absolue passât entre les mains d'une commune usurpatrice; il est bon d'observer que la commune ne laissoit transpirer de ses projets, que ce qu'elle vouloit bien qu'on en connût: Robespierre & Marat, qui la secondoient dans ce mouvement, peut-être croyoient-ils eux-mêmes que la commune ne vouloit abattre que la Gironde, & dans cette rumeur, dans ce bouleversement général, Robespierre espéroit pouvoir être le dictateur, le régu-

portans personnages se disent encore aujourd'hui, comme Chaumette, des patriotes par excellence, & ne sont comme lui que des oiseaux de proie!

lateur que Marat déſignoit comme étant néceſſaire pour ſauver la choſe publique; les Jacobins eux-mêmes qui ſiégeoient parmi les légiſlateurs, eſpéroient, quand la Gironde ſeroit expulſée, la faire remplacer au corps légiſlatif par les Jacobins qui n'étoient pas députés. Chaque parti, en abattant les Girondins, croyoit travailler pour lui : ceux des députés de la montagne qui n'étoient pas de la ſociété-mère, n'ont connu que long-tems après, ou peut-être n'ont jamais connu le danger imminent qu'ils avoient couru dans ces terribles journées, où, à l'exception de Marat & de quelques-uns de ſes intimes amis, tous les légiſlateurs ont été à deux doigts de la mort. Cette vérité a été confirmée par beaucoup de conſpirateurs, que la commune avoit aſſociés à ſes projets, & notamment par l'eſpagnol Guſman, qui étoit un des fauteurs du 31 mai, & qui, avant que de monter à l'échafaud, a confeſſé que l'inſurrection des 31 mai & 2 juin, avoit été dirigée contre la repréſentation nationale toute entière.

En effet, d'après l'impulsion donnée de longue main par la commune, & tout récemment encore, par Hébert & Chaumette, le comité central de l'évêché, qui disoit ne s'occuper, & sembloit ne s'occuper que de la confection des divers objets relatifs au recrutement; proclame, tout-à-coup, le résultat de ses travaux, &, en vertu des pouvoirs illimités dont les sections de Paris l'ont investi, il déclare cette ville en insurrection, & arrête, pour première mesure, que les barrières seront fermées. Observons en passant, & cette observation ne sera pas perdue pour tous les lecteurs, que la plupart des membres qui composoient le fameux comité central dont nous venons de parler, n'étoient pas Français: on y remarquoit ce Gusman, espagnol, dont il a été question il n'y a qu'un moment; deux autrichiens nommés Frey; le suisse Pache; l'autrichien Proly; les belges Pereira & Dubuisson: ces trois derniers sont les mêmes que ceux qui avoient été envoyés à Dumourier,

gnataires des pétitions des huit mille & vingt mille, des clubistes de la Sainte-Chapelle, des Feuillans: on distribue des armes, on bat la générale, on sonne le tocsin, le canon d'alarme est tiré.

Arrachés au sommeil par le son du tocsin, par le bruit du canon, les citoyens paisibles se portent en armes à leurs corps-de-garde respectifs, & plusieurs sections armées, vont protester de leur dévouement à la représentation nationale, lui offrent leurs services, & jurent de la garantir de toute atteinte. Cette fidélité ne convenoit ni à la commune, ni aux agens qu'elle mettoit en mouvement. Convaincue de l'attachement de plusieurs sections armées pour la convention, la commune avoit voulu les faire désarmer ou égorger; elle avoit répandu le bruit que le bataillon de la Butte-des-Moulins, dont les individus étoient loin de tremper dans la conjuration, étoit gangrené de royalisme; que, stationné au Palais-Royal pour protéger la Gironde & la royauté, il avoit

arboré la cocarde blanche : ce bruit avoit été tellement répandu, tellement accrédité, que les habitans du faubourg Saint-Antoine, qu'on avoit déterminés à marcher sur ce bataillon, pour se battre contre lui, n'ayant point voulu en venir aux mains sans avoir vérifié les faits, fut étonné de voir que chaque soldat de ce bataillon avoit, au chapeau, la cocarde tricolore, & accueilloit les autres citoyens en criant : *Vive la république*. A cet aspect, les soldats du faubourg Saint-Antoine, au lieu de fondre sur le bataillon de la Butte-des-Moulins, l'accueillirent fraternellement, les rangs se mêlèrent, & on se donna le baiser de paix. La commune alors désespéra d'une pleine réussite, & craignit même d'être victime de son stratagême.

Cependant, tandis que, malgré son attente, les citoyens armés fraternisoient, que beaucoup d'autres qui environnoient le corps législatif, manifestoient l'intention de le protéger, le maire de Paris, le

miniſtre de l'intérieur & pluſieurs péti-tionaires, ſuivis d'une foule nombreuſe de gens des fauxbourgs & d'une multitude d'ouvriers, avoient pénétré dans l'enceinte de la convention, & lui dictoient impérieuſement des loix. Après y avoir déclaré que la réintégration de la commiſſion des douze étoit le motif de l'inſurrection qui ſe manifeſtoit, pluſieurs orateurs demandèrent à tour de rôle, qu'on livrât au glaive des loix les intrigans conſpirateurs; qu'on rapportât le décret qui réinſtalloit dans ſes fonctions la commiſſion des douze, décret liberticide, arraché par une faction ſcélérate; qu'on décrétât la levée d'une armée révolutionnaire de ſans-culottes, dont chaque individu auroit une paie de quarante ſols par jour; qu'on décrétât d'accuſation les vingt-deux députés dénoncés par les ſections de Paris, ainſi que les membres de la commiſſion des douze; que le prix du pain fût fixé à trois ſols la livre, & que cette diminution s'opérât par des ſols ad-

ditionnels imposés sur les riches; qu'il fût établi des ateliers dans toutes les places de la république, destinés à fabriquer des armes aux sans-culottes; que tous les nobles qui occupoient des grades dans les armées fussent licenciés; qu'il fût envoyé une proclamation & des commissaires dans tous les départemens, pour les engager à fraterniser avec Paris, & venger cette ville des calomnies qu'on répandoit contre elle. On voit, par cette précaution, combien les meneurs craignoient que les départemens ne désapprouvassent cette conduite, & ne s'insurgeassent contre la commune rebelle.

Barrère proposa sur-le-champ la suppression de la commission des douze; mais plusieurs autres députés tinrent ferme: cependant, comme le grand nombre étoit intimidé, malgré Vergniaud, qui vouloit que l'on commençât par consulter l'assemblée, pour savoir si, dans une pareille circonstance, elle vouloit délibérer; malgré Doulcet de Pontécoulant, qui dé-

clare, au nom de la France, que la convention n'eſt pas libre; malgré Valazé, qui proteſte, au nom de ſes quatre cent mille commettans, contre toute délibération qui pourroit être extorquée à l'aſſemblée, la commiſſion des douze eſt caſſée, une ſolde de quarante ſols par jour eſt accordée à tous les ſans-culottes lorſqu'ils ſeront de ſervice, & l'on déclare que les ſections ont bien mérité de la patrie dans cette journée.

Il n'en falloit pas davantage pour ſatiſfaire la multitude, qui évacue auſſi-tôt l'enceinte de la convention. Les ſections armées ſe retirent à leur tour; mais la commune, peu ſatisfaite, cherche à renouer la partie, veut abſolument en venir à ſon but, &, à cet effet, dans une proclamation qu'elle adreſſe le lendemain, au point du jour, à toutes les ſections, elle termine ſon manifeſte inſurrectionnel par ces mots: « La convention a déclaré que vous aviez bien mérité de la patrie; par ce qu'elle a fait hier, *nous attendons ce*

qu'elle

qu'elle va faire aujourd'hui. Citoyens, restez debout, les dangers de la patrie vous en font une loi impérieuse ». Ce qu'il y a de plus monstrueux dans cette machination, c'est que la commune, en dissolvant, en anéantissant la réunion conventionnelle, vouloit que cette dissolution eût l'air de venir de la convention elle-même. Une partie des Girondins désespérant alors d'arrêter l'anarchie qui alloit les dévorer, cessèrent, dès le soir du 31 mai, d'assister aux séances de la convention ; plusieurs d'entr'eux s'y rendirent encore le premier juin ; & ce jour-là, au lieu de chercher à parer les coups que la commune s'apprêtoit hautement à lui porter, l'assemblée s'occupoit, ainsi qu'elle l'avoit promis la veille aux pétitionaires, de rédiger une proclamation, pour instruire les départemens de ce qui s'étoit passé, & empêcher qu'ils ne s'en formalisassent. La voici telle qu'elle fut rédigée par Barrère & adoptée par l'assemblée ; sa contexture entortillée fera connoître dans quelle appréhension, dans

quelle servitude elle étoit déjà, & combien pesoit sur sa tête le joug que lui imposoit la commune secondée par Robespierre, dont les projets ambitieux étoient servis indirectement par l'audace de la municipalité conspiratrice.

« Un grand mouvement s'est fait dans Paris; les ennemis de la république vont se hâter de vous le peindre comme un grand malheur; ils vont vous dire que le tocsin & le canon d'alarme ont, pendant une nuit & un jour, tenu cette ville immense dans l'épouvante; que des milliers d'hommes armés, sortis confusément de toutes les sections, se sont précipités autour de la convention nationale, & lui ont dicté leurs volontés pour loix de la république. Français, vos représentans sont persuadés que le bonheur des empires ne peut être fondé que sur la vérité, & ils vont vous la dire.

» Des mesures plus rigoureuses que celles qui conviennent à la liberté dans une république naissante, avoient excité du mécontentement; on a cru les droits de l'homme violés; & les sections d'une ville qui s'est insurgée deux fois avec tant de gloire, se sont levées encore; mais avant même de se lever elles ont mis toutes les per-

sonnes & les propriétés sous la sauve-garde de tous les bons républicains. Si le tocsin & le canon d'alarme ont retenti, du moins aucun trouble, aucune terreur n'ont été répandues; le bruit des atteliers n'a point été interrompu, & le cours des affaires a été le même : toutes les sections couvertes de leurs armes ont marché; mais pour se déployer dans le plus grand ordre & avec respect autour des autorités constituées & des représentans du peuple.

» La liberté des opinions s'est encore montrée dans la chaleur même des débats de la convention. En demandant le redressement de leurs griefs, avec quelque éxagération inséparable du zèle civique, même avec cette fierté qui caractérise l'homme libre, les pétitionnaires ont juré de mourir pour le maintien de la loi, pour l'unité & l'indivisibilité de la république & pour la sûreté de la représentation nationale.

» La convention qu'on avoit voulu alarmer jusques sur la vie de plusieurs de ses membres, a vu ses alarmes disparoître au moment même où l'agitation est devenue plus générale; & c'est au milieu de ce mouvement qu'elle a senti, qu'elle a décrété que les sections de Paris avoient bien mérité de la patrie.

» Tandis que dans l'enceinte de la représentation nationale, la réparation honorable des torts préparoit la réconciliation des cœurs, au dehors tout représentoit l'image, non pas de la confusion & du désordre, mais celle d'un peuple énergique qui défend ses droits & sa liberté.

» C'est ainsi que, chez une nation digne d'exercer elle-même sa souveraineté, les orages qui menacent la liberté, la rendent plus pure & plus indestructible, & que l'ordre social se perfectionne à travers les infractions passagères qu'il reçoit.

» Français, vous ne doutez pas que, dans cette occasion, l'ambition, la malveillance & l'aristocratie veilloient, toujours prêtes à profiter des événemens ; vous ne doutez pas que de faux patriotes stipendiés par nos ennemis, redoubloient d'efforts pour servir leurs desseins, en précipitant les bons citoyens dans des excès dangereux ; mais l'immense majorité d'un peuple fortement prononcé pour l'égalité, la liberté & la propriété, a encore une fois trompé leurs espérances, & déjoué leurs projets.

» Telle a été cette journée : elle a inspiré un instant des inquiétudes : mais tous ses résultats ont été heureux. Elle a présenté l'étonnant spectacle d'une insurrection dans laquelle la vie & les pro-

priétés ont été aussi sûrement protégées que dans le meilleur ordre social.

» Ainsi tous les événemens profitant à la liberté, accéléreront de concert le moment de la consolider par une constitution républicaine : vos représentans viennent de prendre l'engagement solemnel de former dans peu de jours ce lien indissoluble de tous les départemens, ils vous appellent à une réunion fraternelle pour cette époque du 10 août, qui sera à jamais l'anniversaire de la conquête de la liberté.

» C'est-là, que vous promettrez d'abhorrer la royauté qui vous soumettoit à l'oppression domestique, & le *fédéralisme* qui vous livreroit sans force à des tyrans étrangers.

» Citoyens de Paris, vous avez vu que la confiance de la convention nationale ne s'étoit pas éloignée de vous. Vous avez vu qu'elle se plaît à délibérer au milieu d'un peuple en qui l'amour de la liberté est une passion, & d'une ville que les travaux d'un siècle entier ont rendue pour l'Europe comme pour la France, le centre des sciences & le foyer des lumières.

» Soldats de la république, ne craignez plus qu'au moment où vous combattez les tyrans & les rebelles, les divisions intestines compromettent

la cause de la liberté pour laquelle vous versez votre sang avec tant de gloire. L'union seule peut sauver la patrie : quel que soit votre grade, général ou soldat, quel que soit le corps où vous servez, ne vous disputez plus que de courage ; comme nous avons juré de ne plus nous disputer que de zèle pour nos devoirs & de sacrifice pour la patrie ».

Cependant, comme la commune faisoit toujours sonner le tocsin, les députés qui avoient levé la séance, après la rédaction de cette proclamation, se rassemblèrent pendant la nuit : à peine étoient-ils sur leurs siéges, qu'on vint encore leur demander, au nom de toutes les autorités constituées de la commune de Paris, la proscription de 22 députés & de plus, celle des représentans Isnard, Fonfrède, Ducos & Dussaulx. Un député proposa qu'il fût décrété que dans trois jours le comité de salut public présenteroit un rapport sur les moyens de réprimer les ennemis intérieurs & extérieurs de la république, & que dans le même espace de tems, la commune fourniroit les pièces à l'appui

des dénonciations qu'elle faisoit contre les députés dont elle demandoit la condamnation. Cette proposition fut adoptée, mais on conçoit d'avance qu'elle ne pouvoit être du goût de la commune, qui sur-le-champ fit porter de grands coups, d'après l'invitation de Marat qui, s'étant rendu dans son sein, invitoit le peuple à continuer l'insurrection du 31 mai & parloit en ces termes aux citoyens dont il étoit environné.

« Lorsqu'un peuple a confié son bonheur à une autorité constituée par lui, ce peuple doit, sans contredit, s'en rapporter à ses mandataires, & respecter leurs délibérations ; mais si ces représentans du peuple trahissent sa confiance, si le peuple s'apperçoit qu'il s'est trompé dans son choix, si la représentation nationale met la chose publique en danger, au lieu de la sauver, le peuple doit se sauver lui-même. Levez-vous donc, peuple souverain, présentez-vous à la convention & ne désemparez pas que vous n'ayiez obtenu ce que vous demandez ».

Ce conseil est suivi. Le 2 juin le tocsin est sonné de nouveau & la convention

investie par Henriot. Il ne place autour de la représentation nationale que des gens armés dont il est sûr ; les bataillons qu'on soupçonne vouloir protéger les représentans, sont écartés du centre & placés de manière qu'ils ne puissent être instruits de ce qui se passe dans l'assemblée, & par conséquent de la violence qu'on veut lui faire. Toutes les avenues qui aboutissent au lieu des séances, sont gardées de manière qu'aucun représentant ne puisse s'échapper, & une artillerie considérable, servie par des canonniers ayant à la main la mèche allumée, fait face au palais national. Les choses ainsi disposées, le commandant laisse filer au milieu des rangs une foule de pétitionaires, armés de piques & de bâtons, qui s'avancent & pénètrent jusques dans l'enceinte du corps législatif effrayé, où ils demandent de nouveau la proscription des députés de la Gironde. Au milieu des cris & du tumulte, Lanjuinais, toujours intrépide, cherche à démasquer la commune,

à faire entendre les derniers cris de la liberté aux abois; il est insulté, frappé, & par qui? par des députés qui peut-être ne trempoient pas dans le complot de la commune, mais qui, trompés par les Robespierre & les Marat, croyoient, en servant ces scélérats, ne servir que la chose publique. Au milieu de ce désordre, des députés inquiets veulent savoir ce qui se passe au dehors, mais on leur refuse le passage, & ils sont obligés de rentrer après avoir été injuriés, colletés & maltraités avec tant de violence, que plusieurs avoient leurs vêtemens déchirés; ceux même qui, sans oser se permettre de sortir du lieu des séances, s'approchoient des fenêtres pour examiner ce qui se passoit, étoient aussi-tôt couchés en joue. Indignés de tant d'audace, plusieurs députés demandoient la tête du féroce Henriot; mais Robespierre & Marat détournèrent ce coup, qui eût ruiné toutes leurs espérances.

Cependant, le comité de salut public

fit, par l'organe de Barrère, le rapport qui avoit été demandé la veille; la commune n'avoit point produit de pièces à l'appui de la proſcription qu'elle demandoit; néanmoins, le rapporteur conclud à ce que les députés accuſés fuſſent ſuſpendus de leurs pouvoirs. Lanjuinais combattit cette meſure; pluſieurs députés proſcrits l'adoptèrent d'eux-mêmes, & furent ſe placer à la barre. Barbaroux, pour ramener le calme, appeloit les dénonciations ſur ſa tête, offroit ſon ſang en ſacrifice, & demandoit, pour unique grace, qu'il ſcellât la réconciliation des partis. Marat, qui ne vouloit pas d'un pareil dévouement, ni de réconciliation, inſiſtoit pour le décret d'accuſation. Tant de barbarie de la part de ce monſtre, & de la part de Robeſpierre, ſoulève une partie de la montagne, qui reproche à ces cannibales leur amour du ſang; rien ne les émeut; ils avoient la force pour eux, ils ne peuvent ſe réſoudre à lâcher leur proie. Cependant l'oppoſition augmente;

ils ſont ſur le point de perdre le fruit de leur conjuration, quand un homme qui les ſeconde, voyant qu'on eſt prêt à lever la ſéance pour ne pas délibérer ſous les bayonnettes, demande que cette ſéance ſoit ſeulement interrompue, & que la convention ſorte toute entière, pour ſavoir, par elle-même, ſi la force armée qui l'environne, eſt là pour la protéger ou pour lui faire violence. Cette propoſition inſidieuſe eſt adoptée; &, à l'exception d'un petit nombre d'individus qui reſtent dans la ſalle, tous les députés ſuivent le préſident Hérault de Séchelles, au grand regret de Marat, qui deſiroit beaucoup que les Girondins ſortiſſent ſeuls, parce qu'il eſt probable qu'il y avoit des ordres donnés pour qu'on s'en défît ſur-le-champ. Ce doute eſt d'autant moins haſardé, qu'au moment où les députés mirent le pied dans la cour, Henriot, le chapeau ſur la tête & l'inſolence ſur le front, leur annonça qu'ils ne ſortiroient pas; que le peuple ſouverain étoit

debout; qu'il venoit dicter ses loix; qu'il lui falloit des victimes, & qu'il alloit faire tirer sur les représentans: il en donna le signal à l'instant, & toutes les armes furent aussi-tôt pointées contre les législateurs, qui firent une volte à gauche, & entraînèrent le président vers une troupe d'hommes armés comme les autres, mais immobiles, & dont les regards & l'attitude ne paroissoient point annoncer des intentions hostiles; ils se replièrent ensuite sur le jardin des Tuileries, dont toutes les sorties leur furent interdites par des gens armés. Rentrés dans le lieu de leurs séances, Couthon, le paralitique Couthon, servile instrument des cruautés de Robespierre, & dont le physique débile n'ôtoit rien à son ame de l'énergie du crime, joignit, à la barbarie la plus froide, l'irônie la plus sanglante. Après avoir dit aux députés rentrés qu'ils devoient être convaincus maintenant de la liberté de l'assemblée, il demanda qu'il fut décrété que Lanjuinais, Vergniaud, Gensonné, Lehardy, Guadet,

Pétion, Boileau, Biroteau, Valazé, Gomaire, Bertrand, Gardien, Kervelegan, Mollevaut, Bergoein, Barbaroux, Lidon, Buzot, Lasource, Rabaut, Brissot, Salles, Chambon, Gorsas, Grangeneuve, Lesage d'Eure & Loire, Vigée, Louvet du Loiret, & Henri-Larivière, seroient mis en arrestation chez eux. La minorité, qui, dans cette circonstance terrible, faisoit la loi à la majorité, n'osa pas, sans doute, les envoyer *de plano* au tribunal révolutionnaire, parce qu'elle ignoroit comment ce coup seroit reçu par les départemens: quoiqu'il en soit, la proposition de Couthon fut mise aux voix, & le président Hérault de Séchelles, malgré les réclamations, malgré la minorité des suffrages pour cette mesure désastreuse, osa proclamer que la majorité des voix existoit pour l'admission; il étoit fort de la présence des tribunes & des pétitionnaires aux gages de la commune, qui se levèrent & mêlèrent leurs suffrages à ceux de la minorité pour faire adopter ce décret.

Plusieurs des députés qui venoient d'être proscrits, se retirèrent dans le Calvados, où ils engagèrent plusieurs départemens à lever contre la convention l'étendard de la révolte : les autres consentirent à rester à Paris, consignés dans leurs domiciles, d'où ils refusèrent de s'évader lorsqu'il en étoit tems encore : mais bientôt on fit rejaillir sur ces derniers, l'insurrection que propageoient ceux qui s'étoient sauvés de la capitale ; on les accusa de complicité, & dès-lors, on les resserra chez eux plus étroitement ; on leur donna à chacun un gendarme pour les garder, afin qu'ils ne pussent communiquer avec personne ; on leur en donna deux ensuite ; enfin, on les jetta dans une prison, d'où ils ne furent tirés que pour aller à l'échafaud.

Malgré les précautions que les chefs des journées des 31 mai & 2 juin avoient prises pour en déguiser la vérité aux départemens, & donner à ces événemens une physionomie avantageuse à la chose

publique, plusieurs départemens ne furent pas dupes de ce charlatanisme, & se coalisérent pour marcher sur Paris : la fermentation étoit considérable à Lyon, dans tout le Midi, & particulièrement dans les départemens de la Gironde, du Finistère, du Calvados & d'Eure & Loire. Celui de l'Eure prit un arrêté conçu en ces termes :

1°. L'assemblée déclare qu'elle est convaincue que l'assemblée nationale n'est pas libre. 2°. Il sera organisé, concurremment avec les citoyens des autres départemens, une force armée, pour marcher, en tout ou en partie, contre les factieux de Paris qui ont enchaîné la liberté de la convention, & réduit au silence les bons citoyens. 3°. Cette force armée sera de quatre mille hommes pour le département de l'Eure. 4°. Il sera établi une correspondance avec tous les départemens, pour les inviter à se joindre à celui de l'Eure. 5°. Il sera envoyé une adresse à toutes les communes de ce département, pour demander leur adhésion aux mesures contenues dans le présent arrêté. 6°. Il sera envoyé des commissaires dans les départemens du Calvados, d'Eure & Loire & de l'Orne, pour concerter ensemble les mesures

d'exécution. 7°. Il eſt ordonné aux municipalités d'arrêter ceux qui prêcheroient la doctrine de l'anarchie, le pillage & le meurtre.

La coalition qui ſe préparoit contre la convention, en effrayant les auteurs des 31 mai & 2 juin, rendit quelques eſpérances aux membres de l'aſſemblée qui étoient attachés à la Gironde: ils demandèrent à pluſieurs repriſes, que les députés proſcrits fuſſent rappelés dans le ſein du corps légiſlatif; mais il ne purent réuſſir, parce que ceux des députés de la montagne qui avoient été oppoſés aux journées des 31 mai & 2 juin, craignant que les royaliſtes ne profitaſſent du mécontentement & des meſures que vouloient prendre les départemens inſurgés, & ne rétabliſſent le trône, ſe liguèrent pour faire échouer les demandes des Girondins qui ſiégeoient encore parmi eux.

Le jour où l'arrêté du département de l'Eure, dont nous venons de donner connoiſſance, parvint à la convention, elle apprit auſſi que le député Romme, ſon commiſſaire

commissaire dans le Calvados, venoit d'être arrêté & transféré au château de Caën. L'assemblée qui soupçonnoit Buzot, l'un des députés proscrits retiré dans ce pays, d'être le moteur de ce soulèvement, le décréta d'accusation, ainsi que tous les administrateurs du département du Calvados; elle cassa ensuite l'arrêté du département de l'Eure, auquel elle fit défense de donner suite sous les peines les plus graves; &, sur la proposition de Couthon, elle déclara en même-tems, que dans les journées des 31 mai, 1, 2 & 3 juin, le conseil-général de la commune & le peuple de Paris avoient puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité & l'*indivisibilité* de la république.

Si, d'un côté, la convention voyoit se liguer contre elle des départemens qui désapprouvoient fortement ce qui venoit de se passer, d'un autre côté, plusieurs lui envoyoient des adresses pour la féliciter de ce qu'elle avoit fait; & dans le même tems où elle faisoit décréter d'arrestation

le directoire du département de la Somme, pour avoir donné suite à la déclaration de quelques députés, relativement aux journées des 31 mai & 2 juin, dans le même tems aussi, sur la proposition de Robespierre, elle décrétoit que les administrateurs du département de la Manche avoient bien mérité de la patrie, pour n'avoir pas adhéré aux arrêtés des départemens voisins; elle votoit des remercîmens aux administrateurs du département de l'Allier, qui venoient de faire arrêter Brissot, l'un des Girondins, qui cherchoit à passer en Suisse sous un faux nom, & le faisoient conduire de Moulins à Paris.

Que l'on prenne garde à cet enchaînement de circonstances: voilà la convention, voilà la partie de la montagne qui avoit, aux journées des 31 mai & 2 juin, reproché à Robespierre & à ses affidés leur tyrannie, leur amour du sang, qui approuve la conduite de la commune, dont l'insolente audace l'avoit révoltée

peu de jours auparavant; la voilà qui, en sanctionnant la violence & l'insurrection de cette commune, s'identifie, en quelque sorte, avec les mesures atroces que cette commune & Robespierre vont prendre pour établir leur tyrannie respective; & qu'est-ce qui détermine la convention, la partie de la montagne jusqu'alors républicaine & amie de la liberté, à se porter à ces extrémités? Le faux patriotisme des monstres qui l'égarent, la crainte du fédéralisme, ou que les royalistes, en dirigeant le mouvement des départemens mécontens, ne remettent un Bourbon sur le trône. Quel homme peut répondre de ses actions? combien de députés sont inculpés aujourd'hui par des individus qui eussent fait pis encore, s'ils avoient eu le malheur d'être à leur place? . . . .

Loin de nous l'idée affreuse de vouloir légitimer les forfaits dont nous allons bientôt rendre compte; il n'est pas un individu, doué du plus léger sentiment d'humanité, qui ne donne, dans tous les

tems, des pleurs à notre malheureuse patrie, des regrets aux mânes des victimes égorgées par milliers sous la hache décemvirale : mais nous le répéterons sans cesse, cette barbarie, cette cruauté sans exemple, fut l'ouvrage de quelques profonds scélérats, & non celui de la majorité de la convention, qui, victime de sa confiance dans des tigres qui ne se revêtoient du masque du patriotisme que pour mieux dominer, fut bientôt écrasée sous le joug de ses oppresseurs, & muselée au point qu'un geste, un soupir, une parole suffisoit pour conduire à l'échafaud le député sensible qui suffoquoit en retenant ses larmes. C'est cette fureur d'inglober les innocens avec les coupables, qui est la source de tous nos maux, de toutes ces réactions funestes qui déchirent journellement encore le sein de la patrie : il suffit, aux yeux d'un homme prévenu, qu'on ait été conventionnel, pour que l'on soit responsable de tous les crimes qui se sont commis pendant le règne de la conven-

tion. Cette inculpation eſt auſſi atroce que dangereuſe : à force de dire à un homme de bien qu'il eſt un ſcélérat, & que, quand on aura la force en main, on le pourſuivra comme tel, on force cet honnête homme à devenir criminel, pour éviter le coup de poignard qu'on lui deſtine. C'eſt à cette injuſtice exercée envers beaucoup de conventionnels, qu'on doit des meſures rigoureuſes, qui n'euſſent point peſé ſur les citoyens, ſi l'on eût été plus équitable envers eux : on eſt allé, & l'on va encore juſqu'à leur faire un crime de l'oppreſſion dans laquelle ils ont gémi ſous le règne de Robeſpierre. « Vous étiez-là pour réſiſter à la tyrannie, leur dit-on; ſi vous euſſiez dit un mot, vous étiez morts ſans doute, mais il falloit mourir ». Nous, qui n'avons pas été conventionnels, nous répondons à ces faiſeurs d'argumens, que s'ils avoient, à cette époque, ſiégé au ſénat, & qu'il n'eût fallu que du ſilence pour les garantir de l'échafaud, ils ſeroient encore en

vie : il est fort aisé d'être un fanfaron de courage, quand on n'a aucun risque à courir ; il ne faut pas exiger de tous les hommes une dose d'héroïsme au-delà de celle que donne la nature. Si l'on ne cite qu'un *Décius*, c'est qu'il n'est pas donné à chacun de l'imiter ; & si l'on accuse la majorité de la convention d'avoir été paralysée par la stupeur où la plongeoient ses bourreaux, il faut accuser aussi toute la France d'avoir été assez lâche, assez stupide, pour s'être laissé embastiller en masse & égorger par pelotons.

Le grand épouvantail dont se servirent les chefs des égorgeurs pour parvenir à réduire la population de la France, & asséoir leur trône sur des cadavres, fut le fédéralisme ; le fédéralisme, eu égard à la situation de la république & aux productions de son sol, étoit un grand mal en soi ; mais il exista très-peu de fédéralistes, & l'on égorgea beaucoup de gens sous prétexte qu'ils l'étoient. On a du s'appercevoir que, depuis quelque tems, il est

question, dans cette hiſtoire, d'unité & d'indiviſibilité de la république: cela vient de ce que l'imputation de fédéraliſme fut particulièrement donnée par les conſpirateurs aux Girondins, après la défaite de ceux-ci. Le mot de fédéraliſme étoit une expreſſion à laquelle les meneurs avoient attaché un ſens terrible, un ſens qui renfermoit à lui ſeul l'idée d'une grande conſpiration; c'étoit-là un de ces mots que les tyrans populaires emploient communément, quand ils veulent remuer la multitude par des expreſſions magiques, qui font d'autant plus d'effet ſur les ignorans, qu'ils les comprennent moins. Il n'eſt pas un porte-faix, pas une des *tricoteuſes* des tribunes de la convention ou de la commune, qui ne ſe ſoit ſervi du mot de fédéraliſte, quand ſon intention étoit de déſigner un ennemi du gouvernement; & il n'eſt pas un ſeul de ces individus qui ait entendu le ſens propre du mot qu'il prononçoit: cela eſt d'autant moins extraordinaire, que ce mot ne ſe trouvoit

point encore dans notre langue, dont on venoit de l'enrichir à bon escient; il y a plus, & ce qui paroîtra peut-être très-étonnant, c'est qu'aujourd'hui même, qu'on a tant massacré de monde pour le fédéralisme, on n'est pas encore parfaitement d'accord sur sa signification: maintenant que cette expression est consacrée, on y attache l'idée d'une forme de gouvernement opposée à une république indivisible. Mais cela est-il bien clair pour tout le monde? il pourroit se faire que non: l'habitude fait employer à bien des gens, des expressions dont jamais ils n'ont eu l'idée de peser la valeur.

On n'a connu jusqu'à présent que deux manières d'exister en république. Des peuples qui ont adopté cette forme de gouvernement, les uns se sont divisés en plusieurs petits états, qui sont régis intérieurement par des loix distinctes qu'il leur a plu de se donner, mais ces petits états, par un pacte fédératif, se doivent une mutuelle protection & se liguent pour repous-

ser l'ennemi qui cherche à nuire à l'un d'entr'eux, tels sont les cantons Helvétiques & les états-unis d'Amérique: les autres n'ont formé qu'un grand tout régi par les mêmes loix, mû par le même levier: telle fut Rome autrefois, telles étoient, de nos jours, les républiques de Venise & de Gênes: & l'on ne peut se dissimuler que ce fut dans ce sens, qu'au commencement de sa session, la convention nationale proclama que la république française étoit une & indivisible.

Plusieurs raisons durent concourir à faire proclamer l'indivisibilité de la république française. L'intérêt particulier de certains individus qui, voulant devenir de grands personnages, des dominateurs puissans, n'auroient joué qu'un petit rôle, ou peut-être n'en auroient point joué du tout, si la France morcelée en petits gouvernemens eût offert autant d'états particuliers qu'elle avoit de départemens; voila d'abord une des raisons qui fit que les chefs de factions votèrent pour l'unité

de la république; mais une raison non moins puissante encore qui fit décréter cette unité, c'est l'attachement que les représentans amis du bien général, avoient pour la chose publique. Une république fédérative convenoit d'autant moins à la France, que les départemens intérieurs eussent été à la merci des départemens maritimes qui, seuls maîtres du commerce, eussent pu se passer des échanges offerts par le centre, & dès-lors les eussent tenus dans la dépendance; d'ailleurs, outre plusieurs autres motifs plus concluans les uns que les autres, il y en avoit un bien puissant alors qui s'opposoit à ce que l'on adoptât cette forme de gouvernement; c'est que les rentiers de l'état, presque tous résidans à Paris, avoient fortement concouru à établir, à consolider la révolution, dans l'intention d'être payés de ce qui leur étoit dû; & que, dans le cas où l'on auroit fait autant de petits états que de départemens, ces derniers, maîtres chez eux, auroient refusé de s'é-

puiser en subsides pour fournir une somme nécessaire à l'acquit des créances que les Parisiens avoient sur le gouvernement. Sous cet aspect, le fédéralisme pouvoit donc être un crime aux yeux des conventionnels, qui vouloient que les avantages de la révolution fussent égaux pour toutes les parties de la France; il pouvoit aussi être un crime aux yeux des dominateurs, qui desiroient un grand théâtre pour avoir une grande domination, & alors, chacun entend ce que signifie l'imputation de fédéralisme que l'on a faite à tant d'individus; mais c'est que ce n'est pas seulement dans cette acception que l'on a pris le mot de fédéralisme; on a aussi traité de fédéralistes tous les individus, toutes les autorités, tous les départemens qui, ne voulant faire de la république qu'un grand tout, se coalisoient seulement pour marcher sur les factieux, & empêcher que la convention ne fût dominée ou par la commune, ou par Robespierre, Marat & leurs farouches acolytes; ensorte que quand on

étoit condamné à mort comme fédéraliste, on vous disoit bien que vous aviez conspiré contre l'unité de la république, mais vous ne saviez pas si cette conspiration contre l'unité venoit de ce que vous aviez desiré une république, divisée en petits états particuliers, ou de ce que vous aviez desiré que les départemens se liguassent pour marcher contre les auteurs des 31 mai & 2 juin; bien plus, à dater du 2 juin, toute adresse, toute pétition qui ne contenoit pas un éloge textuel de cette fatale journée, étoit un écrit impregné de fédéralisme; tout ce qui, soit avant, soit après cette journée, avoit été dit ou écrit contre la municipalité de Paris, contre Hébert, contre Chaumette, contre Henriot, contre Marat & Robespierre, a été appelé fédéralisme; tous ceux qui avoient lutté avec quelque courage contre les progrès de la déchirante anarchie, ont été appelés fédéralistes; on leur a donné des fers ou la mort, en vertu de l'unité & de l'indivisibilité de la république, enfin, pour don-

ner au juſte, une idée de la ſagacité avec laquelle on appliquoit le mot de fédéraliſme, il ſuffira de dire que d'Orléans fut décapité comme fédéraliſte.

Aſſurément il périt beaucoup de conventionnels ſur l'échafaud, accuſés de fédéraliſme, mais, ſans le 9 thermidor, cette qualification équivoque, & qui n'étoit qu'un prétexte, en eût placé bien d'autres ſous la hache révolutionnaire, & particulièrement les ſoixante & treize qui proteſtèrent contre ce qui s'étoit paſſé à la convention lors des journées des 31 mai & 2 juin; c'eſt ici le cas de parler de cette proteſtation qui fit tant de bruit & qui manqua de coûter la vie à ceux qui l'avoient ſignée. Immédiatement après l'affaire du 2 juin, le comité de ſalut public fit une adreſſe pour rendre compte de ce qui s'étoit paſſé; les Jacobins en envoyèrent auſſi une à leur guiſe dans les départemens, pour dénaturer les faits qu'ils tournèrent à leur manière, les membres de la convention attachés à la

Gironde, furent si indignés des récits mensongers que renfermoient ces écrits, qu'ils résolurent aussi d'écrire de leur côté & de dire la vérité ; plusieurs écrivirent particulièrement à leurs commettans ; soixante & treize se réunirent & consignèrent, dans un acte signé par eux, les faits tels qu'ils s'étoient passés dans ces fatales journées, dévoilèrent leur avilissement, leur impuissance de faire le bien, l'esclavage dans lequel ils étoient réduits, les calamités qui alloient fondre sur la France à l'aspect de cette épouvantable anarchie, qui déjà commençoit par-tout à se montrer hideuse, & finirent par déclarer qu'ils ne prendroient plus aucune part aux délibérations d'une assemblée où tous les principes étoient ouvertement violés. Cette protestation fut déposée chez Duperret, l'un d'eux, où elle resta long-tems ignorée; mais Duperret ayant été impliqué dans le procès de Charlotte Corday, qui étoit chargée de lui remettre une lettre de la part de Barba-

roux, réfugié à Caën, fut conduit à l'échafaud par suite de cette affaire, & la protestation dont il s'agit, trouvée chez lui lors de la levée des scellés apposés sur ses papiers. Cette découverte fit incarcérer les signataires de cet écrit, & il n'est pas douteux que leur tête n'eût été abattue, si le tyran Robespierre & ses affidés n'eussent craint que le peuple ne fût révolté peut-être de voir guillotiner en masse 73 députés : peut-être aussi un député chargé du rapport de cette affaire, & qui temporisoit le plus qu'il pouvoit, contribua-t-il plus que personne, par cette humaine & sage lenteur, à les arracher au supplice dont les délivra la journée du 9 thermidor.

Le conseil de la commune de Paris triomphoit; le 2 juin étoit en grande partie son ouvrage; mais pour arriver au point qu'il desiroit, pour s'approprier la puissance suprême, il lui restoit encore une partie de la carrière à parcourir; il ne s'endormit pas sur ses lauriers. Immé-

diatement après avoir été destitué, comme on l'a vu précédemment, & rétabli dans ses fonctions par les commissaires insurrectionnels, il ajouta à ses attributs & qualités, une épithète qui, par elle-même, donnoit le signal du bouleversement de la France : il s'intitula, le 4 juin, *Conseil-général* RÉVOLUTIONNAIRE. Indépendamment de ce conseil, il s'étoit formé dans son sein une autre autorité, qui avoit pris le nom de *Comité révolutionnaire*. Ce comité étoit chargé de toutes les mesures clandestines & inquisitoriales, telles que les arrestations, les recherches, les poursuites, les perquisitions les plus inouies, dont le conseil-général-révolutionnaire lui renvoyoit l'exécution. Dès le 3 juin, ce comité particulier eut ordre du conseil-général, de faire arrêter tous les députés qui sortiroient de Paris pendant tout le tems que dureroit le danger de la patrie, car il est bon d'observer, qu'outre les députés proscrits qui s'étoient évadés, plusieurs autres députés

députés qui leur étoient attachés, prévoyant le sort reservé à la Gironde, s'étoient également éloignés de Paris, & avoient gagné, soit le Calvados, soit les départemens méridionaux. En même-tems que la commune s'arrogeoit la suprématie sur les membres de la convention, elle créa une commission qui devoit s'occuper des moyens d'opérer une diminution sur le prix des denrées, & faire, pour remplir ce but, un récensement général de toutes les marchandises existantes dans les magasins; c'étoit un levier terrible qu'elle avoit dans la main: en même-tems, elle arrêta qu'il feroit également créé dans son sein une seconde commission, chargée de rédiger & exprimer les plaintes du peuple & ses griefs contre les députés qui venoient d'être mis en arrestation : c'étoit tout simplement fabriquer contre eux un acte d'accusation pour les faire égorger. Ceux-là expédiés, elle se promettoit bien de leur en associer beaucoup d'autres.

Plusieurs députés, qui sentoient tout l'odieux d'une conduite aussi barbare, & qui, pour empêcher l'anarchie de faire de plus grands progrès, ne voyoient d'autre moyen que d'abattre la puissance colossale de la commune, la dénoncèrent sur-le-champ. Camboulas attaqua en pleine convention cette autorité séditieuse, & les commissaires révolutionnaires auxquels elle venoit de donner naissance. Il ne craignit pas de dire que son despotisme étoit plus atroce que celui exercé jadis par Caligula & Néron; il l'accusa de ne respecter ni la liberté individuelle, ni les secrets des familles, ni les propriétés; il l'accusa de semer par-tout la crainte, l'effroi, l'horreur & le désordre; de décacheter à la poste toutes les lettres; de suspendre l'envoi de toutes les feuilles publiques, & de pousser l'impudence jusqu'à imprimer son cachet sur les lettres dont elle avoit osé prendre lecture. La dénonciation de Camboulas ne fut point accueillie, les chefs de la montagne, les amis de

Robespierre, dont les actes arbitraires de la commune servoient les vues ambitieuses; ceux enfin qui avoient été partisans du 2 juin, par intérêt ou par systême, répondirent à ces faits, que si la commune aujourd'hui violoit le secret des lettres, Roland, que l'on exaltoit avec tant de complaisance, se l'étoit bien permis jadis; que quant aux feuilles publiques, elles étoient remplies de poisons propres à exciter la guerre civile dans les départemens, & qu'il étoit d'une sage administration d'empêcher qu'elles circulassent dans les provinces.

D'après cette protection très-prononcée, que le conseil-général-révolutionnaire de la commune de Paris trouvoit dans le sein du corps législatif, protection qu'il attribuoit à la crainte qu'il croyoit inspirer par son audace & sa puissance; quelles limites pouvoit-il mettre à son ambition démesurée, à ses fureurs délirantes? Ce conseil monstrueux avoit d'autant plus de raisons de se croire tout-

puissant, que le comité de salut public de la convention, qui, certainement, devoit être bien indépendant, lui fit demander des commissaires pour se concerter conjointement avec lui, sur les moyens de sauver la patrie.

Cependant, deux autorités rivales peuvent bien se réunir, marcher de front pour écraser conjointement une troisième puissance qui veut lutter contre elles; mais quand cette troisième puissance est abattue, qu'on n'a plus rien à redouter de ses efforts, les deux autres autorités qui l'ont terrassée de concert, ne sont pas long-tems amies; chacune d'elles redoute le pouvoir de l'autre; & la méfiance empoisonne la victoire que l'on vient de remporter. Le conseil-général-révolutionnaire, malgré son triomphe, malgré sa puissance, malgré les félicitations sans nombre qui lui étoient adressées de la part des sociétés populaires, pour le congratuler de son dévouement & de la manière dont il avoit servi la

chose publique à la journée du 2 juin; malgré ses nombreux affidés, ses espions, ses gens salariés, ce conseil, disons-nous, n'étoit pas exempt de crainte & d'inquiétude pour lui même. Plus on s'est élevé par le crime, plus on tremble d'être précipité du faîte de la puissance; plus on inspire de frayeur aux hommes, plus on est dévoré soi-même de terreurs paniques, parce qu'il est naturel de supposer à ceux que l'on opprime, autant de moyens de se tirer d'esclavage, qu'on en a employé pour les y réduire. Les extravagances d'Hébert & de Chaumette sont une preuve frappante de ce que nous avançons. Ces deux individus, auxquels étoit asservi le conseil de la commune, étoient souvent frappés d'appréhensions ridicules au milieu de leurs déclamations forcenées, de leurs moyens tyranniques de révolutionner.

Après avoir dénoncé, comme fédéralistes, des gens qui, suivant les anciens usages de leur religion, s'étoient permis

de faire des processions un jour de fête; après avoir dénoncé cette procession elle-même comme un acte de fédéralisme; après avoir dit: « Et nous aussi nous ferons des fêtes civiques, nous célébrerons le 31 mai & le 2 juin; *le peuple sera notre Dieu, il ne doit pas y en avoir d'autre* », Chaumette apprend au conseil de la commune, que des artistes lui ont dit, en confidence, qu'on fabriquoit secrètement une guillotine à trente colliers, pour faire périr trente patriotes d'un seul coup: comme il se mettoit au nombre des patriotes, & qu'il craignoit pour sa tête, en cette qualité. « Pour mettre un terme à cette conspiration, dit-il, je requiers le conseil-général révolutionnaire de se rendre à la barre de la convention, aujourd'hui, demain, après-demain, tous les jours, pour lui demander une constitution ». Ce réquisitoire de Chaumette fut aussi-tôt adopté: chaque jour, des envoyés de la commune se présentèrent à la barre à cet effet. Parmi les délégués &

membres de ce conseil - général - révolutionnaire, il y en avoit un qui renchérissoit d'impudence sur les autres; c'étoit un nommé Jacques Roux, ex-prêtre, dont il a déjà été fait mention, & qui s'étoit chargé de conduire le roi à l'échafaud. Cet homme, plus féroce encore que Marat, avoit le talent, dès qu'il ouvroit la bouche, de faire frissonner d'horreur tous ses collègues du conseil de la commune, auxquels, certes, l'on ne pouvoit reprocher d'être doués de trop d'humanité. Ce Jacques Roux parloit aux députés, lorsqu'il se présentoit à la barre de la convention, avec une insolence qui n'a pas d'exemple. Dans l'une des dernières séances du mois de juin, il gourmanda la réprésentation nationale avec un ton de supériorité, qui n'appartenoit qu'à un membre effronté d'une commune usurpatrice; il lui reprocha son peu d'énergie, son incertitude lorsqu'il étoit question de grandes & vastes mesures, & demanda que la

peine de mort fût prononcée contre les *agioteurs* & les *accapareurs*.

C'étoit ainsi que la commune prenoit l'initiative, & se présentoit arrogamment à la convention, pour en arracher les loix qui lui convenoient, & qu'elle interprétoit ensuite à son gré. Par les agens salariés qu'elle avoit dans toutes les sections de Paris, elle jouissoit d'une autorité civile singulièrement étendue, car ses affidés étoient les seuls en possession des délibérations qui s'y prenoient, vu que tous les gens paisibles trembloient d'y assister, parce que, s'il leur arrivoit d'y manifester une opinion contraire à celle des partisans du conseil-général-révolutionnaire, ils étoient honnis, frappés, incarcérés; mais cette autorité civile, si vaste, si prépondérante qu'elle pût être, n'étoit pas suffisante pour donner la toute puissance au conseil de la commune; la force militaire lui devenoit nécessaire pour conserver & accroître son pouvoir. Quel autre chef militaire pouvoit plus être à sa dévotion

que cet Henriot qu'elle avoit nommé commandant temporaire de la force armée au 31 mai, & qui avoit si parfaitement secondé ses vues au 2 juin ? ce fut sur lui qu'elle jeta les yeux pour commander la garde nationale parisienne. C'étoit aux sections à nommer leur commandant; la commune auroit bien voulu se passer de leur assentiment ; mais comme elle étoit censée n'agir qu'en leur nom, ne tenir son autorité que d'elles, elle n'osa pas se permettre de les frustrer de leur droit d'élection ; mais elle se promit bien d'emporter les suffrages, soit par la force, soit par la ruse. Elle imagina d'abord de populariser Henriot, par une démarche apparente de modestie & de désintéressement. Peu de tems après le 2 juin, ce général qui jamais n'avoit vu le feu, & qui n'avoit pour tout savoir que de l'impudence & de la férocité, de concert avec le conseil, se présenta à la commune, où il déclara que, content des lauriers qu'il avoit moissonnés & de la victoire qu'il avoit remportée avec le peuple, il

donnoit sa démission. Le conseil, comme on le présume, applaudit avec enthousiasme au républicanisme du commandant, & l'engagea à continuer ses glorieuses fonctions, jusqu'au moment où les sections convoquées auroient nommé un chef de la force armée. Cette démission combinée en imposa à cette partie de la multitude qui ne juge que sur les apparences. Lors de la nomination, Henriot réunit un assez grand nombre de voix; mais Raffet, son concurrent, ancien militaire, commandant de bataillon de la section de la Butte-des-Moulins, étant sur le point de l'emporter, la commune employa tant d'astuce & de cabale, qu'après deux épreuves successives, elle fit déclarer la majorité, vraie ou supposée, en faveur d'Henriot; & par un abus effroyable d'autorité, elle poursuivit & fit incarcérer dans la suite, ceux qui, lors de cette élection, n'avoient pas voté pour son protégé (1).

(1) Henriot étoit un être immoral & sans au-

Outre l'influence qu'elle avoit dans les sections, outre la force armée qu'elle

---

cune espèce d'éducation ; un aventurier pétri d'orgueil, de bassesse & de barbarie ; un composé hideux de tout ce que les vices offrent de plus dégoûtant. Il avoit débuté par être laquais : chassé de chez son maître pour ses méfaits, il avoit été obligé de s'expatrier, pour n'être pas repris de justice ; mais, de retour en France, après avoit été commis de barrière, il se fit garçon de chantier pour avoir du pain. Le chantier où il étoit valet, se trouvant situé dans le faubourg Saint-Marceau, il trouva cette section avantageuse pour intriguer & s'avancer dans des postes lucratifs : il fit ses premières armes dans les massacres de septembre ; Saint-Firmin fut le lieu où il massacra impitoyablement une grande partie des prêtres qui y étoient détenus : il ne quitta cette maison religieuse que quand il n'y eût plus de meurtres à commettre : quand il en sortit, il étoit à demi-nud, couvert de sang & le fer à la main. Ces titres étoient précieux aux yeux de la commune, dont il fut un des espions les plus actifs, jusqu'au moment où elle lui conféra provisoirement le commandement de la force armée, pour

sembloit avoir entre les mains, puisque le chef lui étoit dévoué, la commune cherchoit encore à avoir pour elle cette tourbe d'étrangers, que le chaos des affaires & l'appât de s'enrichir dans le tourbillon de la révolution faisoient affluer à Paris de toutes parts : le 15 juin se présenta à sa séance une nombreuse députation des sans-culottes de Liége, pour y lire une adresse dans laquelle ces pétitionaires, s'élevant contre les propriétaires, demandèrent qu'on écrasât l'aristocratie des riches; & la commune, qui représentoit une des plus opulentes villes du monde, applaudit avec enthousiasme aux

---

présider aux journées des 31 mai & 2 juin. Toutes les factions sanguinaires qui se précipitoient alternativement sous le fer du bourreau, furent puissamment secondées par ce *pillard*, aussi avide de richesses qu'affamé de sang, jusqu'au moment où le 9 thermidor vint, à son tour, lui faire expier ses crimes, en le plaçant sur un échafaud, où lui-même il avoit traîné tant de victimes innocentes par les ordres de Robespierre qui se l'étoit attaché.

principes contenus dans cet écrit, & en ordonna la mention civique dans son procès-verbal : elle fit plus ; le sur-lendemain, poursuivant son prétendu systême d'égalité, mais au fond ne cherchant qu'à se faire des partisans pour consolider sa tyrannie, elle arrêta, quoiqu'elle n'en eût pas le droit, qu'il seroit distribué à tout individu logeant en hôtel garni, des cartes de sûreté qui ne différeroient en rien de celles des autres citoyens, pourvu que leur résidence à Paris datât d'une année ; ce qui mettoit à même ces étrangers de voter dans les sections & d'y seconder la commune de tout leur pouvoir. Comme le *vandalisme*, dont nous aurons à parler dans la suite, commençoit à prendre racine, il est à propos de remarquer que c'est dans cette même séance que Chaumette demanda, sans que rien l'amenât à faire une proposition de cette extravagance, que la superbe machine de Marly, fût détruite, fracassée, anéantie, par cela seul qu'elle avoit été construite,

par Louis XIV, & qu'elle étoit une invention du plus insolent despotisme. Heureusement que la motion délirante de ce chef de la commune ne fut pas accueillie. Mais revenons aux étrangers dont nous venons de dire un mot, & sur lesquels il est bon de faire quelques réflexions.

On a prétendu, on a écrit, & l'on écrit même encore aujourd'hui que les journées des 31 mai & 2 juin avoient été faites & payées par les puissances étrangères. On a prétendu, & l'on prétend encore que ces journées ont été tramées à Charenton, entre Marat, Robespierre, Danton, quelques agens de la commune, & les chefs de la force armée, & que dans ce conciliabule secret, il avoit même été question de placer sur le trône le fils de Louis XVI: on a prétendu, & l'on prétend encore que cette insurrection étoit dirigée par la montagne contre tous les députés qui n'avoient pas voté la mort du roi: enfin, l'on a pré-

tendu, & l'on prétend que ces journées avoient au contraire pour but d'extermi-ner tous les membres de la convention, à l'exception seulement de quelques individus. Assurément, voilà bien des versions différentes; chacun adopte la sienne qui paroît contredire celle des autres, & cependant, si l'on veut y réfléchir sérieusement, on verra que tout en se heurtant, en se contredisant, toutes ces conspirations ont pû avoir lieu à la fois & dans le même moment.

L'envie de dominer a fait naître tant de partis, ces partis ont ourdi tant de machinations pour attirer à eux l'autorité, que c'est comme par miracle que la république s'est glissée à travers tant de factions opposées: ce miracle, cependant, devient intelligible, lorsqu'on voit toutes ces diverses factions parler toujours de république que pour mieux cacher leur jeu, s'envoyer à la mort au nom de la république, & trop peu hardies pour lever le masque entièrement, se raccrocher éternellement

au système de la république, lorsque d'autres factions étoient sur le point de décéler leurs véritables intentions : ajoutez à cela qu'il existoit réellement un parti républicain, & bien qu'il fût en minorité, on verra facilement comment il a triomphé de tous les autres.

Ainsi donc, que les journées des 31 mai & 2 juin aient été machinées à Charenton, dans un conciliabule secret, par Danton, Robespierre & Marat, cela est très-possible ; que dans cette conférence particulière il ait été question de remettre sur le trône le fils de Louis XVI, qui subsistoit alors, cela est très-possible encore, bien que nous ne garantissions point le fait. Ces trois hommes avoient chacun leur chimère, & cette chimère étoit d'avoir chacun beaucoup de puissance: tout en se réunissant pour commettre le crime, ils n'en étoient pas pour cela meilleurs amis. On ne sait pas trop ce que vouloit Marat; cependant après avoir été longuement le partisan déclaré du duc d'Orléans,

voyant

voyant ce prince incarcéré, il se crut à lui-même un nombreux parti, par l'immense popularité que lui avoit acquise sa feuille sanguinaire : il eut, à plusieurs reprises, l'impudence de déclarer qu'il falloit un chef à la république, & l'impudence plus grande encore, de se désigner pour ce chef. On sait que l'idée favorite de Danton a été long-tems d'être principal ministre; qu'il auroit bien desiré allier cette place avec celle de conventionnel : on sait aussi, & cela est assez bien prouvé, que Robespierre aspiroit à la dictature, à une place quelconque qui concentrât l'autorité entre ses mains : il ne seroit donc pas étonnant que ces trois ambitieux se fussent ligués pour régner à l'ombre de la tutelle d'un enfant, dont ils se seroient défaits quand leur puissance auroit été consolidée ; & pour parvenir à remettre le dauphin sur le trône, à se faire nommer du conseil de régence, il étoit un préliminaire indispensable à remplir, celui d'abattre la Gironde, qui avoit fondé la

république, & qui cent fois avoit reproché à Robespierre & à ses affidés, leur soif de la domination : la ligue de ces trois individus a donc pu contribuer puissamment au succès du 31 mai ; & Danton, l'ame du parti cordelier, Danton, l'affidé de Dumourier, voyant les espérances de ce dernier ruinées & d'Orléans dans les fers, a pu, ainsi que Marat, songer à ne travailler que pour lui, quand il n'a plus eu de chef à servir efficacement.

L'on a prétendu qu'aux 31 mai & 2 juin, il avoit été question d'exterminer toute la convention ; cela est très-probable ; du moins c'est notre opinion ; car nous savons, à n'en pas douter, que la commune travailloit ces jours-là pour son propre compte, & ne pouvoit se flatter d'atteindre à la suprématie, qu'en détruisant la représentation nationale en entier, ou du moins en la réduisant à un nombre d'individus si foible, que désormais ces députés ne pussent lui porter aucun ombrage, & qu'il fut facile de s'en défaire.

D'autres ont avoué que l'objet du 31 mai, avoit été d'immoler tous ceux qui n'avoient pas voté la mort du roi: assurément, il est plus que probable que ce complot a aussi existé, car c'étoit là une des idées favorites des chefs des Jacobins.

Enfin, d'autres ont dit, & des coupables ont confessé, que ces fameuses journées avoient été l'ouvrage des puissances étrangères: cette assertion a bien quelque chose de vrai, mais elle mérite explication. Un fait bien connu, bien avéré, c'est que les puissances étrangères ont mis tout en usage pour porter, au milieu de nous, le flambeau de la discorde, pour nous déterminer à nous entre-déchirer, & les guinées de l'Angleterre, les machinations du cabinet de Saint-James ont efficacement concouru à nos désastres intérieurs; mais ce n'est pas une raison pour avancer que le 31 mai est positivement une menée de l'Autriche ou de Pitt: l'or répandu par ce dernier a pu y concourir sans doute, mais secondairement, mais comme mille

autres causes. Comme il existe encore des individus qui, pour leur propre compte ou pour celui des chefs qui les lançoient, ont contribué à ces journées terribles; ils trouvent fort doux de donner le change, & de rejeter, sur les puissances étrangères, des crimes qui sont leur ouvrages: il en est, à cet égard, des puissances étrangères comme de Robespierre, qui certainement a comprimé la masse des individus, mais sur le compte duquel beaucoup de scélérats, qui ne suivoient que leur impulsion, ont rejeté tous leurs forfaits. Robespierre étoit un monstre hideux; mais beaucoup d'individus l'ont rendu plus difforme encore qu'il n'étoit, pour ne pas le paroître eux-mêmes.

Mais, dira-t-on, ce qui doit faire présumer que les ennemis extérieurs, que les potentats avec lesquels nous étions en guerre, ont été les moteurs principaux des 31 mai & 2 juin, c'est qu'à cette époque, beaucoup d'étrangers avoient, dans Paris, une influence très-marquante; c'est

que parmi les onze membres de ce fameux comité insurrectionnel, qui eut l'initiative de ces journées, comité qui travailloit sous la férule des deux suisses Pache & Marat, on comptoit sept étrangers: Dubuisson, Pereira, Dufourny, Gusman, les frères Frey & Proly, tous espagnols, belges, italiens ou autrichiens. Nous convenons de ces faits, nous en avons même fait mention précédemment; mais de ce que des étrangers étoient à la tête de ce mouvement, nous le répétons, ce n'étoit pas une preuve que les puissances étrangères y concouroient: nous disons plus, c'est que si quelqu'un, dans ces circonstances, a travaillé pour les ennemis de la France, ces agens secrets ont été choisis parmi les Français. Les puissances ennemies eussent décelé leurs trames, en choisissant des hommes de leurs nations pour les mettre en avant; c'eût été une ruse mal-adroite & peu propre à atteindre le but qu'elles se seroient proposé.

Pourquoi donc tant d'étrangers? Pour-

quoi! parce que du moment qu'un incendie se manifeste dans une maison, parmi les bons citoyens qui accourent pour la garantir du feu & empêcher le progrès des flammes, il se trouve aussi grand nombre de fripons qui se hâtent de venir au secours, uniquement dans l'intention de piller à la faveur du désordre; & comme il y a d'autant plus à gagner pour eux que le danger de l'édifice est grand, tout en criant plus fort que les autres, tout en paroissant faire plus de besogne, ils attisent le feu, ils prolongent la confusion & pillent à leur aise. Les puissances étrangères nous ont fait beaucoup de mal en répandant leur argent chez nous, mais les étrangers ne nous en ont pas moins fait en voulant prendre le nôtre. Voilà une distinction que l'on n'a pas voulu faire, parce qu'on aime à se donner un air d'importance en supposant de grandes choses, en paroissant instruit de conspirations qui n'ont pas existé, ou qui ont existé sous d'autres couleurs, & par d'au-

tres ressorts que l'on ne connoît pas, mais qu'on ne veut pas avouer ne pas connoître.

Dans tous les pays du monde, il y a des êtres que la société vomit de son sein, des hommes pervers entachés de vices aux yeux de leurs concitoyens, des intrigans avides de rapine, des êtres couverts d'escroqueries, qui fuient les lieux de leur naissance, & qui cherchent un théâtre où ils ne soient pas connus, où la méfiance ne s'attache pas à leur ombre, afin de se livrer plus impunément à leur brigandage, à leurs goûts dépravés : ces individus qui n'ont ni fortune, ni réputation à perdre, sont ordinairement les fléaux des villes où ils se retirent, parce qu'ils ont tout à gagner au désordre. N'ayant dans le séjour passager qu'ils habitent, ni domicile, ni parens, ni amis, ils sont plus audacieux, plus entreprenans que les autres; leur intérêt personnel étant le seul lien qui les attache à la société, ils ne respectent aucune conve-

nance; & quand ils ne réussissent pas à faire des dupes dans le pays où ils sont transplantés, quand ils y sont enfin démasqués, ils en sont quittes pour transporter leurs pénates ailleurs. Des Espagnols, des Autrichiens, des Suisses, des Italiens, des Belges faisoient du bruit dans la capitale, parce que c'étoit-là qu'étoit le champ le plus vaste ouvert à l'intrigue, le lieu le plus propre pour seconder leurs vues ambitieuses, & qu'il n'étoit pas naturel qu'un intrigant vînt du fond de l'Allemagne ou de l'Andalousie, pour se confiner dans une bourgade, dans un hameau de la république; mais si ces véritables étrangers faisoient du mal dans Paris, d'autres étrangers, c'est-à-dire, des Français étrangers au département dans lequel ils habitoient, ne faisoient pas moins de mal, ne commettoient pas moins d'horreurs dans le reste de la république. C'est encore là une de ces vérités cruelles à laquelle on ne fait point assez d'attention.

Nous posons en fait que ceux qui, dans toutes les villes, pendant le cours de la révolution, ont le plus fait parler d'eux, ont commis le plus d'horreurs, ont émis les vœux les plus extravagans, soit dans les autorités constituées, soit dans les sociétés populaires, soit dans les comités révolutionnaires, n'étoient pas nés dans les villes où ils étoient les coriphées de la démagogie. On a en France une manie bien perfide & bien terrible, sur-tout en tems de révolution, c'est de s'engouer, de s'émerveiller des talens du premier venu. Un homme qu'on ne connoît pas, un homme né dans une autre ville, dans un autre département, vient-il, pour des raisons que l'on ignore, & que l'on devroit pourtant bien approfondir, se fixer dans le sein d'une cité qui lui est étrangère; tout le monde s'empresse de l'accueillir, de le fêter, de le prôner, &, malgré la bonne opinion que chacun est tenté d'avoir de soi-même, par une contradiction assez bizarre, le nouveau

venu eſt le phénix du canton : c'eſt un homme à talent dont il eſt important de mettre les lumières en évidence ; on le choye, on le place ; bientôt il eſt le maître de la ville, & ce n'eſt que quand il n'eſt plus tems de remédier aux crimes, de parer aux ſottiſes qu'a commis cet être de prédilection, qu'on s'apperçoit que l'on n'a careſſé qu'un intrigant, reçu dans l'intimité qu'un homme ſans mœurs, donné du crédit qu'à un eſcroc. On le conſpue alors ; l'homme immoral s'éloigne à la vérité, mais ſans laiſſer après lui aucune garantie qui puiſſe dédommager de ſes turpitudes. Voilà, ſans contredit, un apperçu trop réel de la légèreté du caractère de la nation, caractère que l'on ne changera pas, parce qu'il tient peut-être à la nature & au climat : en vain des hurleurs de morale, des ſaltinbanques affublés du bonnet de Démoſthène, ont-ils dit que les Français n'avoient plus rien de léger ; ce caractère ne s'eſt jamais démenti, au milieu même des fureurs révolutionnaires,

& peut-être a-t-il servi à en modérer les excès.

Quoiqu'il en soit des étrangers & des troubles que l'or des puissances ennemies a fait naître dans le sein de la France pendant le cours de nos longs désastres ; il est vrai de dire cependant, que presque toutes les factions, tous les partis qui se sont succédés, ont eu pour objet de se revêtir de la puissance, d'attirer à eux le pouvoir, & non de le conférer aux autres. L'intérêt particulier a été le mobile de nos malheurs ; la révolution française a eu cela de désastreux, que, tout en parlant du bien général, en paroissant agir pour le bien général, chaque homme qui a joué un grand rôle, n'a eu que lui pour objet & non le bonheur de ses concitoyens. De tout tems il s'est fait des révolutions ; plusieurs ont eu pour but principal de s'affranchir d'une tyrannie, plusieurs y sont parvenues, & n'ont trouvé que des chefs qui ne vouloient pour but de leur entreprise, que l'amélioration de la société ;

leur faveur dans le Calvados, parut-il prendre quelque consistance, il fallut céder. Wimphen, qui commandoit les troupes qui devoient protéger la Gironde, mandé par le conseil exécutif pour rendre compte de sa conduite, eut beau répondre qu'il ne se rendroit à Paris qu'à la tête de soixante mille hommes pour réinstaller, dans leurs fonctions, la partie saine de la convention; les soldats de Wimphen lâchèrent pied sans brûler une amorce, & lui même fut obligé de prendre la fuite & de se cacher pour n'être pas condamné au dernier supplice. Le seul événement remarquable que fit naître l'effervescence qu'avoit excité dans le Calvados la fuite de plusieurs députés, fut l'assassinat de Marat, qui fut poignardé par une femme de ce pays, à qui les événemens du 31. mai avoient monté la tête, & qui se rendit du Calvados à Paris, pour immoler le prétendu ami du peuple, au moment où ce dernier, retenu chez lui par les suites d'une maladie honteuse,

Gironde? la puiſſance, & toujours la puiſſance. Dans chacune de ces aſſociations, il y avoit des individus qui vouloient réellement le bonheur du peuple, & qui n'étoient trompés que ſur les moyens de le lui procurer, mais c'étoit le petit nombre. Le 31 mai n'eût peut-être pas eu lieu, ſi, au commencement de la ſeſſion de la convention, la Gironde n'avoit pas eu une trop grande popularité, qui offuſqua la députation de Paris; ſi la Gironde, ſe croyant ſupérieure en talens, comme elle l'étoit effectivement, n'eût pas affiché du mépris & du dédain pour tout ce qui n'étoit pas elle; en poſſeſſion de diſtribuer les places, de tenir les rênes du gouvernement, c'eſt la puiſſance qu'elle avoit, qu'on voulut lui enlever, & qu'on lui enlevât en effet.

En vain, après le 2 juin, ſes membres épars eurent-ils dans le Midi, & ſur-tout à Bordeaux, des adminiſtrations départementales qui voulurent les ſoutenir; en vain le raſſemblement qui ſe forma en

signalèrent les premières époques de la convention. Depuis long-tems le nom de Marat, qui, dans les départemens, étoit regardé comme l'apôtre du carnage, lui devint en horreur : mais lorsqu'elle vit croître son crédit & sa popularité par les suites funestes de la journée du 31 mai, lorsqu'elle vit les députés dont elle estimoit les opinions & les talens, proscrits, errans, & dont une partie, réfugiée dans sa ville, appeloit vainement à son secours les ennemis de l'anarchie, son indignation fut à son comble. Tournant toute sa haine contre Marat, qu'elle regardoit comme l'auteur de tant de maux, elle conçut le dessein de le poignarder.

Remplie de cette idée, elle partit de Caën le 9 juillet 1793, arriva à Paris le surlendemain vers midi, & alla loger à l'hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins. Fatiguée de la route, elle demanda un lit, se coucha, & ne sortit de son appartement que le lendemain, qu'elle employa à s'acquitter des commissions dont

dont elle s'étoit chargée avant que de sortir de Caën.

Le second jour de son arrivée, elle se rendit, sur les huit heures du matin, au Palais Royal, où elle acheta un couteau à gaine : immédiatement après, elle prit un fiacre sur la place des Victoires, & se fit conduire chez Marat, dont il ne lui fut pas possible d'avoir audience, quelques instances qu'elle fit auprès des personnes qui l'entouroient, pour l'obtenir.

De retour dans son auberge, elle prit le parti d'écrire à Marat, une lettre conçue en ces termes :

« Citoyen, j'arrive de Caën ; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connoîtrez avec plaisir les malheureux événemens de cette partie de la république : je me présenterai chez vous ; ayez la bonté de me recevoir & de m'accorder un moment d'entretien, je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

Charlotte Corday ».

Dans la crainte que cette lettre ne fût suivie d'un second refus, lorsqu'elle se

préſenteroit chez Marat, elle en avoit écrit une ſeconde plus preſſante encore, mais qui lui devint inutile. En effet, Charlotte Corday étant retournée vers les ſept heures & demie du ſoir, au domicile de Marat, des femmes lui ouvrirent la porte, & comme elle faiſoit de vives inſtances pour pénétrer auprès de Marat, celui-ci qui l'entendit de ſon bain où il étoit alors, ordonna qu'on l'introduisît.

Aſſiſe à côté de cet homme, Charlotte Corday lui répondit ſur les queſtions qui lui furent faites, relativement aux députés qui ſe trouvoient alors à Caën; elle les nomma tous: Marat, après avoir inſcrit leurs noms, lui ayant dit que ces députés & leurs complices ne tarderoient pas à être punis de leur rébellion, elle ſaiſit le couteau qu'elle avoit acheté, & le plongea dans le cœur de Marat, qui ne put jeter que ce cri: *A moi, ma chère amie.* A ce bruit, des femmes & quelques autres perſonnes entrèrent précipitamment dans ſon cabinet, mais il avoit déjà rendu le dernier ſoupir.

Tranquille au milieu de l'effroi général, Charlotte Corday ne parut même pas songer à s'enfuir : elle reçut quelques coups à la tête, que lui porta un voisin accouru aux cris que l'on venoit de jeter ; mais la force armée étant entrée, elle se mit sous sa protection. Un officier de police dressa le procès-verbal de l'assassinat ; elle déclara qu'elle en étoit l'auteur, le signa, & fut conduite à l'Abbaye.

Arrivée dans cette prison, d'où elle fut ensuite transférée à la Conciergerie, elle écrivit à Barbaroux, l'un des députés réfugiés à Caën, qu'elle estimoit le plus. Cette lettre est beaucoup trop étendue pour que nous la rapportions toute entière, mais les passages que nous allons en citer, serviront mieux que tout ce que nous pourrions dire, à faire connoître cette femme étonnante.

« Aux prisons de l'Abbaye, le second jour de la préparation à la paix.

» Vous avez desiré, citoyen, le détail de mon voyage ; je ne vous ferai pas grace de la moindre

Marat n'étoit que le prélude d'une vaste conjuration, ourdie par les conspirateurs du Calvados, contre la montagne, dont les membres les plus courageux devoient successivement être égorgés, il impliqua dans cette affaire plusieurs membres du côté droit. Couthon appuya son collègue Chabot; il fit décréter que Charlotte Corday seroit jugée par le tribunal révolutionnaire, & que Fauchet & Duperret figureroient, dans ce procès, comme complices de l'assassinat. La procédure qui fut instruite à leur égard, relativement à ce chef d'accusation, prouve qu'ils n'étoient pas coupables de ce dont ils étoient accusés.

Le concours fut prodigieux au tribunal; il n'étoit pas un individu dans Paris, qui ne desirât voir & entendre une femme que la renommée peignoit avec des charmes si touchans & un caractère si extraordinaire. Quoiqu'avec des motifs différens, l'empressement fut égal, tant de la part des ennemis de Marat, que du côté de ses partisans. Charlotte Corday parut

devant ses juges vers les neufs heures du matin : sa présence fit naître un murmure général ; il eût été difficile de distinguer quel sentiment l'occasionnoit, tant sa contenance calme, ses graces, sa noble fierté inspiroient d'étonnement & d'intérêt.

Elle répondit à toutes les questions qui lui furent faites, avec un sang-froid, une présence d'esprit & une assurance qui tenoient du prodige : elle interrompit le premier témoin qui déposoit contre elle, en disant :

« Tous ces détails sont inutiles, c'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous a engagé à commettre cet assassinat ? lui demanda le président. — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les malheurs dont il a été cause depuis la révolution, & ceux qu'il préparoit encore à la France. — Quels sont ceux qui vous ont porté à commettre cet assassinat ? Personne ; c'est moi seule qui en ai conçu l'idée. — Que font à Caën les députés transfuges ? — Ils attendent que l'anarchie cesse pour reprendre leur poste. — Etoit-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse à Caën ? — Je n'allois ni aux uns

ni aux autres. — Quelles étoient vos intentions en tuant Marat ? — De faire cesser les troubles de la France. — Y avoit-il long-tems que vous aviez formé ce projet ? — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que vous avez appris que Marat étoit un anarchiste ? — Oui, je savois qu'il pervertissoit la France. J'ai tué, ajouta-t-elle en élevant extrêmement la voix, j'ai tué un homme pour en sauver cent mille ; un scélérat, pour sauver des innocens ; une bête féroce, pour donner le repos à mon pays. J'étois républicaine avant la révolution, & je n'ai jamais manqué d'énergie ? — Qu'entendez-vous par énergie ? — J'entends, par énergie, le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie ».

Dans le cours de cet interrogatoire, dont nous ne transmettons qu'une partie à nos lecteurs, Charlotte Corday s'apperçut qu'un des auditeurs étoit occupé à saisir ses traits & à les dessiner : elle tourna la tête de son côté sans bouger, & continuant de répondre aux interpellations qui lui étoient faites, elle ne quitta cette attitude que quand elle s'apperçut que son portrait étoit achevé.

On représenta à Charlotte Corday un grand couteau à gaîne ; elle le reconnut pour être celui dont elle s'étoit servi pour frapper Marat. On lui fit ensuite la lecture des deux lettres qu'elle avoit écrites depuis sa détention : la première adressée à Barbaroux, & la seconde à son père. Elle entendit la première avec calme, souriant seulement à quelques passages, comme à celui où il est question du capucin Chabot, & de la compagnie qu'il lui avoit donnée pour passer la nuit : mais ses yeux s'obscurcirent de larmes, lorsqu'on fit lecture de celle qu'elle avoit écrite à son père. La voici :

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission : j'ai vengé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres : le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passois en Angleterre, c'est que j'espérois garder l'*incognito* : mais j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez pas tourmenté ; en tout cas, vous auriez des défenseurs à Caën. J'ai pris pour défenseur *Gustave*

Doulcet. Un tel attentat ne permet nulle défenſe, c'eſt pour la forme. Adieu mon cher papa ; je vous prie de m'oublier, ou plutôt de vous réjouir de mon ſort ; la cauſe en eſt belle. J'embraſſe ma ſœur, que j'aime de tout mon cœur, ainſi que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

» Le crime fait la honte, & non pas l'échafaud.

C'eſt demain à huit heures qu'on me juge.

Le 16 *juillet* 1793. M. C. CORDAY ».

Ayant repris ſa ſérénité ordinaire, elle obſerva au tribunal, que le comité de ſalut public lui avoit promis de faire tenir la première de ces lettres à ſon adreſſe, afin que Barbaroux pût la communiquer à tous ſes amis ; & que, quant à la ſeconde, elle s'en rapportoit à l'humanité du tribunal, pour qu'elle parvînt ſûrement à ſon père.

L'accuſateur public réſuma les débats : enſuite, *Chauveau Lagarde*, que le tribunal avoit nommé au commencement de l'audience, pour défendre l'accuſée, à la place de celui qu'elle avoit choiſi comme

par dérision, prononça le discours suivant :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue, avec sang-froid, la longue préméditation, elle en avoue les circonstances les plus affreuses ; en un mot, elle avoue tout, & ne cherche pas même à se justifier : voilà, citoyens jurés, sa défense toute entière. Ce calme imperturbable & cette entière abnégation de soi-même, qui n'annoncent aucun remords en présence de la mort même ; ce calme & cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature ; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main ; & c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice : je m'en rapporte à votre sagesse ».

Le tribunal prononça le jugement suivant :

« Vu la déclaration unanime des jurés portant qu'il est constant que le 13 du présent mois de juillet, entre les sept & huit heures du soir, Jean-Paul Marat, député à la convention nationale, a été assassiné chez lui, dans son bain, d'un coup de couteau dans le sein, duquel coup il est décédé à l'instant ; que Marie-Anne Charlotte

Corday, ci-devant d'Armans, agée de vingt-cinq ans, fille de Jacques-François Corday, ex-noble & habitant de Caën, département du Calvados est l'auteur de cet assassinat; qu'elle l'a fait avec préméditation, & des intentions criminelles & contre-révolutionnaires, condamne Marie-Anne Charlotte Corday à la peine de mort, ordonne qu'elle sera conduite au lieu de l'exécution, revêtue d'une chemise rouge, que ses biens resteront acquis à la république, & que le présent jugement sera, à la diligence de l'accusateur public, mis en exécution sur la place de la révolution ».

Pendant le prononcé de ce jugement, tous les regards étoient fixés sur Charlotte Corday, & sembloient interroger sa figure, pour savoir si ce calme imperturbable qu'elle avoit montré dans le cours des débats, se démentiroit à l'idée d'un supplice prochain & inévitable. Vaine attente! cette femme, aussi extraordinaire dans son crime que dans sa contenance courageuse, ne parut pas un instant émue, ni de l'arrêt terrible qui la dévouoit à l'échafaud, ni du silence glaçant qui l'en-

vironnoit, ni de cette eſpèce de reſpect religieux qui, à cette époque, accompagnoit encore les déciſions ſanglantes de la juſtice. La plus profonde ſérénité reſta gravée ſur ſon front pendant ces inſtans où le courage le plus inébranlable eſt forcé de céder aux émotions de la nature. Il lui reſtoit encore une épreuve cruelle à ſupporter, celle où le jugement étant prononcé, elle devoit entendre ſon arrêt de mort couvert des applaudiſſemens de la multitude & ſa mémoire flétrie par l'indignation publique : rien ne put l'arracher à ſa ſécurité. Quand elle put ſe faire entendre, elle adreſſa la parole à ſon défenſeur, & lui parla en ces termes : « Vous m'avez défendu d'une manière délicate & généreuſe; c'étoit la ſeule qui me convînt, je vous en remercie, elle m'a fait concevoir pour vous une eſtime dont je veux vous donner une preuve. Ces meſſieurs viennent de m'apprendre que mes biens ſont confiſqués; je dois quelque choſe à la priſon, *je vous charge d'acquitter cette dette* ».

Reconduite à la conciergerie, un confesseur se présenta ; « remerciez, lui dit-elle, de leur attention pour moi, les personnes qui vous ont envoyé ; je n'ai pas besoin de votre ministère ». Le bourreau entra ensuite, elle écrivoit une lettre, elle lui demanda la permission de la finir & de la cacheter. L'heure de son supplice appela sur les places & dans les rues où elle devoit passer, une foule immense. Les détails que l'on se donnoit par-tout sur son courage & sa beauté, ajoutoient à la curiosité & au desir que l'on avoit de la voir. Enfin sur les sept heures & demi du soir, elle parut dans la charrette funéraire, non pas comme un criminel qui est écrasé par la honte ou qui s'efforce de braver les regards de la multitude ; mais telle qu'elle s'étoit montrée devant ses juges ; tranquille sans affectation & portant sur son front les marques de la plus douce sérénité. On ne pouvoit la contempler sans surprise, sans regretter que tant de charmes, tant d'héroïsme devinssent la

proie de l'échafaud. Elle y monta d'un pas ferme ; ſon geolier l'avoit informée par apperçu du genre de ſon ſupplice, mais il ne lui en avoit pas détaillé les acceſſoires, en ſorte que lorſque l'exécuteur voulut lui lier les pieds, elle s'ágita, parce qu'elle crut qu'il avoit deſſein de l'inſulter, mais dès qu'il ſe fut expliqué, elle ſourit de ſa mépriſe & ceſſa toute réſiſtance. Au moment où on alloit placer ſa tête ſur le billot, cet homme ôta, comme de coutume, le mouchoir qui couvroit le ſein de Charlotte Corday, le rouge de la pudeur colora fortement ſes joues, & cet incarnat produit par le ſentiment de la modeſtie bleſſée, ſubſiſtoit encore lorſque le bourreau montra à la multitude cette tête belle encore, ſur laquelle il eut la barbarie d'appliquer pluſieurs ſoufflets : lâcheté digne d'un être de cette profeſſion, & qui fut auſſi-tôt punie par le tribunal de police.

Le coupable immolé par le fer des loix, la juſtice étoit appaiſée, mais les partiſans

de Marat ne l'étoient pas; rien n'égala la fureur de ceux-ci & l'hypocrisie des puissans du jour, qui feignirent de regretter un homme qu'ils méprisoient tous, mais dont ils se servoient comme d'un limier qui lance hors du fort les bêtes fauves qu'ils vouloient dévorer. Les restes inanimés du prétendu *ami du peuple* furent exposés à la vénération de ses *fidèles*; on décora un temple pour recevoir son corps; son cœur fut embaumé, déposé dans une urne sépulcrale, & suspendu à la voûte du club des Cordeliers; son convoi fut magnifique; une musique & des chants funèbres furent inventés exprès pour ajouter à la splendeur de cette fête funéraire; des orateurs le comparèrent à un Dieu; ses cendres furent déposées sous les arbres silencieux qui naguère commandoient le recueillement dans l'enceinte d'un monastère sacré; un mausolée lui fut érigé sur la place du Carousel, en face du château des Tuileries, & ses amis jurèrent sur sa tombe, de tirer de sa mort

une

vengeance éclatante: ils tinrent parole. Charlotte Corday qui, en assassinant cet énergumène, avoit voulu empêcher les meurtres qu'il préconisoit, manqua son objet, & le crime qu'elle commit produisit un effet contraire à celui qu'elle s'étoit promis. Les chefs des partis que l'existence de Marat commençoit à gêner, & qui ne voyoient pas sans crainte ou sans jalousie l'immense popularité dont il jouissoit dans la classe infime des citoyens, se réjouirent intérieurement de sa mort & en tirèrent parti pour noircir davantage encore leurs ennemis, & les massacrer avec impunité. Ils fortifièrent le délire que la multitude avoit pour Marat, afin de rendre son assassinat plus odieux & l'égorgement des vrais amis de la liberté plus facile. Le buste de ce monstre fut étalé, placé, promené partout; il n'étoit pas une société populaire qui ne s'empressât d'en décorer le lieu de ses séances, il n'étoit pas une fête publique où il ne fut traîné, exposé à la

ni aux autres. — Quelles étoient vos intentions en tuant Marat ? — De faire cesser les troubles de la France. — Y avoit-il long-tems que vous aviez formé ce projet ? — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que vous avez appris que Marat étoit un anarchiste ? — Oui, je savois qu'il pervertissoit la France. J'ai tué, ajouta-t-elle en élevant extrêmement la voix, j'ai tué un homme pour en sauver cent mille ; un scélérat, pour sauver des innocens ; une bête féroce, pour donner le repos à mon pays. J'étois républicaine avant la révolution, & je n'ai jamais manqué d'énergie ? — Qu'entendez-vous par énergie ? — J'entends, par énergie, le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie ».

Dans le cours de cet interrogatoire, dont nous ne transmettons qu'une partie à nos lecteurs, Charlotte Corday s'apperçut qu'un des auditeurs étoit occupé à saisir ses traits & à les dessiner : elle tourna la tête de son côté sans bouger, & continuant de répondre aux interpellations qui lui étoient faites, elle ne quitta cette attitude que quand elle s'apperçut que son portrait étoit achevé.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le onzième Volume.

TROISIÈME PARTIE.

SECONDE ÉPOQUE.

Fin de la Table des Matières.





